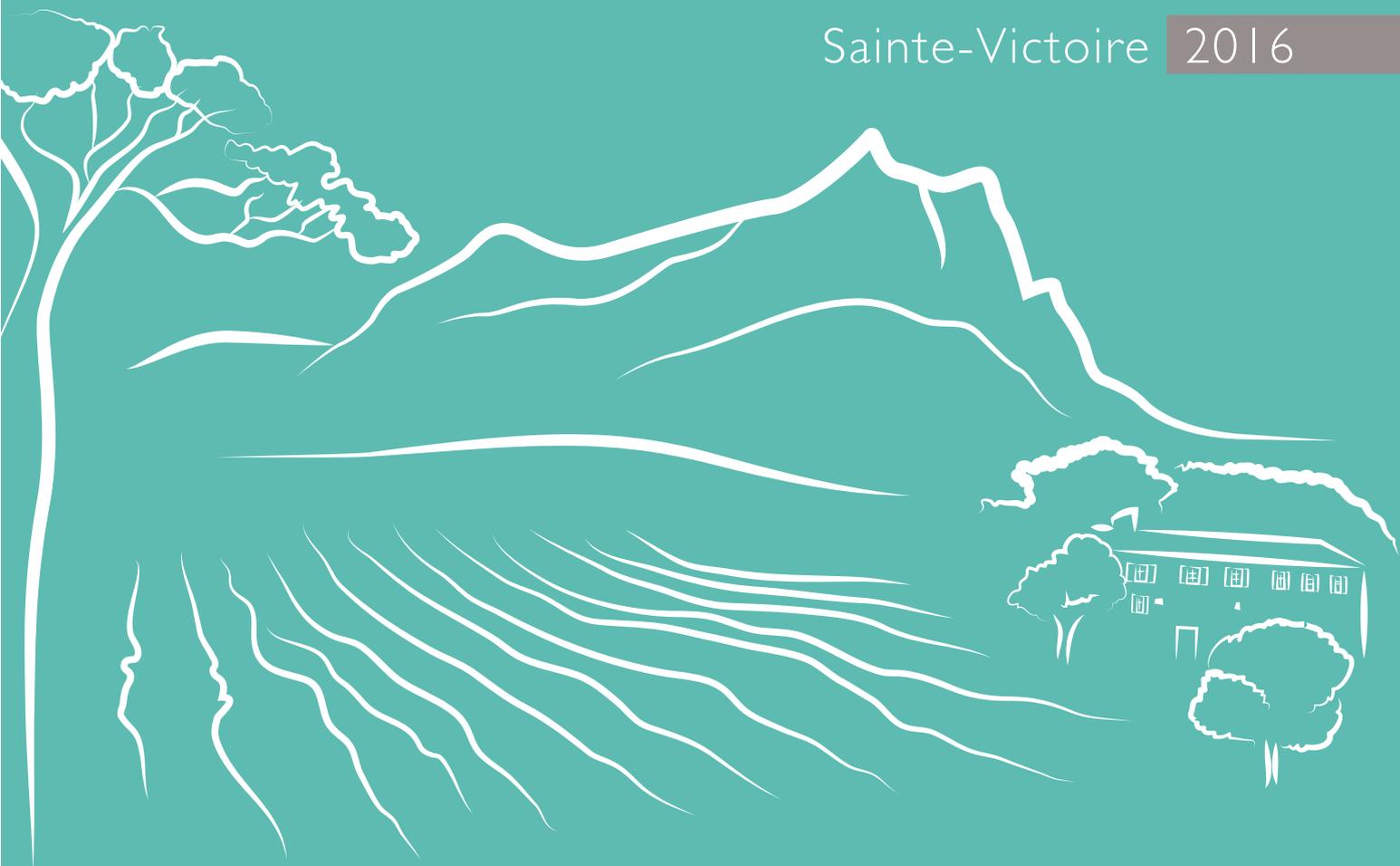


Actes des Dix-Huitièmes Rencontres
du Réseau des Grands Sites de France

Démarches paysagères dans les Grands Sites de France

Outils et enjeux

Sainte-Victoire 2016



les cahiers du



Réseau des
Grands Sites
de France

Démarches paysagères dans les Grands Sites de France

Outils et enjeux

Actes des dix-huitièmes Rencontres
du Réseau des Grands Sites de France

Ces Rencontres ont été organisées par



En partenariat avec



Avec le soutien de



Sainte-Victoire

20 et 21 octobre 2016

Édité par le



99, rue de Vaugirard - 75006 Paris

Tél.: 01 48 74 39 29 - Fax: 01 49 95 01 87

contact@grandsitedefrance.com - www.grandsitedefrance.com

Responsable éditoriale

Anne Vourc'h

Directrice du Réseau des Grands Sites de France

Direction artistique et réalisation

MédiaTerra 

Route Royale - 20600 Bastia

www.mediaterra.fr

Couverture

Agence Panama

10 rue de l'Héritan - 71000 Mâcon

www.agence-panama.com

© Réseau des Grands Sites de France, Solutré-Pouilly, 2016

ISBN: 978-2-9558019-0-1 - ISSN: 1961-9316

Dépôt légal: octobre 2017 - Première édition

Iconographie et crédits photographiques:

les photos, schémas et graphiques présentés sont la propriété de leurs auteurs, concepteurs et propriétaires respectifs.

Sommaire

Sommaire

Ouverture

Louis VILLARET	6
Patricia SAEZ	7
Olivier FREGEAC.....	8
Danièle GARCIA	9
Mireille BENEDETTI	9
Didier REAULT	10
Serge GOUTEYRON	11

Séances plénières

Le projet de Paysage, c'est la révolution !	
Bertrand FOLLEA	14
Échanges	18
Loi reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et loi liberté de création, architecture et patrimoine: leurs effets sur la politique des sites	
Paul DELDUC	19
Échanges	21
Le Grand Site Sainte-Victoire et les enjeux du paysage	
Philippe MAIGNE	23

Visite du site	26
-----------------------------	----

Séquences thématiques

Paysage et territoires

Table ronde animée par François LETOURNEUX
Intervenants : Estelle LABBE-BOURDON,
Stéphanie BEAUSSIER, Laurent PONS,
Myriam BOUHADDANE-RAYNAUD,
Pascale BURET-CHAUSOY, Olivier PROVIN,
Leslie CHAZE, Anne GENTIL

.....29

Échanges

Transition énergétique:

quelle prise en compte du paysage ?

Table ronde animée par Vincent GUICHARD
Intervenants : Perrine LAON, Auréline DOREAU,
Lucie POIRIER

.....47

Échanges

Agriculture, gestion forestière et paysage

Table ronde animée par Claude MILLO
Intervenants : Christian VUILLAUME, Isabelle SICARD,
Jean-Yves VOURGÈRES, Pauline MARTY,
Christèle GERNIGON, Roland PELTEKIAN

.....61

Échanges

Clôture

Le regard d'un grand témoin

Denis CLEMENT

Pastèle SOLEILLE

Louis VILLARET

Liste des participants

.....82





■ Piémont sud Sainte-Victoire. © Mathilde Milot

Ouverture

des 18^{èmes} Rencontres
du Réseau des Grands Sites de France

Ouverture



Louis VILLARET

Président du Réseau
des Grands Sites de France

Les Rencontres du Réseau des Grands Sites de France représentent chaque année un moment fort, impatientement attendu par tous. Et d'autant plus cette année puisqu'elles se déroulent sur le Grand Site Sainte-Victoire, référence incontestable en matière de préservation, de mise en valeur et de gestion intelligente, sensible et partagée d'un Grand Site. L'ensemble des Grands Sites de France labellisés et des sites candidats au label sont du reste représentés aujourd'hui, ce qui montre la valeur exemplaire que revêt l'action conduite ici. Vous le savez, la toute nouvelle Métropole Aix-Marseille-Provence s'est vu confier la gestion du site de Sainte-Victoire. Nous souhaitons bien entendu que le projet Grand Site se poursuive dans ce cadre nouveau. En 2017, nous nous tiendrons donc aux côtés de Sainte-Victoire pour accompagner le renouvellement de son label Grand Site de France. Nos Rencontres permettent chaque année à ceux qui y participent d'échanger sur la politique des Grands Sites de France et de s'inspirer des témoignages de chacun. Outre les élus et les équipes techniques gestionnaires de Grands Sites de France labellisés ou en projet, sont aujourd'hui présents un grand nombre d'Inspecteurs des sites, mais également des représentants du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du Ministère en charge du Tourisme. Je salue leur présence et, à travers elle, le soutien apporté par l'État à notre Réseau.

Je tiens également à remercier l'ensemble des représentants du Grand Site Sainte-Victoire pour leur engagement dans cette aventure collective que représentent les Rencontres de notre Réseau. Je pense notamment aux maires, au Conseil de territoire du Pays d'Aix, à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, au Département des Bouches-du-Rhône et à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sans oublier bien sûr l'équipe technique du Grand Site, engagée et proche du terrain.

Je remercie par ailleurs chaleureusement l'Association des Inspecteurs des sites et des chargés de mission paysage ainsi que nos amis de Mairie-conseils, Caisse des Dépôts, pour leur fidélité et la pierre qu'ils apportent à notre réflexion collective si féconde.

En 2015, nos Rencontres en Vallée de la Vézère étaient consacrées aux fondamentaux de la préservation des paysages remarquables sur lesquels s'est construite la politique des Grands Sites de France. Cette année nous nous demanderons quelles démarches et quels outils de planification et d'aménagement de l'espace peuvent contribuer à placer le paysage au cœur du projet territorial. L'objectif n'est pas de figer le territoire mais d'accompagner des projets en cohérence avec les valeurs et l'esprit du lieu, de se donner les moyens d'en maîtriser l'évolution pour préserver sa singularité et en éviter la banalisation. Comment faire du paysage le fil conducteur du projet territorial? En



■ Montagne Sainte-Victoire, Paul Cézanne 1904. ©Wikimedia Commons / <http://www.nga.gov/exhibitions/2006/cezanne/motif9.shtml>

complément des classements au titre de la loi de 1930 et d'autres protections réglementaires, quels leviers mobiliser pour assurer une gestion des paysages ?

Ces Rencontres souhaitent contribuer à une meilleure prise en compte du paysage dans l'aménagement du territoire, au-delà même des paysages

remarquables. Car ces paysages constituent un capital reconnu et inestimable, un facteur d'attractivité au plan national et international. J'ajouterai que nos paysages représentent une source de cohésion sociale aujourd'hui indispensable, et dont nous n'avons pas fini d'explorer tout le potentiel. ■



Patricia SAEZ

Présidente du
Syndicat mixte
Grand Site
Sainte-Victoire

Permettez-moi tout d'abord de vous dire tout le plaisir que j'éprouve à ouvrir à vos côtés ces 18^{èmes} Rencontres. Sainte-Victoire, montagne fétiche de Cézanne, a compté parmi les premiers sites à recevoir le label Grand Site de France.

C'était il y a douze ans. Ses quatorze communes, qui composent le 3^{ème} site classé le plus vaste de France, sont bordées par la Vallée de la Durance au nord et la Vallée de l'Arc au sud. Par le Luberon de Giono et le Garlaban de Pagnol, donc.

Notre Grand Site accueille chaque année plus d'un million de visiteurs, ce qui signifie que nous devons partager notre territoire, le mettre en valeur et le promouvoir tout en tenant compte des modes de vie, des demandes et des besoins de ses habitants. Car c'est avec les habitants que nous préserverons ces grands paysages auxquels nous tenons tant. Avec eux, mais aussi avec les professionnels locaux, les associations et nous, les élus. En effet, la gouvernance partagée est l'une des valeurs fonda-

mentales qui guident nos actions. Mon souhait le plus vif, vous vous en doutez, serait que ce partenariat se poursuive dans le même état d'esprit de coopération, d'efficacité et de recherche du bien commun. C'est ainsi que nous conserverons notre label de Grand Site de France.

Le respect du paysage doit par ailleurs rester la clé de voûte de notre politique d'aménagement. Ce paysage qui sera au centre de vos réflexions durant les deux jours à venir comme il est au cœur de notre projet de territoire, ainsi que vous pourrez vous en rendre compte au cours des visites de terrain.

Je remercie tous les personnels du Grand Site Sainte-Victoire et leur directeur Philippe Maigne pour leur formidable travail au quotidien, ainsi que tous nos partenaires pour leur présence et leur implication dans ces Rencontres. Merci aux quatorze maires du territoire qui sont personnellement engagés dans le projet Grand Site. Ils ont apporté un soutien très concret à l'organisation de ces Rencontres.

Enfin, bien entendu, un grand merci à Louis Villaret, Président du Réseau, qui a souhaité que ces Rencontres se déroulent à Sainte-Victoire alors même qu'il avait connaissance des incertitudes pesant sur l'avenir du Grand Site. Je lui en suis très reconnaissante, car je suis fière de cette histoire dans laquelle je m'investis pleinement depuis maintenant deux ans en tant que Présidente du syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire. Je vous souhaite de belles Rencontres. Et longue vie au Grand Site! ■



Olivier FREGÉAC

Vice-président du Conseil de territoire du Pays d'Aix, délégué à la Forêt et PIDAF, Risques majeurs

Maryse Joissains-Masini, maire d'Aix-en-Provence et Présidente du Conseil de territoire du Pays d'Aix m'a prié de vous dire avec quel plaisir nous vous recevons aujourd'hui sur notre territoire.

Vous le savez, elle s'est battue, comme la majorité des autres maires concernés, contre la création de la métropole Aix-Marseille Provence, et par conséquent contre la dissolution du syndicat mixte du Grand Site Sainte-Victoire. Cette dissolution aurait dû intervenir à la fin de l'année dernière mais elle

a fait l'objet d'un sursis tant les conditions de sa mise en œuvre étaient complexes.

Lundi dernier, grâce au travail des services administratifs et techniques et des élus, le Conseil métropolitain a acté le fait que cette dissolution passerait par une intégration non pas au niveau métropolitain mais au sein-même du Conseil de territoire. Nous nous félicitons de cette disposition tout en restant relativement prudents quant aux conditions de son financement puisque le Conseil départemental, le Conseil régional et la Métropole doivent encore nous garantir leur soutien.

De notre côté, de par ma présence et le message que Madame Joissains-Masini a tenu à vous adresser par ma voix, nous vous assurons de notre engagement aux côtés du Grand Site et de notre volonté de continuer à veiller sur la préservation des paysages emblématiques de notre territoire, notamment en soutenant des initiatives comme l'organisation de ces quatre journées de Rencontres. Nous vous souhaitons un partage d'intelligence collective des plus fructueux. ■



Danièle GARCIA

Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence, déléguée à l'Agriculture, la Forêt et les Paysages

Je suis très heureuse d'être à vos côtés pour représenter le Président Jean-Claude Gaudin au cœur de ce site emblématique de la Sainte-Victoire, véritable phare du pays d'Aix, de la Métropole naissante et de la Provence.

Les actions et projets développés ici comme sur les autres Grands Sites de France constituent une référence pour la Métropole, et en particulier pour ma délégation à l'Agriculture, à la Forêt et aux Paysages. Nous avons du reste validé lundi dernier, en Conseil métropolitain, une délibération permettant d'assurer la pérennité et le développement des ac-

tions jusqu'alors conduites par le syndicat mixte. Le Grand Site Sainte-Victoire occupera bien entendu une place particulière dans le projet métropolitain, qui portera au cœur notre agriculture, nos forêts et nos grands paysages. Pour le bâtir, nous devons nous appuyer sur l'innovation comme fil conducteur, mais aussi sur la vocation alimentaire et économique de l'agriculture et sur le facteur d'attractivité que représente la mise en valeur de nos paysages.

Avec la suppression annoncée des syndicats de PIF-DAF, nous devons également trouver les moyens de poursuivre les actions de nos territoires en matière de prévention du risque incendie. Enfin, les communes resteront à l'initiative du projet, notamment grâce à la Conférence métropolitaine des maires.

En protégeant notre patrimoine paysager, nous conserverons ce qui fait notre richesse et notre fierté : la beauté des sites de nos régions et de notre pays. ■



Mireille BENEDETTI

Vice-présidente de la Commission Environnement de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur; Présidente de l'Agence Régionale pour l'Environnement

Au nom de notre Président Christian Estrosi, je suis très heureuse de vous accueillir en Provence-Alpes-Côte d'Azur, et en particulier à Puyloubier, l'un des plus beaux villages de la Sainte-Victoire.

Vous avez choisi le paysage pour thème de ces Rencontres. Ce sujet est au cœur de la réflexion que mène notre Commission Environnement. En effet, c'est souvent par lui que tout commence. Le paysage vu, ressenti et admiré participe à notre qua-

lité de vie en même temps qu'il représente un formidable vecteur économique.

Chaque année, de nombreux événements sont organisés dans nos parcs nationaux et régionaux dans l'esprit de valoriser ces espaces naturels protégés auprès du grand public. Je pense en effet que nous, élus, ne pouvons pas continuer à travailler au cœur de cette nature sans y associer nos concitoyens. C'est avec eux, pour eux et pour les générations futures que nous œuvrons.

Par ailleurs, dans le contexte du processus de métropolisation que nous vivons actuellement, l'ensemble des partenaires aujourd'hui présents doivent accompagner la Métropole dans la poursuite du projet territorial construit par le Grand Site Sainte-Victoire. Ce projet fait partie de nos richesses. Il perdurera, j'en suis persuadée.

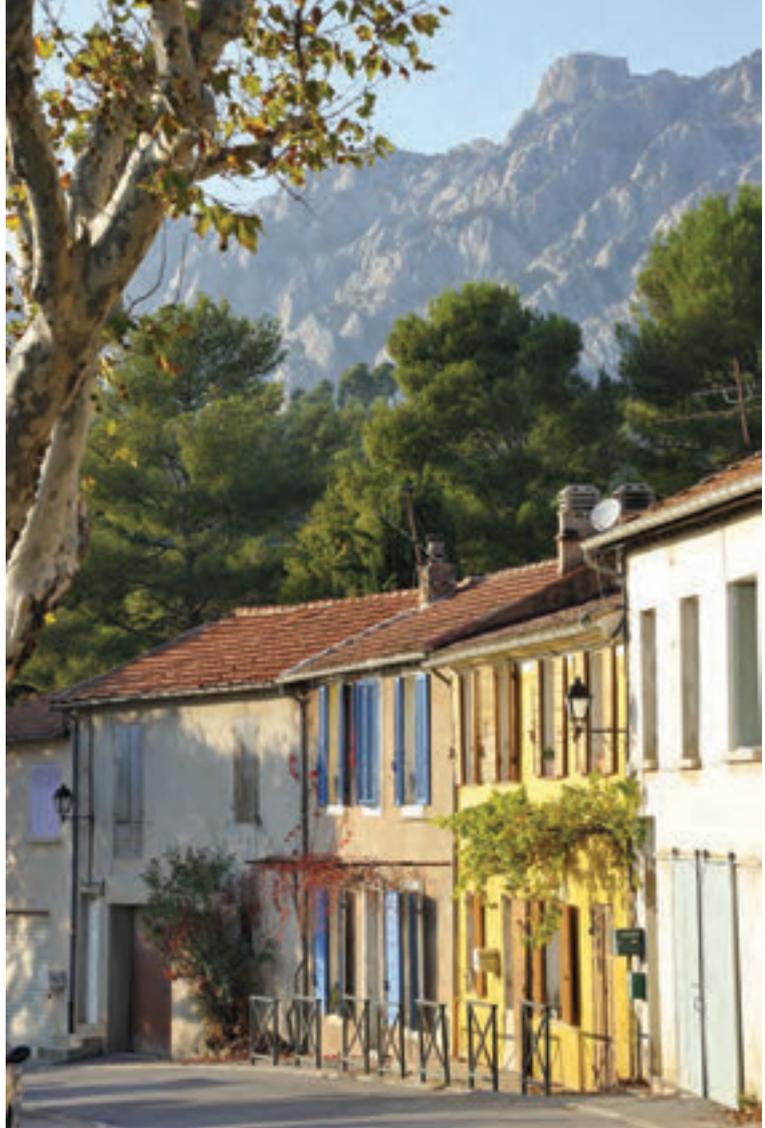
La Région continuera pour sa part de se tenir aux côtés du Département des Bouches-du-Rhône, premier partenaire historique et foncier du Grand Site. Une grande séquence de travail visant à définir les nouvelles modalités de ce partenariat est sur le point

de s'ouvrir. Elle réunira l'ensemble des collectivités concernées.

Plus généralement, le Conseil régional entend endosser sa responsabilité à l'égard de l'extraordinaire richesse de son territoire en s'engageant en faveur de sa biodiversité. Nous venons notamment d'annoncer la création d'une Agence régionale pour la biodiversité. Je souhaite que tous mes collègues s'associent à ce chantier qui s'ouvre.

Enfin, je tiens à féliciter ceux d'entre vous qui ont rassemblé autour des Grands Sites du Canigó et de la Sainte-Victoire une dizaine d'organismes en charge de la préservation de montagnes méditerranéennes emblématiques. Le succès du projet, accepté par le programme européen Interreg, démontre tout le professionnalisme et la solidité du Réseau des Grands Sites de France.

Le message d'avenir que je vous livre aujourd'hui témoigne, s'il en était encore besoin, de l'absolue nécessité de développer des démarches intégrées autour de projets de territoire à même de préserver et de valoriser véritablement et sans compromis nos richesses patrimoniales et nos paysages. ■



■ Puylobier © GSSV - V. PAUL



Didier REAULT

Vice-président
aux Finances du
Département des
Bouches-du-
Rhône

Si la Présidente du Département Martine Vassal est aujourd'hui représentée par son délégué aux finances, c'est d'abord parce que je suis par ailleurs adjoint à la Mer et au Littoral à la mairie de Marseille et Président du Parc national des Calanques et de Rivages de France. Mais surtout parce qu'en tant que Département, nous nous inscrivons de manière proactive dans une logique d'acquisition et d'entretien de nos espaces naturels sensibles. Nous sommes donc un acteur majeur, sur un plan à la fois financier et foncier, du syndicat mixte de Sainte-Victoire et de la Métropole.

Martine Vassal, en tant que Vice-présidente de la Métropole, y porte du reste une parole très claire : la nouvelle entité ne constitue pas seulement un mécano destiné à fabriquer des transports, des loge-

ments ou de l'urbanisme. Ce sont nos espaces naturels sensibles qui en font le caractère. Eux, aussi, sont à même d'attirer les touristes à la recherche de lieux en retrait du littoral ou les entreprises souhaitant s'implanter dans un cadre naturel de qualité. Nous devons donc faire valoir ensemble la diversité de nos sites.

Le Parc national des Calanques s'est par exemple engagé, avec l'ensemble des communes situées en cœur de parc et en aire d'adhésion, dans un plan de paysage qui constitue un outil non pas seulement de protection mais aussi de valorisation pour les collectivités décideuses et leurs partenaires.

Pour en revenir au paysage, j'ai tenté ce matin de prendre une photo de la Sainte-Victoire mais partout où je me suis arrêté, un obstacle m'empêchait d'avoir une vision "propre" du territoire. Ici comme ailleurs, je sais que vous fournissez de nombreux efforts pour supprimer ces polluants visuels qui nuisent à l'accessibilité du site. Mais nous avons encore d'importants travaux à mener pour que ce paysage soit rendu à une vue conforme à ce que nous souhaitons.

Nous devons être force de proposition, soyons-le, je suis là pour ça. ■



Serge GOUTEYRON

Sous-préfet
d'Aix-en-
Provence

Vous le savez, le syndicat mixte du Grand Site Sainte-Victoire sera bientôt dissous. Cette disparition n'en constitue pas pour autant une fin du projet de territoire, mais une poursuite. Peut-être même le cadre institutionnel élargi per-

mettra-t-il d'impulser un nouveau souffle à un territoire qui mérite la labellisation à plusieurs titres, à la fois historiques, mémoriels, culturels et naturels. Je représente aujourd'hui notre préfet de région, Stéphane Bouillon. Conscient qu'il ne peut pas y avoir de paysages ni de territoires préservés sans une véritable proximité territoriale, il s'est engagé auprès de vous à maintenir cette proximité, dont vous êtes tous ici les représentants.

Je ne doute pas que dans les années à venir, tous ceux qui attendent leur labellisation l'obtiendront. Il s'agit en effet de préserver nos terres et notre identité. Vive nos paysages, vive la République et vive la France! ■





Séances plénières

des 18^{èmes} Rencontres
du Réseau des Grands Sites de France

Le projet de Paysage, c'est la révolution !



Bertrand FOLLEA

Agence Folléa Gautier;
Grand prix national du paysage 2016

RÉVOLUTION I : PAR LA RELATION

Ce n'est pas moi qui suis révolutionnaire, mais vous, les Grands Sites de France ! Je voudrais passer quelques minutes à m'expliquer sur cet intitulé qui n'est pas juste destiné à vous accrocher mais relève d'une question tout à fait profonde. Pourquoi parler de dimension révolutionnaire alors même que l'on pourrait, parce que nous travaillons autour de la préservation et de la protection, nous étiqueter comme étant des "conservateurs" ? Parce que je ne connais pas d'autre démarche menée à l'échelle de sites grands à la fois par leur renommée et par leur superficie, où l'on mette vraiment la question du paysage et de la qualité au centre des choix d'aménagement. La dimension finalement très innovante de notre travail vient en réalité du fait que la notion même de paysage porte en elle une dimension tout à fait novatrice qui peut bousculer bien des habitudes. En effet, la Convention européenne du paysage définit le paysage comme étant le fruit d'un écheveau de relations très complexes : des relations entre une géologie, un sol, des milieux naturels, une végétation, un climat, une façon de positionner le bâti, l'eau, les infrastructures... Cet écheveau extraordinaire fait toute la diversité des sites que vous représentez ; s'y ajoute une dimension humaine puisque le cœur de la définition du paysage prend en compte sa perception par les populations. Outre des relations matérielles et tangibles, s'établissent donc des relations sensibles entre les populations et leur territoire.

En travaillant la question du paysage, nous travaillons donc davantage les relations entre les choses que les choses elles-mêmes. Ceci provoque un décalage du regard et de l'attention par rapport à une pensée de l'aménagement centrée sur les champs de spécialité de chacun. Ce qui fait le paysage n'est pas la Sainte-Victoire en soi, prise comme un objet, mais la relation de la Sainte-Victoire à ses champs, ses villages, ses routes ou ses chemins.

Si l'on devait concentrer sa définition en un mot, le paysage serait donc "relation". Et travailler la question de l'aménagement du territoire par la relation nous permet d'échapper à ce qu'Edgar Morin appelle "la pensée simplifiante", qui guide et modèle notre façon de penser au moins depuis le XVII^e siècle et Descartes – qui nous considérait comme "maîtres et possesseurs" de la nature.

Effectivement, en pensant l'aménagement du territoire par la relation, par le paysage, nous échappons à la façon de travailler qui procède par champs disciplinaires étanches, cloisonnés et séparés les uns des autres. Chacun doit en effet décaler son centre d'intérêt principal pour aller en dialogue, en relation, vers les autres champs sectoriels de l'aménagement.

Grâce au paysage, nous évitons également la mise en œuvre d'une pensée simplifiante fondée sur l'amnésie. Il serait plus simple de ne se souvenir de rien et de faire table rase. Mais toutes nos Opérations Grand Site partent évidemment de la reconnais-

Parce que l'espace public est bien plus qu'un espace vide entre deux lieux bâtis. Enfin, la forme d'écriture renvoie bien sûr à cette autre dimension majeure du paysage qu'est l'architecture. Et tout cela correspond à des échelles différentes – le territoire, le site, le lieu puis l'objet – et à des valeurs distinctes: équilibre, cohérence, cohésion et harmonie (cf. fig 3).

LE PAYSAGE AU CENTRE DE LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Finalement, penser le paysage par la relation, c'est aller vraiment au fond du sens des choses. On peut s'en apercevoir en comparant deux clichés d'un même monument commémoratif marseillais pris à 90 ans d'intervalle. Sur le premier, une carte postale datant de 1910, (cf. fig 4) l'objet a du sens par lui-même puisqu'il commémore quelque chose, mais il a également du sens dans la relation qu'il établit avec son contexte. Ses proportions sont adaptées à celles des arbres alentours et sa base circulaire et son positionnement ne sont pas le fruit du hasard. Ils articulent deux perspectives partant vers la droite pour l'une, vers la gauche pour l'autre. Le sens de l'objet est donc lié à sa présence en tant que tel mais encore peut-être davantage à cette immatérialité de la relation qu'il établit avec son contexte.

En 1998, l'objet est toujours là mais que s'est-il passé? On a coupé toutes les relations qui donnaient sens à sa présence dans la ville. Il est donc devenu un objet isolé, voire gênant puisqu'il a fallu dévier la route, positionner contre lui une station de taxi et réduire au maximum les trottoirs. Même sa base circulaire a été supprimée. On n'a pas osé le dé-

truire mais on a coupé toutes les relations que l'on pouvait couper; et l'objet a totalement perdu son sens dans la ville même si, par lui-même, il tente toujours d'exprimer quelque chose.

Voilà qui montre l'importance de la pensée relationnelle qui nous rassemble dans nos efforts pour les Grands Sites. En effet, où place-t-on le paysage dans la démarche de développement durable? Évidemment au centre! (cf. fig 5) La pensée relationnelle est par essence marginale puisqu'elle pense davantage les relations entre les choses que les choses elles-mêmes; mais en plaçant la marge au centre, nous obtenons un instrument favorisant le développement durable.

Le paysage ne se résume pas au seul petit cercle environnemental vers lequel on tend à le renvoyer; par exemple dans l'intitulé de la récente loi "nature, biodiversité et paysage", qui le situe dans la case

Le paysage déborde du cadre © ENSP Versailles



Fig 3. Le paysage comme relation - Écriture de la terre © Bertrand Follea - Agence Follea Gautier paysagistes urbanistes

ANALOGIE	CONTENU	ÉCHELLE	VALEUR	DÉMARCHES DE PROJET
Mise en page	Armature, Charpente paysagère	Territoire	Équilibre	▲ Plan de paysage Charte paysagère
Grammaire	Champs sectoriels de l'aménagement Projets urbains	Site	Cohérence	
Conjonction de coordination	Espaces publics	Lieu	Cohésion	▲ Maîtrise d'œuvre
Forme d'écriture	Architecture Design	Objet	Harmonie	



■ Fig 4. Évolution d'une place à Marseille, de 1910 à 1998. © Bertrand Follea - Agence Follea Gautier paysagistes urbanistes

verte du développement durable. Sa dimension **so-**
ciale est absolument ma-
jeure. La qualité du cadre de
vie, la cohésion sociale, la di-
mension **économique**, l'at-
tractivité, la **santé** psychique
et physique sont des ques-
tions relevant du paysage.

RÉVOLUTION 2 : PAR LA DÉMARCHE DE PROJET

La notion de paysage est
très innovante, très révolu-
tionnaire, mais reconnais-
sons aussi le caractère
presque provocateur de la
démarche de projet, puisque les beaux paysages se
sont construits pendant des millénaires sans qu'un
projet ait eu besoin d'être dessiné, pensé et conçu.
Penser le paysage comme projet, c'est donc ren-
verser complètement la perspective en pensant le
paysage non plus comme la conséquence fortuite,
déduite, des activités des hommes sur le territoire
mais comme une **cause commune**. Une ambition
que l'on se fixe. Voilà un retournement complet au
regard du laisser-faire qui prévalait auparavant.
Si chacun d'entre nous était génial dans son ins-
trument de musique mais qu'il jouait pour lui-même
et sans partition, on aboutirait à une épouvantable
cacophonie. Il en va de même pour le territoire.
Nous jouons tous dans la même salle. Il nous faut
donc une partition commune. Cette dimension vo-
lontariste fixant un projet pour le paysage est, là aussi,
tout à fait innovante et révolutionnaire.

■ Fig 5. Le paysage comme relation au cœur du développement durable



RÉVOLUTION 3 : PAR LA MÉTHODE

La méthode est ce qui nous permet de fonction-
ner ensemble. Celle qui permet, aussi, à un système
solaire de faire sa "révolution". Dans un système dont
le soleil serait notre ambition qualitative pour le pay-
sage et où chacune des planètes représenterait une
forme de gouvernance, la planète "Etat", fonda-
mentale, serait composée de plusieurs continents
qu'il faudrait arriver à organiser. Mais le système
compterait également une planète "élus", majeure
elle aussi et encore plus proche de notre soleil, et
les planètes de tous les services, de tous les parte-
naires, des populations et des professionnels.
Nous avons à construire un système à même de faire
sa révolution autour de la question du paysage. ■

Jean-Pierre THIBAUT, Inspecteur général, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer - La Convention européenne évoque le paysage comme étant "perçu par les populations". Que fait-on des dites populations? Comment leur faire identifier ou formuler des objectifs?

Bertrand FOLLEA - Cette question reste totalement ouverte puisque nous sommes encore en pleine expérimentation. Ce qui est néanmoins intéressant, c'est justement qu'elle se soit ouverte. De fait, les méthodes de travail actuelles n'ont rien à voir avec celles pratiquées il y a vingt-cinq ans. Aujourd'hui, vous êtes demandeurs d'une dimension participative. Il s'agit de mettre l'humain "au centre", comme je l'ai entendu dire dans un Atelier des Territoires que j'animais.

Soyons clairs, ce n'est pas facile. Mais nous savons que le temps est un allié précieux sur la question du paysage. Un professionnel travaille par exemple sur un temps assez court au regard de la durée de gestation qui permettra d'atteindre le Graal du label "Grand Site de France". Son travail sera donc de garantir une bonne appropriation des propos en mettant en place des outils permettant la participation. Car un travail que l'on s'approprie bien est un travail auquel on a participé.

Vous avez, et nous avons tous, l'impression de connaître parfaitement notre territoire. Et de fait, nous le connaissons. Mais le temps que nous prendrons pour aller sur le terrain ensemble est nécessaire. C'est vrai pour les élus mais aussi pour les populations que vous évoquiez dans votre question. Parce qu'en tant qu'humains, nous avons la capacité de construire des idées qui parfois nous éloignent d'une forme de réalité. Et cette dérive insensible est dangereuse. Revenir se frotter à la perception sensible immédiate, presque naïve, constitue déjà une démarche essentielle qui nous permettra non pas de connaître le territoire, mais de le reconnaître de façon partagée.

Voilà déjà une piste de travail essentielle. Se donner le luxe du temps passé ensemble sur le terrain.

Bruno CARIOU, Directeur du syndicat mixte, Grand Site de France Pointe du Raz en Cap Sizun - Les paysages sont évolutifs et

parmi eux, certains sont voulus, d'autres subis. Il n'est donc pas si simple de s'accorder sur une définition. Pensez-vous que nous pourrions un jour nous mettre d'accord ou le paysage restera-t-il toujours une source de discussions?

Bertrand FOLLEA - La rédaction en 2000 d'une définition européenne du paysage a représenté un progrès majeur en la matière. D'autant que cette définition relève d'un consensus par le haut qui nous aide à travailler. Certains ici ont peut-être participé à son élaboration. En tout cas, nous nous attachons tous à la faire vivre.

J'ajoute que l'intérêt même de la question du paysage tient à son caractère complexe. Complectere, en latin, signifie du reste "tisser", "relier ensemble". Ce qui renvoie bien au paysage comme relation. Il faut accepter et travailler la complexité.

Mireille BENEDETTI, Vice-présidente de la Commission Environnement, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Je suis une adepte des méthodologies de projet. En vous écoutant, je me disais que les Grands Sites ou les espaces naturels protégés constituent des territoires d'exemplarité. En tant qu'élus, ne devrions-nous pas nous servir de vos exemples pour en faire des généralités? Notre mission n'est-elle pas de créer du lien et de la réflexion entre les territoires d'exemplarité et des lieux beaucoup plus massacrés? Bénéficions-nous tous d'un égal accès à la qualité de vie des habitants d'un village comme Puylobier?

Bertrand FOLLEA - Votre parole est d'or. En effet, si nous menons des Opérations Grand Site, c'est pour protéger des sites de qualité de leur propre succès. Un succès qui se traduit par une surfréquentation dont ils sont victimes en partie parce qu'on ne sait pas maîtriser ce qu'il se passe alentour, dans les territoires du quotidien. Mieux nous saurons travailler sur ces territoires du quotidien, mieux nous accueillerons les habitants sur les territoires d'exception et sur les Grands Sites de France. En retour, les expérimentations dont se fait écho le RGSF ont vocation à résonner au-delà des limites de protections, dans les paysages dits banals. ■

Loi reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et loi liberté de création, architecture et patrimoine : leurs effets sur la politique des sites

Paul DELDUC

Directeur Général de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer



LES GRANDS SITES DE FRANCE : UNE CONTRIBUTION IMPORTANTE AUX POLITIQUES PUBLIQUES

La transversalité et l'utilisation des qualités remarquables du paysage pour initier un projet de territoire constituent des sujets fondamentaux pour la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) dont j'ai la charge. Pour moi qui travaille à la fois pour le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et pour le ministère du Logement et de l'Urbanisme, ces Rencontres constituent un moment enthousiasmant.

PAYSAGE ET URBANISME

Ce n'est pas un hasard si les sujets du paysage et de l'urbanisme se sont trouvés être gérés par la même équipe, à savoir la Sous-direction de la qualité du cadre de vie. De fait, il est souvent difficile de situer la frontière entre ces deux disciplines qui obligent à porter sur les territoires un regard englobant toutes les politiques et tous les sujets.

Et je dois dire que l'intervention de Bertrand Fol-léa, justement présenté comme étant à la fois paysagiste et urbaniste, m'a particulièrement frappé. Il nous a notamment présenté le paysage comme vecteur de développement durable. Voilà une notion fondamentale qui fait de vous, porteurs de projets de Grands Sites, de véritables démonstrateurs en matière de développement durable des territoires.

Nous l'avons vu, vos travaux peuvent avoir un impact sur les documents d'urbanisme en traduisant vos intentions dans les textes réglementaires. Mais avant cela, ils permettent surtout d'élaborer un projet de territoire prenant en compte toutes les qualités dudit territoire. Je tenais donc à vous dire combien la contribution des Grands Sites de France aux politiques que nous menons à la DGALN est fondamentale. Votre formidable démarche, dont nous tirons une part de fierté dans la mesure où nous y participons, correspond en tout point à celle que nous cherchons à promouvoir. Le terme de "contagion" a été évoqué tout à l'heure. Nous voudrions que l'exemple de vos projets se propage. En écoutant les trois Grands Sites qui se sont exprimés ce matin, je me faisais la réflexion que nous ne vous utilisons peut-être pas assez. Le terme "utiliser" n'est pas très heureux mais il nous serait de fait "utile" que des représentants des Grands Sites partagent plus souvent avec nous leur expérience. Qu'ils nous expliquent ce que leur démarche a apporté à la dynamique du territoire, ce qu'elle a permis de débloquent dans le développement des intercommunalités ou ce qu'elle a produit dans le champ de l'urbanisme, au sens le plus classique du terme. Peut-être est-ce à nous de rendre ces échanges possibles afin de susciter l'émergence de nouveaux projets intégrateurs de développement durable des territoires.

ARTICULATION NOUVELLE ENTRE SITES INSCRITS ET SITES CLASSÉS

La question du paysage a été rattachée à la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages tandis que la question des sites classés et des sites inscrits se partage entre ladite loi et la Loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine.

L'effet principal de la première en la matière est de confirmer l'importance des sites classés et le maintien des sites inscrits. Toutefois, pour ces derniers, la loi marque une évolution de la doctrine historique, qui consistait à inscrire des sites dans une optique de liste d'attente d'un futur classement. L'esprit de la nouvelle loi est plutôt d'articuler le site inscrit avec le site classé pour assurer une protection adaptée aux différents niveaux d'enjeux sur un ensemble de territoires. L'exemple de la Vézère évoqué tout à l'heure illustre cette approche nouvelle qui permet, sur un territoire de grande taille, d'obtenir une protection à la fois complète et adaptée.



La quantité de sites inscrits est aujourd'hui extrêmement importante. Parmi eux, certains n'auront non seulement jamais vocation à être classés, mais ils ont également perdu les caractéristiques justifiant leur inscription. Un travail de mise à jour de la liste des sites inscrits devra donc être mené. Il s'agira d'en orienter certains vers d'autres protections, voire vers aucune s'ils ont perdu leurs qualités. Une instruction sera préparée en début d'année prochaine avec la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages. Ce travail impliquera notamment les Inspecteurs des sites.

Autres articulations entre les deux lois

Les deux nouvelles lois ont par ailleurs permis d'articuler les protections "sites classés ou inscrits", "monuments historiques et leurs abords" et "sites patrimoniaux remarquables". Quel que soit le cas de figure, lorsque des travaux ou des aménagements sont prévus sur un site où les protections se recouvrent, l'Inspection des sites et l'Architecte des Bâtiments de France mèneront chacun une instruction mais une seule autorisation sera délivrée à la fin du processus. Une règle de priorité des protections permettra de déterminer si cette délivrance s'effectuera sous l'empire de la réglementation des monuments historiques ou des sites classés. Cette simplification dans l'articulation des filières

"sites" et "monuments historiques" ne changera pas le niveau de protection et le soin apporté à l'instruction des projets. Néanmoins, lorsqu'un site inscrit bénéficiera d'une protection de type "site patrimonial remarquable", "monument historique" ou "abords de monument historique", ces protections du Code du patrimoine auront préséance. Les projets seront donc instruits suivant l'un de ces trois régimes, laissant le site inscrit s'effacer complètement.

Appellation "site patrimonial remarquable"

Il me semble nécessaire de clarifier un autre point. L'appellation "site patrimonial remarquable" ne changera pas la vocation essentielle des sites inscrits, des sites classés et de ce qu'étaient autrefois les aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). Les sites classés et inscrits visent avant tout les sites à dominante naturelle tandis que les autres protections concernent des sites à dominante bâtie. Je peux comprendre que l'on craigne une forme de flou en la matière. Je ne garantis pas une étanchéité parfaite mais la différence d'esprit entre les deux réglementations est claire. Nous veillerons au respect de cette distinction.

Autres évocations du paysage dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

Au-delà de la seule politique des sites, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages comprend des éléments sur le paysage en général. D'abord, elle reprend la définition du paysage de la Convention européenne du paysage. En même temps qu'elle donne une idée de la vision qu'ont les Européens du paysage, cette définition permet de prendre en compte la perception du paysage par la population et son caractère évolutif. Nous ne discutons donc plus cette définition, et l'avons insérée dans la loi.

Par ailleurs, la nouvelle loi fait mention des atlas du paysage, auxquels elle donne une valeur, et des objectifs de qualité paysagère. Enfin, elle protège le titre de "paysagiste concepteur". On attend en effet aujourd'hui des paysagistes une qualité importante de conception et de prise en compte de politiques multiples. Il est donc important d'éviter toute confusion entre leur métier de concepteurs d'un paysage et un autre métier plus proche du jardin.

En conclusion, les Grands Sites de France constituent le navire amiral de notre politique des sites. Elles représentent ce qui existe de plus exemplaire, de plus remarquable et de plus intégrateur. Je vous redis tout l'intérêt que nous leur portons, à elles comme aux Grands Sites de France en général, et tout l'espoir que nous misons sur la contagion positive qu'ils peuvent entraîner sur d'autres territoires. ■

Échanges

Paul DELDUC - Avant d'ouvrir les questions, juste un mot concernant notre réglementation en matière de publicité. Les Règlements locaux de publicité (RLP) dans les PNR ont connu une petite évolution. Désormais, la publicité ne pourra y être autorisée que si la charte du Parc prévoit un encadrement des RLP.

J'en profite pour faire observer que la mise en place d'un RLP, et plus encore d'un RLPi (RLP intercommunal), constitue une occasion de réunir tout le monde autour d'une table et de prendre des décisions réfléchies en évitant le coup par coup. Nous tentons donc d'assurer la promotion de ces dispositifs, au même titre que les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi).

J'ajoute qu'il y a quelques années, nous avons édité un guide de synthèse de notre réglementation en matière de publicité mais la situation reste assez complexe. À nous de l'éclaircir.

Philippe MORGE, Directeur du Grand Site de France Puy de Dôme - Je tiens à vous remercier de votre présence. Nous nous réjouissons de pouvoir avoir un contact direct avec une personne exerçant de hautes responsabilités ministérielles. J'exprimerai néanmoins un regret: les Grands Sites de France n'ont pas été suffisamment entendus sur la question de l'appellation des sites patrimoniaux remarquables. Car nous ne sommes pas hors-sol. Nous travaillons sur des sites ancrés dans le territoire. Et la lisibilité est primordiale pour les publics qui viennent nous voir. Pour nous, il s'agit d'un loupé important. Il est trop tard puisque le coup est parti. Nous espérons que le prochain, qui portera sur la protection même du label Grand Site de France face aux prises de positions de certaines collectivités, ne loupera pas.

Paul DELDUC - Je reconnais que l'appellation retenue nous a perturbés. Mais il s'agit là du



choix du législateur, et le Parlement représente le peuple. Nous devons accepter que les décisions découlant des débats entre parlementaires ne correspondent pas toujours aux choix des technocrates. À nous d'exprimer le plus clairement possible nos positions. Je ne parlerais donc pas d'un coup loupé mais de l'exercice normal de notre démocratie. Maintenant que les représentants du peuple se sont prononcés, nous devons appliquer leur décision.

Concernant la seconde partie de votre question, je pense qu'il est possible de bien faire sans réutiliser de choses ressemblant trop à nos propres marques. La tâche sera délicate et diplomatique mais nous nous efforcerons de chercher de l'aide pour la mener à bien. Votre message est en tout cas entendu.

Christophe CAVARD, Député du Gard, Président du Syndicat mixte du Grand Site des Gorges du Gardon - J'assume totalement ce qu'il s'est passé au Parlement, d'autant que j'ai moi-même porté l'amendement des Grands Sites de France. Sachez néanmoins qu'à ma connaissance, les parlementaires ont suivi l'avis du Gouvernement.

Mon département du Gard appartient à la nouvelle région Occitanie-Méditerranée. Pour être clair, concernant l'application de la loi et la reconnaissance du label, certaines anciennes régions posent effectivement problème, notamment Midi-Pyrénées. Sur ce point, il me semble que la diplomatie a ses limites. Je suis bien entendu favorable à la concertation mais il faudra bien que la loi soit appliquée. Mais je m'interroge. Comment arriver à amener tout le monde à respecter le cadre législatif sans faire violence aux uns ou aux autres ?

Paul DELDUC - Je ne suis pas certain qu'il soit possible de dresser un historique complet du cheminement de l'idée du nouveau nom choisi. Je n'y reviendrai donc pas. En revanche, la question que nous nous posons, à savoir la valorisation claire du label et le fait qu'il ne puisse pas être confondu avec d'autres appellations, se situe au-delà de la seule application de la loi. Il s'agit de défendre une marque déposée à l'INPI et non une marque législative. C'est la raison pour laquelle j'ai évoqué des

voies forcément un peu longues et complexes. Néanmoins, le processus devra effectivement aboutir. Je suis ravi que certains élus intercèdent en ce sens. Mais il s'agit en réalité de discuter de la manière la plus intelligente possible avec des élus qui sont moteurs d'une politique ayant sa propre valeur. En ce moment, nous disposons d'une fenêtre plutôt favorable. Mais je suis d'accord avec vous. Nous devons valoriser la politique des Grands Sites de France, que l'État doit continuer à soutenir et à défendre. Je ne peux pas en dire plus mais je vous ai entendu.

Louis VILLARET - Je voudrais dire à Paul Delduc que nous avons été très heureux de l'accueillir aujourd'hui. Dernièrement, nous avons eu l'occasion de le rencontrer au ministère. Je tiens à le remercier devant les Grands Sites de France pour son accueil, son soutien et la diplomatie dont il use au quotidien pour faire avancer les choses en allant dans le sens de la loi.

Aujourd'hui, nous devons nous mobiliser pour avancer. Je suis moi-même intervenu directement auprès de notre Région concernant les dénominations de labels et Paul Delduc a été très clair dans ses réponses. La confusion doit être levée.

Continuons à travailler ensemble. Je suis très heureux d'être aujourd'hui, à Sainte-Victoire, en présence de l'ensemble des Grands Sites de France. Voilà un signal fort. De même, je me réjouis de la présence à la fois de représentants du ministère et d'élus représentant tous les échelons de nos collectivités. Ces Rencontres montrent le sérieux du travail que nous menons pour maîtriser le flux de 32 millions de touristes qui visitent chaque année nos Grands Sites de France.

Au-delà de l'environnement et des paysages, qui bien entendu nous préoccupent en priorité, ces sites exceptionnels représentent aussi une vie économique et une réalité au quotidien. Ils permettent la rencontre entre espaces géographiques, humains et économiques. Notre travail doit donc se poursuivre en bonne intelligence avec les services du ministère. Je remercie à nouveau Paul Delduc et l'ensemble de ses personnels. ■

Le Grand Site Sainte-Victoire et les enjeux du paysage

Philippe MAIGNE

Directeur du Grand Site
Sainte-Victoire



■ Vendanges piémont sud Sainte-Victoire. © GSSV - V. PAUL

- Le massif du Concors. Cette vaste étendue sauvage constitue le plus grand ensemble boisé d'un seul tenant des Bouches-du-Rhône. Différente et complémentaire de Sainte-Victoire, elle représente bien la colline provençale avec ses vallons cachés et ses mas agricoles authentiques. Autant de valeurs naturelles et culturelles qui lui ont valu un classement en 2013, trente ans après celui de Sainte-Victoire.

UN PAYSAGE SOUS PRESSION

Je vous invite à la découverte des paysages du Grand Site Sainte-Victoire et des enjeux paysagers qui guident notre projet de territoire, aujourd'hui en cours d'actualisation dans le cadre du processus de renouvellement du label pour la période 2017-2022.

Le Grand Site Sainte-Victoire englobe deux grandes unités paysagères telles que définies par l'Atlas des Paysages des Bouches-du-Rhône :

- La montagne Sainte-Victoire, monument minéral qui doit sa notoriété mondiale aux peintures de Cézanne, et son piédestal du plateau du Cengle, classés en 1983 au titre des sites ;

La pression urbaine est l'un des deux principaux enjeux qui pèsent sur ces paysages. Sainte-Victoire est incluse dans la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui avec ses 1,8 million d'habitants subit des flux interurbains extrêmement denses et une importante fréquentation touristique. Sainte-Victoire reçoit à elle seule chaque année un million de visiteurs. Nous devons éviter tout mitage, mais aussi le grignotage de l'espace rural, qu'il soit agricole ou naturel, par l'urbain.

Nos maires, bien conscients de cette pression, y sont très vigilants lors de l'élaboration de leur PLU. Mais ils se posent des questions quant à l'avenir de leur



■ Urbanisation d'Aix en Provence, sur le piémont sud de la Sainte-Victoire.

territoire lorsque les documents d'aménagement seront élaborés à des échelons supra-communaux. Ils souhaitent donc développer des démarches paysagères plus approfondies, de type Plan de paysage, sur certaines zones sensibles. Je pense notamment à l'espace de transition situé entre Beaurecueil et Puyloubier; qui sépare le site classé de la montagne au nord et le pôle de développement de la vallée de l'Arc au sud.

NATURE ET COMPOSITION VÉGÉTALE DES ESPACES NATURELS

La seconde difficulté que nous avons à affronter est la reconquête forestière spontanée qui découle du déclin des activités agricoles et rurales et se traduit par une progressive homogénéisation des paysages. Cette évolution naturelle pose question à plusieurs titres :

- **Augmentation du risque d'incendie**

Le grand incendie de 1989 à l'origine de la politique publique du Grand Site a ravagé plus de 5 000 hectares de boisements continus sur la montagne Sainte-Victoire. Depuis, nous avons mené d'importants programmes de travaux pour la prévention des incendies dans le cadre du Plan de Massif, d'une part, et soutenu le développement de la sylviculture locale, d'autre part. Nous avons bien entendu veillé à ce que ces travaux forestiers soient correctement intégrés dans leur environnement. À titre d'exemple, sur le plateau de France situé au-dessus de la vallée de Saint-Marc Jaumegarde et Vauvenargues, l'impact paysager d'une importante coupure de combustible a été réduit par un débroussaillage alvéolaire permettant de conserver des bosquets tout en respectant les normes techniques d'une zone de réduction de la masse combustible.

Nous élaborons en ce moment avec le CRPF, l'ONF et la DREAL la première Annexe verte réalisée à



■ Venelles. © GSSV - V. Paul



??? doctrine retenir concernant les éoliennes que l'on verrait depuis la basilique? La vision d'objets de 200 mètres de haut pourrait-elle venir perturber la visite patrimoniale? Ces questions restent encore en suspens.



■ Coupe liée à un PIDAF, Montagne Sainte-Victoire, Zone du Delubre, 2006 (Plans intercommunaux de débroussaillage et d'aménagement) © GSSV - V. ISAMBERT



■ Chantier de débroussaillage et de défrichage d'Aix Multi Services (AMS) en bordure du sentier des plaideurs. © GSSV - M. MAGNIER

l'échelle d'un site classé. Ce document de gestion forestière réglementaire prendra en compte les enjeux paysagers et naturalistes.

• Appauvrissement de la biodiversité méditerranéenne

Notre biodiversité repose sur une mosaïque de milieux naturels et cultivés. Les deux couples d'aigles de Bonelli qui nichent dans les falaises ont par exemple besoin de terrains de chasse en milieux de garrigues, de pelouses et de terres agricoles. Que deviendront-ils si tout le territoire est colonisé par la forêt?

La reconquête de milieux ouverts constitue un ob-

jectif majeur du programme Natura 2000. Concrètement, cet effort se traduit par des contrats passés avec les propriétaires et des mesures agroenvironnementales prises en accord avec les éleveurs.

• Modification de la perception de la montagne

La tendance à l'homogénéisation forestière du paysage impacte la vision que l'on a de la montagne. Il ne s'agit pas ici de retrouver le paysage cézannien du début du siècle dernier, où la forêt était quasi absente, mais au moins de rétablir des perspectives sur la montagne à partir de la route Cézanne, entre Aix et Puylobier.

Face à ces trois difficultés, la gestion de la reconquête forestière spontanée nécessite une action transversale. Et j'insiste sur ce dernier point. La force de notre action tient au fait que nous portons différents programmes au sein d'une même structure, ce qui nous permet de mettre en cohérence et en synergie le PIDAF pour la prévention des incendies, Natura 2000 et les actions de gestion de l'espace et des paysages.

Je tiens également à rappeler qu'en milieu méditerranéen, comme depuis des millénaires, ce sont les acteurs du territoire qui font les paysages. C'est donc avec les forestiers, les éleveurs et les agriculteurs que nous pourrions maintenir le caractère rural du site. Car si notre territoire laisse toute sa place au grand paysage, il est aussi un lieu de vie, cultivé et habité.

Pour conclure, voici le paysage de la plaine agricole de Beaurecueil (cf. photo p 13), avec un urbanisme discret et intégré... cet environnement "idéal" accueille l'équipe du Grand Site, nous l'espérons tous pour longtemps encore. ■



© Benoît Piquart



© Mathilde Milloc



© Mathilde Milloc



© Marika Arabi-Omeida

Sainte-Victoire Visite du site



© Mathilde Milloc

Sur les traces de Cézanne dans les Carrières de Bibemus, Dans les forêts de pins d'Alep sur les contreforts nord de Sainte-Victoire, Sur le piémont sud ou au pied du plateau de Cengle, Nos hôtes nous ont initié aux enjeux de gestion du Grand Site : exploitation des forêts, lutte contre l'incendie, ouverture des milieux pour favoriser la biodiversité, maintien des perspectives sur la montagne, accueil



© Marika Arabi-Omeida



© RGSF



© Charlotte Mangot



© Mathilde Pflot

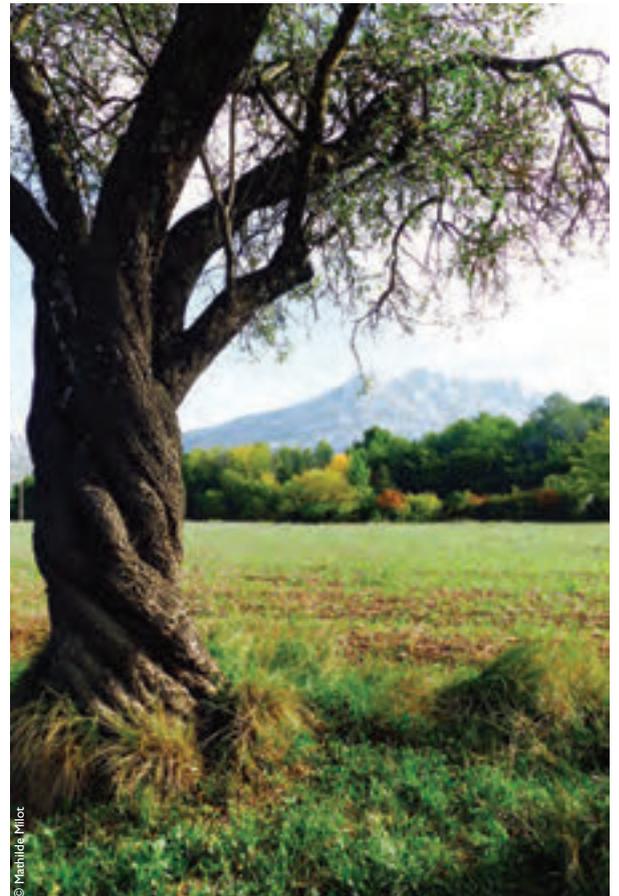


© RGSF

des visiteurs mais aussi renforcement des actions contre une urbanisation croissante aux abords du site. Les visites ont été imprégnées de l'esprit du Grand Site de France et de l'aura de cette majestueuse montagne.



© Mathilde Pflot



© Mathilde Pflot

Séquence thématique

Paysage et territoires

Estelle LABBÉ-BOURDON

Inspectrice des sites,
Dreal Bourgogne-Franche-Comté



Laurent PONS

Président du Grand Site
du Cirque de Navacelles



Pascale BURET-CHAUSOY

Conseillère départementale du Pas-
de-Calais, Grand Site de France des
Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez



Leslie CHAZE

Chargée de mission Mairie-conseils
Caisse des dépôts



Stéphanie BEAUSSIER

Gestionnaire du patrimoine naturel
et du paysage, Grand Site de
France Solutré Pouilly Vergisson



Myriam BOUHADDANE- RAYNAUD

Paysagiste CAUE du Gard



Olivier PROVIN

Chargé de mission Littoral,
PNR des Caps et Marais d'Opale



Anne GENTIL

Expert associé, Urbicand



François LETOURNEUX, animateur

Vice-président du Comité français de l'UICN

L'ÉLABORATION DU DOCUMENT UNIQUE DE GESTION DU SITE CLASSÉ DU GRAND SITE DE FRANCE SOLUTRÉ POUILLY VERGISSON

Estelle LABBE-BOURDON
Inspectrice des sites,
DREAL Bourgogne-Franche-Comté

Stéphanie BEAUSSIER
Gestionnaire du patrimoine naturel
et du paysage, Grand Site de France Solutré
Pouilly Vergisson

En 1984, le classement d'origine du site s'était arrêté au sud à la limite administrative d'alors, qui le séparait du département du Rhône et de la région Rhône-Alpes. De ce fait, son vis-à-vis, comprenant notamment le sommet de la Roche de Solutré, n'était pas protégé. En 2010, une extension du site classé jusqu'aux lignes de crête visibles depuis le sommet des Roches a donc été décidée. Elle a également inclus le territoire viticole jusque-là seulement inscrit.

C'est dans le contexte d'extension du périmètre classé, autour duquel s'est construit le Grand Site, qu'est venue l'idée d'élaborer un document unique pour gérer le mille-feuille local de protections, qui compte aujourd'hui un site classé, un site inscrit, un site préhistorique classé au titre des monuments historiques, cinq entités Natura 2000, un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), des entités cohérentes de gestion gérées par le Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne, une surface viticole avec ses contraintes de culture et de traitements ainsi qu'une surface forestière conséquente.

Ce mille-feuille était difficilement lisible, à la fois pour nous et pour la sphère civile. Tout réunir dans un document unique de gestion intégré dans les actions du label Grand Site de France nous est donc apparu à la fois comme novateur et nécessaire.

Notre territoire, qui compte deux éperons rocheux, se situe à une centaine de kilomètres au nord de Lyon. Outre les différentes protections imposées par l'État depuis plus de cent ans, un Grand Site de France y a été labellisé en 2013. Néanmoins, sur les cinq poches Natura 2000, seules trois appartiennent au périmètre de ce Grand Site. Lorsque nous avons lancé une étude pour évaluer la faisabilité d'un document unique de gestion, nous avons donc choisi d'inclure l'ensemble des communes concernées par une protection et non de nous cantonner à celles du seul Grand Site.

Aujourd'hui, les résultats de l'étude ne sont pas encore rendus. Au risque de vous frustrer, nous ne vous présenterons donc que la méthode que nous avons mise en place en nous demandant en quoi notre travail peut nourrir la démarche Grand Site, et notamment le projet de renouvellement du label à l'horizon 2018.

À l'été 2014, le commissaire enquêteur en charge de l'extension du site classé a émis la recommandation d'élaborer un cahier spécifique de gestion traitant de l'ensemble des thématiques suivantes : viticulture, agriculture, urbanisme, tourisme, infrastructures, réseaux, culture et arts. Dans le même temps, nous devons réviser le document d'objectifs Natura 2000 (DOCOB) et le Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne avait lui aussi besoin d'élaborer un document de gestion pour les espaces dont il assure la gestion. Nous avons donc décidé de créer un document commun en associant un maximum d'acteurs des différentes protections au travail d'élaboration.

Avec la DREAL, la DDT, le Syndicat mixte, les élus et l'Architecte des Bâtiments de France, nous avons donc construit ensemble un cahier des charges réunissant les compétences paysage, architecture, urbanisme, écologie, agro-écologie et communication, pour un délai d'étude approximatif d'un an.

En choisissant d'élaborer un document unique, nous avons pour objectifs de :

- Mieux traduire les enjeux des différentes protections existantes ;



■ Solutré. © SM du Grand Site Solutré Pouilly-Vergisson



??? doctrine retenir concernant les éoliennes que l'on verrait depuis la basilique? La vision d'objets de 200 mètres de haut pourrait-elle venir perturber la visite patrimoniale? Ces questions restent encore en suspens.

- Faire des économies en ne lançant qu'un seul marché;
- Lier les enjeux paysagers et écologiques;
- Placer le paysage au cœur de nos discussions afin de "démystifier" le réseau Natura 2000, dont les thématiques sont parfois difficiles à aborder pour les non-spécialistes. Notre démarche nous a par exemple permis d'aborder des questions comme les trames verte et bleue ou les corridors écologiques;
- Regrouper des connaissances et mettre au jour un réseau d'acteurs concernés par l'ensemble des thématiques que nous abordions;
- Éviter les éventuelles contradictions entre les actions à mener en matière de biodiversité pure et les aspects paysagers. Contradictions dont, à ce stade, nous n'avons pas rencontré d'exemples flagrants;
- Entrevoir des pistes en termes d'urbanisme à l'heure où notre territoire s'élance dans un SCOT à plus grande échelle.

Nous estimons que la méthode de travail permet de nourrir le Grand Site dans la mesure où elle associe les acteurs de terrain et l'ensemble de la population. Nous avons notamment créé quatre ateliers traitant des thématiques suivantes :

- Forêt-agriculture, en présence de partenaires administratifs mais aussi de forestiers et d'agriculteurs;
 - Urbanisme-architecture, avec des associations de patrimoine et les collectivités en charge de la compétence urbanisme;
 - Usages-loisirs, un atelier qui a réuni une trentaine de participants d'horizons différents en raison du nombre d'activités pratiquées sur le site (escalade, randonnée, cyclisme, etc.);
 - Viticulture, notre périmètre d'étude étant composé pour plus de 40 % de terres agricoles et viticoles, contre 20 % de forêts et 2 % de prairies. Ces ateliers ont été pilotés par le groupement des deux bureaux d'études, le premier ayant des compétences en matière de paysage, de territoires et de gouvernance et le second étant spécialisé dans les questions de nature et d'écologie. Ils ont permis des échanges riches et fructueux, notamment sur les questions des actions à mener dans le cadre du Grand Site de France dans la perspective du renouvellement du label. Il a également donné envie aux communes uniquement concernées par la protection Natura 2000 d'entrer éventuellement, à terme, dans le périmètre du Grand Site.
- Nous entendons aboutir à un document qui soit suffisamment pédagogique pour que tout le monde s'y retrouve compte tenu des multiples protections. Il devra bien entendu s'inscrire dans les actions du label clairement énoncées depuis 2013 mais également nous permettre de partager l'esprit des lieux, parfois oublié par les habitants qui vivent sur le site et profitent sans le savoir de ce magnifique paysage. Enfin, il devra assurer une cohérence complète de nos actions.



■ La pérennisation de l'activité agricole en lien directe avec le village de Vissec est garante de la préservation du paysage et du cadre de vie. © RGSF

Quatre objectifs commencent d'ores et déjà à s'esquisser au fil de notre travail :

- Maintenir la mosaïque des paysages ;
- Valoriser le caractère viticole du territoire en accompagnant la dynamique viticole. Par exemple, les murets et les chemins en pente, parfois bétonnés, ont souvent été évoqués dans le cadre de l'atelier sur la viticulture. Nous nous sommes mis d'accord avec les viticulteurs pour que le document de gestion hiérarchise différentes parcelles du Grand Site en fonction des vues plus ou moins prégnantes et des efforts particuliers à fournir pour les préserver ;
- Soigner la qualité de la découverte et de l'accueil, même si de très nombreux travaux ont déjà été réalisés dans le cadre du travail préalable à la labellisation ;
- Préserver la qualité des villages et leur architecture. Sur ce point, nous regrettons qu'aucun architecte en propre ne fasse partie de l'équipe retenue pour mener cette étude. Nous sommes conscients que nous ne pourrions pas aller jusqu'au bout de notre réflexion actuelle en matière architecturale.

La commune de Chasselas, qui intégrera le Grand Site à l'occasion du renouvellement du label, a néanmoins développé une Aire de Valorisation de l'Ar-

chitecture et du Patrimoine (AVAP) sur l'ensemble de son territoire. Les ateliers ont permis un partage de cette expérience avec d'autres élus. Nous espérons que certaines autres communes auront envie d'imiter la démarche de Chasselas.

LA CHARTE PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE DU GRAND SITE DU CIRQUE DE NAVACELLES

Laurent PONS
Président du Grand Site du Cirque de Navacelles

Myriam BOUHADDANE-RAYNAUD
Paysagiste au CAUE du Gard

Le territoire du Grand Site de Navacelles, qui s'étend sur 46 000 hectares, se situe à cheval sur les départements du Gard et de l'Hérault. Il englobe les trois causses les plus méridionaux de la chaîne des Causses. À vol d'oiseau, le Grand Site se situe à une quarantaine de kilomètres du litto-

ral montpelliérain mais sa situation topographique perchée, qui se franchit comme une forteresse, le met à l'abri de la pression urbaine des villes du bord de mer.

Contexte institutionnel

Rares sont les Grands Sites qui réunissent deux départements, donc deux communautés de communes différentes. D'autant que le Gard et l'Hérault sont séparés par des gorges. À l'issue d'un processus de rapprochement de près de trente ans, l'Opération Grand Site nous a permis de faire le pont entre des collectivités qui, jusqu'ici, ne se fréquentaient pas beaucoup.

Au milieu du territoire, le site classé des Gorges de la Vis et du Cirque de Navacelles a longtemps été entouré par un site inscrit, sorte de zone tampon destinée à protéger l'arrivée sur les gorges. Une extension du site classé est aujourd'hui en cours pour englober l'ensemble du site inscrit et au-delà.

Ce qui caractérise le Grand Site est l'unité géographique, biogéographique et paysagère de ses causses. Une unité reconnue au niveau national avec l'Opération Grand Site, mais aussi au niveau européen – le périmètre de ladite Opération est également celui des documents d'objectifs Natura 2000 des causses méridionaux – et au niveau international dans le cadre du Bien Causses & Cévennes qui a été inscrit en 2011 au patrimoine mondial de l'Unesco au titre des paysages culturels vivants de l'agropastoralisme méditerranéen. Ce territoire très important des Causses & Cévennes, dont fait partie le Grand Site est actuellement géré par l'Entente interdépartementale Causses & Cévennes avec qui nous conventionnons comme opérateur local de gestion. Nous partageons en effet les mêmes objectifs de préservation des paysages et donc d'ouverture des milieux, et de maintien des activités agropastorales.

Outre la charte paysagère et architecturale, l'Opération Grand Site a donné naissance depuis 2008 à deux lieux d'accueil du Grand Site (les belvédères de la Baume Auriol dans l'Hérault et de Blandas dans le Gard), mais aussi à un plan de circulation et de stationnement, à un schéma des activités de pleine nature et à un schéma d'interprétation du patrimoine.

Identité du territoire

Ce qui fait l'unicité et la valeur du paysage caussenard, c'est le contraste entre les paysages de canyons formés par les gorges de la Vis et les vastes plateaux calcaires qui les surplombent. C'est le spectacle impressionnant que l'on peut apprécier depuis les belvédères naturels des causses, magnifiés par le célèbre Cirque de Navacelles et les méandres de la Vis. Ce sont aussi les paysages de steppes balayées par les vents, qui paraissent déserts et silencieux, ouverts sur des ciels immenses. C'est l'impression que ces causses sont un lieu d'exception,

un monde à part offrant une dimension presque mystique à ceux qui les découvrent.

C'est aussi ce socle aride, calcaire, percé de grottes, d'avens et de fissures où l'eau se cache en sous-terrain. Ce sont ces pierres sèches, abondantes en surface, rangées en petits cônes ou en clapas, ou encore utilisées pour construire des faïsses, c'est-à-dire des terrasses, des murets ou drailles, autant de témoignages du travail millénaires. Ce sont ces nombreux mégalithes, dolmens, menhirs ou cromlechs qui ajoutent encore une note mystique au lieu. Ce sont ces terres pauvres couvertes d'herbes sèches et de thym, mouchetées par les buis et les genévriers. Ce sont ces dolines, dépressions marneuses dont la terre est rouge et qui se couvrent d'un vert vif au printemps. Ce sont ces lavognes, cuvettes plus ou moins pavées qui évoquent l'intense activité pastorale d'autrefois. Et ce sont ces drailles empruntées par les troupeaux, bordées de pierres ou de buis, qui maillent tout le territoire.

Sous son apparence sauvage, ce pays caussenard est pourtant entièrement domestiqué.

Élaboration de la charte

L'élaboration de la charte architecturale, lancée à l'initiative des élus avec l'appui des services de l'État, relève d'une démarche volontaire des collectivités territoriales, pour une protection non réglementaire. Le processus a nécessité cinq ans de recherches, d'animation et de concertation. Il peut sembler plus facile d'imposer un classement que d'engager une démarche volontaire où tous doivent prendre leur part et avoir accès à l'information mais peut-être est-ce ce travail long et complexe qui nous permettra d'obtenir le label Grand Site de France grâce au diagnostic extrêmement approfondi, précis et détaillé qui en a découlé.

De nombreux partenaires institutionnels ont pris part à l'élaboration de la charte (préfectures du Gard et de l'Hérault, DREAL Languedoc-Roussillon, STAP du Gard et de l'Hérault, CAUE du Gard et de l'Hérault et communautés de communes du Lodois et Larzac et du Pays viganais, communes, le territoire du Grand Site s'étendant sur quatorze communes). Le Syndicat mixte du Grand Site de Navacelles, bien qu'étant une très petite structure, nous a permis de travailler, sous un régime de conventions, avec des partenaires comme le CPIE des Causses méridionaux ou l'Entente interdépartementale Causses & Cévennes.

Bien entendu, les agriculteurs ont été fortement associés à la démarche dans la mesure où ils sont ceux qui impactent le plus le territoire, et l'entretiennent au jour le jour.

L'élaboration de la charte a d'ores et déjà représenté cinq ans de travail, la tenue de 34 réunions et la mobilisation de 181 personnes et de 10 % de la population. Il nous reste encore beaucoup de travail mais nous continuerons.

La charte s'est construite sur un diagnostic très fouillé qui constituera un véritable socle de connaissances pour l'avenir. Elle compte également un document d'orientations portant sur le grand paysage, sur l'évolution des bourgs et des villages et sur l'architecture, ainsi qu'un programme d'actions, comme tout plan de paysage.

Ce que dit la charte

Les causses calcaires constituent un paysage emblématique qu'il convient de valoriser en :

- Préservant les plus beaux parcours de moutons et les grands espaces agricoles ;
- Favorisant le maintien des espaces ouverts ;
- Préservant les dolines ;
- Recherchant une qualité architecturale et l'insertion paysagère des bâtiments agricoles (cf. p34).

La charte propose par ailleurs d'inventorier et de préserver tous les éléments qui composent son patrimoine vernaculaire (lavognes, drailles, terrasses, buisseries et patrimoine préhistorique). Ces attributs bien visibles de la vie agropastorale et du socle géologique participent à l'identité du lieu. Les plus emblématiques d'entre eux seront inscrits dans les documents d'urbanisme.

En matière de maillage routier, la charte propose de :

- Préserver l'esprit du lieu quand un aménagement routier est nécessaire ;
- Favoriser la fréquentation diffuse du territoire pour tous les modes de déplacement ;
- Signaler les attributs agropastoraux.

Les villages et les hameaux sont implantés selon des logiques ancestrales pleines de bon sens. Il est donc recommandé :

- De préserver les silhouettes villageoises les plus remarquables dans les documents d'urbanisme ;
 - D'éviter la dispersion de l'habitat ;
 - De préserver les dolines aux abords des villages.
- Quant aux espaces publics, il est important de préserver leur fort caractère rural. Leur aménagement doit donc concilier avec une grande délicatesse histoire du lieu et usages contemporains.

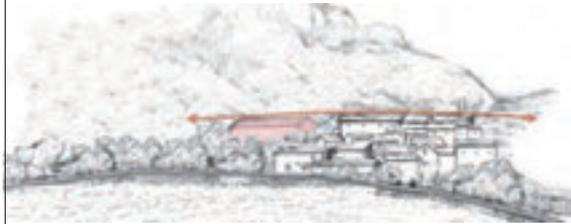
Enfin, l'architecture traditionnelle est assez humble et simple car le pays fut pauvre. La charte propose :

- De faire connaître les caractéristiques architecturales locales ;
- D'inventorier les fermes et les mas les plus remarquables ;
- D'adapter les logiques d'implantation de l'architecture locale aux nouvelles constructions (cf. p34) ;
- De favoriser malgré tout une architecture contemporaine.

Mise en œuvre de la charte

Il a d'abord fallu résumer les deux gros pavés de la charte pour les élus. Chaque commune a ensuite dû délibérer sur le document. Dix sur quatorze ont d'ores et déjà approuvé l'acte d'engagement et

■ **Premier principe d'actions : respecter les logiques d'implantation par rapport aux silhouettes des villages et des hameaux.**
À favoriser : ligne en rouge à ne pas dépasser.
Implantation dans la continuité du village et au même niveau que le village et enserrée dans la trame végétale.



■ **Deuxième principe d'actions : prendre en compte, pour chaque implantation, la topographie du lieu. À éviter.**



■ **À privilégier.**



adhéré à la charte. Pour les autres, les travaux sont en cours. Des réunions auprès des élus et de la population ont été nécessaires pour expliquer les objectifs du texte et les outils mis en place. Ce processus est animé par le Syndicat mixte et les CAUE.

Sur le plan pratique, nous avons créé un service public gratuit avec les CAUE du Gard et de l'Hérault pour que les gens puissent demander conseil en amont de chaque déclaration de travaux, de chaque permis de construire ou de chaque idée d'aménagement. Les CAUE sont présents tous les mois sur deux sites distincts (cf. fig 1).

Cette mesure s'est révélée efficace dans la mesure où les demandes de permis de construire adossées à un rapport du CAUE sont prises en compte beaucoup plus rapidement. De ce point de vue, nous facilitons un peu le travail de la DDTM. Pour le moment.

Nous en sommes aujourd'hui à la moitié du chemin puisque nous avons six ans devant nous pour faire entrer ce service public dans les mœurs. Communes, maçons, agriculteurs, particuliers... Tous de-



■ Affiche réalisée pour l'assistance architecturale et paysagère menée par les CAUE dans le Grand Site de France © CAUE 30 et 34

vront acquérir le réflexe de demander conseil au CAUE pour savoir comment faire mieux, et pour le même prix.

L'animation nécessaire après l'élaboration d'une charte représente un travail lourd. Nous avons organisé de très nombreuses réunions avec les élus et la population et nous en ajouterons de nouvelles avec les instructeurs de permis de construire ou les agriculteurs. Nous préparons par ailleurs une exposition pour expliquer la charte autrement. Elle circulera dans les communes concernées et à l'extérieur.

Nous tenons avant tout à souligner ce qu'apporte la charte aux habitants en termes de fierté. Elle leur fait savoir qu'ils vivent dans un paysage exceptionnel, ceux qui sont là depuis longtemps n'en ayant pas toujours conscience. Et bien entendu, elle leur fait comprendre qu'ils ne doivent pas le défigurer. J'ajoute que grâce aux réflexions suscitées par la charte, les deux communautés de communes voisines se lancent aujourd'hui dans le premier PLU de leur département respectif.

DES OUTILS DE PLANIFICATION ET D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE AU SERVICE DU GRAND SITE DE FRANCE : L'EXEMPLE DES DEUX-CAPS BLANC-NEZ, GRIS-NEZ

Pascale BURET-CHAUSOY
Conseillère départementale du Pas-de-Calais,
Grand Site de France des Deux-Caps Blanc-
Nez, Gris-Nez

Olivier PROVIN
Chargé de mission Littoral
Parc Naturel Régional des Caps et Marais
d'Opale

Le Grand Site des Deux-Caps est emblématique de la région des Hauts-de-France. Remarquable par la diversité de ses paysages et la variété des milieux et des villages qui le composent, il constitue la bande côtière du Parc Naturel Régional (PNR) des Caps et Marais d'Opale et inclut une partie du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale. Sa situation aux portes du détroit du Pas-de-Calais offre un point de vue privilégié sur l'Angleterre.

Labellisé en mars 2011, le Grand Site englobe cinq sites classés et quatre sites inscrits pour une superficie de 7 500 hectares et 23 kilomètres de linéaire côtier. Il regroupe huit communes réparties sur quatre intercommunalités, ce qui représente au total trois SCOT, trois PLU et un PLU communal. Sur un périmètre restreint, le site propose à la fois une diversité d'entités thématiques paysagères et d'ambiances et un patrimoine naturel, maritime et architectural varié. On y trouve par exemple des communes côtières, des paysages agricoles, un milieu dunaire, des plages, des estrans, des falaises et des crans. Il est toutefois soumis à une importante pression urbaine puisque qu'il se situe entre les villes de Calais et de Boulogne, dans une euro-région fortement urbanisée. À ce titre, les enjeux liés à la préservation du paysage y sont extrêmement importants.

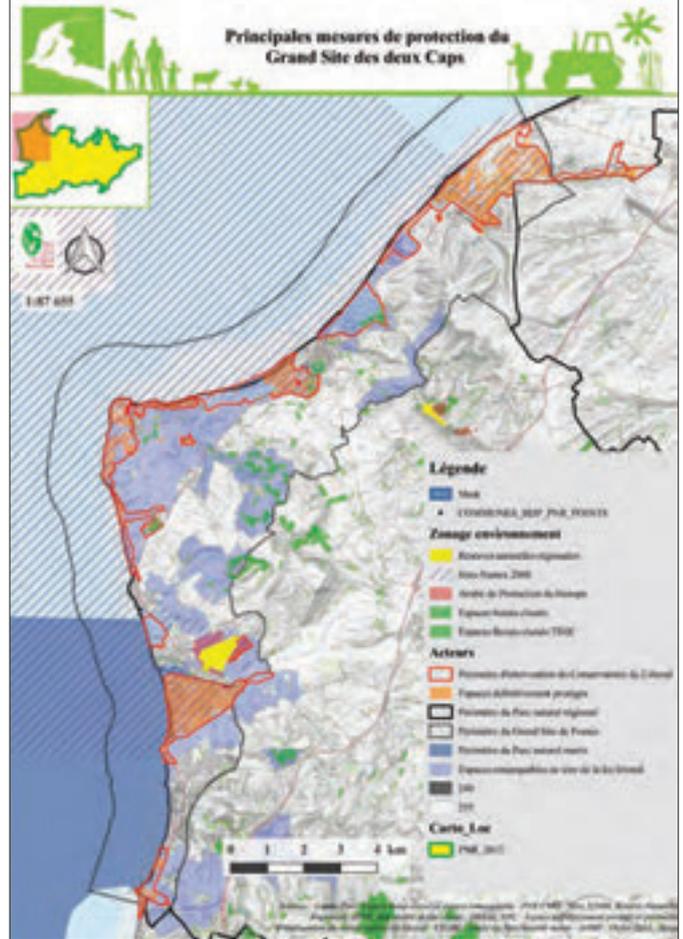
En décembre 2010, la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages nous recommandait de nous faire accompagner dans notre démarche paysagère par un cabinet d'architectes paysagers de renommée nationale, voire internationale. Cinq ans plus tard, le cabinet Folléa-Gautier était chargé de mener une réflexion partenariale visant à élaborer un plan de cohérence paysagère du Grand Site des Deux-Caps.

Ce plan s'inscrit dans la réflexion engagée dans la perspective de renouvellement de notre label. Il a pour objectif de devenir un outil d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les aménagements futurs, mais surtout de consolider une culture paysagère par-

■ Les entités paysagères du territoire : extrait du Document d'Orientation du Littoral du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale. © DOL-PNR Caps et Marais d'Opale – Agence Philippe Thomas



■ Les acteurs de la protection du Grand Site des Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez. © PNR des Caps et Marais



tagée, au sens large du terme, entre les différents acteurs politiques et techniques de nos instances de gouvernance.

Le PNR des Caps et Marais d'Opale, acteur et partenaire historique de notre démarche Grand Site, a largement contribué à l'émergence d'une prise de conscience en matière de valeur paysagère. Il s'est notamment beaucoup investi dans l'assistance aux collectivités afin de favoriser l'élaboration des documents d'urbanisme à vocation paysagère. Cette thématique est directement liée à la problématique de la planification territoriale, les documents de planification étant au service du Grand Site.

Notre territoire est constitué à 70 % d'espaces agricoles dynamiques et pérennes. Il compte également des reliefs, des espaces maritimes et des espaces naturels à la fois protégés et gérés. En 2005, le Conservatoire du littoral a par exemple lancé une démarche d'expropriation pour acquérir plus de 250 hectares d'espaces naturels. Quant aux zones urbanisées, elles sont très concentrées. Le mitage est donc presque absent de nos paysages et nous travaillons à favoriser un développement villageois harmonieux et dans l'esprit des lieux.

Historiquement, notre territoire s'est depuis longtemps inscrit dans une démarche intercommunale, avec l'apparition de Syndicats intercommunaux pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (SIVOM) dès les années 1970 puis la création de districts et de communautés de communes. Aujourd'hui, le site se partage entre deux communautés d'agglomérations, celles de Boulogne au sud et de Calais au nord, et la quasi-totalité du territoire est couverte par des PLUi après avoir élaboré des PLU communaux et des SCOT. Ces documents d'urbanisme constituent des outils précieux dans le cadre de notre démarche Grand Site.

Dans les années 1990, le PNR accompagnait déjà les communes qui révisaient leur plan d'occupation des sols en leur proposant des études paysagères communales. Ce fut le départ d'une sensibilisation collective à la question du paysage. Depuis, différentes étapes sont venues consolider la place centrale du paysage dans la planification de notre territoire :

- 2005 - La Terre des Deux Caps lance un SCOT dont le paysage sera le fil conducteur. Ce travail, mené avec le PNR et l'Ecole de Versailles, aboutira

au SCOT paysager qui constitue le document fondateur de notre démarche paysagère.

- 2005 - Une nouvelle Opération Grand Site est mise en œuvre par le Département.
- 2009 - La charte du PNR est révisée. Parmi les mesures retenues figurent la démarche Grand Site de France et le renouvellement du label.
- 2013 - Le PNR élabore lui aussi un plan de paysage.
- 2016 - Le Conservatoire du littoral valide sa stratégie nationale d'intervention et la décline sur le territoire.

Au fil des années, différents documents de référence ont été réalisés, notamment :

- Un Atlas des paysages du territoire du Grand Site réalisé par le PNR;
- Le Schéma de cohérence territoriale paysager de la Terre des Deux Caps;
- La charte du PNR;
- Un plan du PNR, qui contient une déclinaison littorale spécifique et ressemble à un projet d'aménagement du territoire;
- Le dossier de candidature au label Grand Site de France déposé en 2010 par le Département.

À partir de tous ces outils, nous avons travaillé ensemble à l'élaboration du véritable document opérationnel : le PLUi. Grâce à une volonté politique très forte de l'intercommunalité, au-delà des réunions classiques des personnes publiques associées, nous avons créé un "groupe projet urbanisme" rassemblant la Communauté de commune de la Terre des

Deux Caps, l'État, le Conservatoire du littoral, le PNR, le Grand Site, la Commission locale de l'eau, l'agence d'urbanisme Boulogne Développement Côte d'Opale et la Chambre d'agriculture. Ce groupe projet nous a permis de travailler sur des outils d'élaboration du PLUi, avec le paysage comme fil rouge.

Nous avons également organisé des ateliers villageois pour définir les enjeux par secteur (trames verte et bleue, paysage, gestion de l'eau ou co-visibilité) et travaillé avec des paysagistes pour réfléchir à l'implantation du bâti ou aux zones à privilégier en matière d'urbanisation, toujours au titre du paysage. Tous ces outils ont servi de façon très opérationnelle à la mise en œuvre des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLUi, qui définissent l'aménagement des futures zones à urbaniser sur le territoire.

Le Grand Site était concerné par sept ou huit OAP, pour cinq communes. Ces OAP ont été réalisées par le paysagiste du PNR, qui a également travaillé sur l'Atlas des paysages. Ce qui nous a permis de décliner des orientations assez pointues sur le paysage, l'implantation du bâti, les espaces publics, le stationnement, etc. Et bien entendu, nous avons intégré les enjeux du Grand Site dans cette démarche. J'ajoute que malgré l'obligation de spatialisation de la loi littoral dans les documents d'urbanisme, la présence du littoral représente sur notre site un élément facilitateur en matière de protection des paysages majeurs. En effet, le classement de 1987 avait



laissé des espaces de respiration à l'agriculture en se contentant d'inscrire les bâtiments agricoles au lieu de les classer. Nous avons donc réussi, en travaillant tous ensemble, à créer des espaces remarquables tout en conservant une marge d'aménagement possible pour les exploitations agricoles. Ces exploitations ne sont pas toujours dans l'esprit de la loi mais la décision de les maintenir sur le territoire a été prise grâce à un consensus politique très fort visant à concilier l'assise juridique de la loi littoral et le développement de l'agriculture. La démarche paysagère que nous menons depuis dix ans s'appuie sur les points forts suivants :

- Un SCOT paysager fondateur ;
- Une politique du PNR et une Opération Grand Site bien ancrées dans le territoire ;
- Une gouvernance technique permettant de mieux travailler ensemble et de décloisonner ;
- Une culture du paysage mieux partagée avec les élus et les décideurs ;
- Un cadre réglementaire connu, reconnu et globalement respecté.

Toutefois, quelques interrogations subsistent, notamment concernant :

- La difficulté d'intégrer l'ensemble des enjeux, le paysage n'étant pas toujours le premier élément qui vient à l'esprit lorsqu'on a pour objectif l'urbanisation d'une zone ;
- Le suivi et le respect des Orientations d'aménagement et de programmation pour les zones à ur-

baniser, par exemple pour les lotisseurs qui proposent un projet.

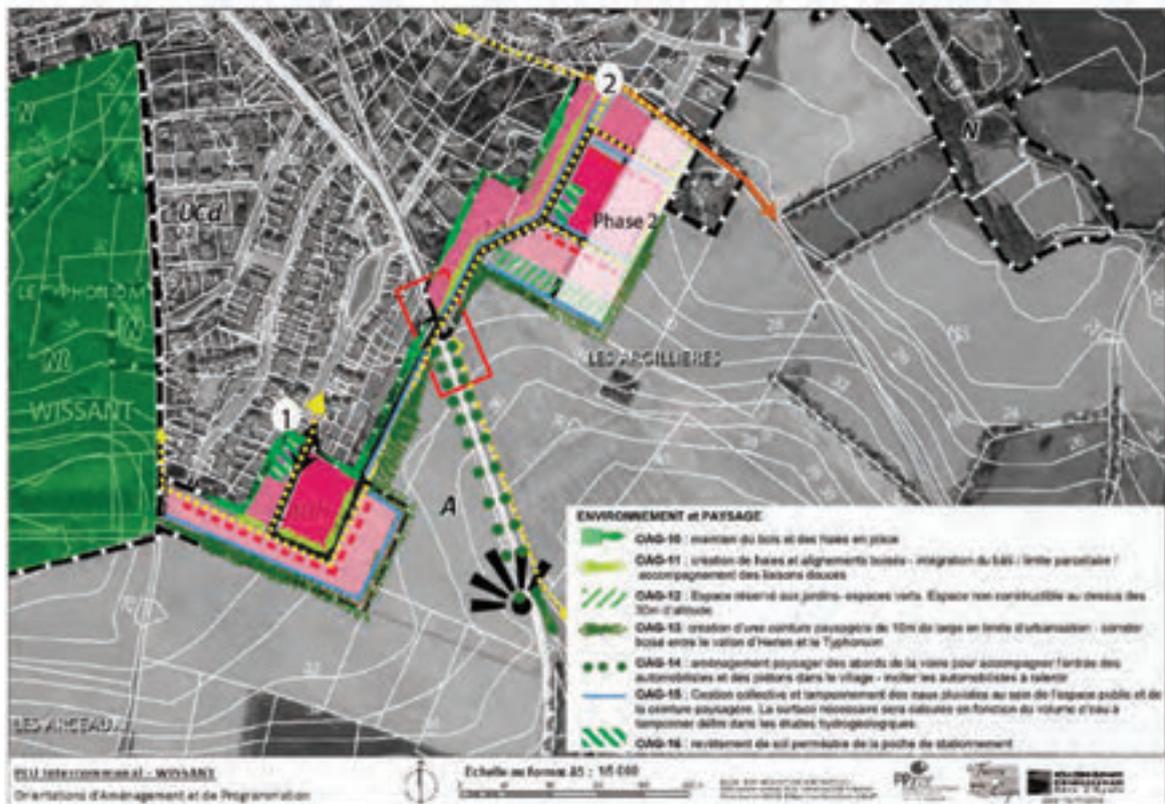
Tout l'enjeu est de les décliner sur le territoire avec le promoteur pour faire en sorte que l'enjeu paysager soit complètement intégré, ce qui n'est pas toujours simple ;

- Le traitement des franges urbaines, puisque le site présente une succession de villages et d'espaces naturels agricoles sans mitage, avec des frontières très marquées.

Nous devons donc faire en sorte que les lotissements des zones à urbaniser respectent l'esprit du lieu des sites classés qu'ils jouxtent ;

- L'évolution des documents d'urbanisme dans le temps, question que nous nous posons en raison de l'énorme pression foncière à l'œuvre sur notre littoral. Aujourd'hui, les PLUi peuvent être révisés tous les deux ou trois ans. Au vu des besoins, nous nous interrogeons sur l'emplacement et la surface des prochaines zones à urbaniser, même si tout cela est déjà défini dans le SCOT.

Enfin, nous regrettons de ne pas avoir eu le temps de traduire les enjeux du Grand Site dans une OAP thématique. Cette démarche a pourtant été mise en œuvre pour Wimereux, l'une des communes de l'agglomération de Boulogne, et la communauté d'agglomération de Boulogne a proposé dans son PLUi une OAP littorale thématique qui pouvait très facilement correspondre à un schéma d'accueil stratégique de Grand Site. Nous aurions souhaité pouvoir



■ Mise en place d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) adaptées aux enjeux (d'aménagements) paysagers du site / PLU intercommunal Wissant

étendre ce travail à l'ensemble du Grand Site car les orientations du label et du territoire sont inscrites dans le document d'urbanisme, ce qui représente un poids important pour l'avenir du territoire.

LES GRANDS SITES DE FRANCE ET LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME PEUVENT-ILS SE RENCONTRER ?

Leslie CHAZE
Chargée de mission Mairie-conseils,
Caisse des Dépôts

Anne GENTIL
Expert associé, Urbicand

Mairie-conseils est un service d'intérêt général de la Caisse des Dépôts qui décrypte les évolutions des intercommunalités, informe et accompagne les élus dans le développement de leur territoire via des journées d'information et d'échanges, un service de renseignement téléphonique juridique, des appuis aux élus

et à leurs équipes sur le terrain et des démarches pédagogiques. Nous nous appuyons également sur les retours d'expérience des territoires déjà investis dans les thématiques que nous suivons.

Notre partenariat avec le RGSF, qui date de 2005, s'organise autour de deux axes principaux :

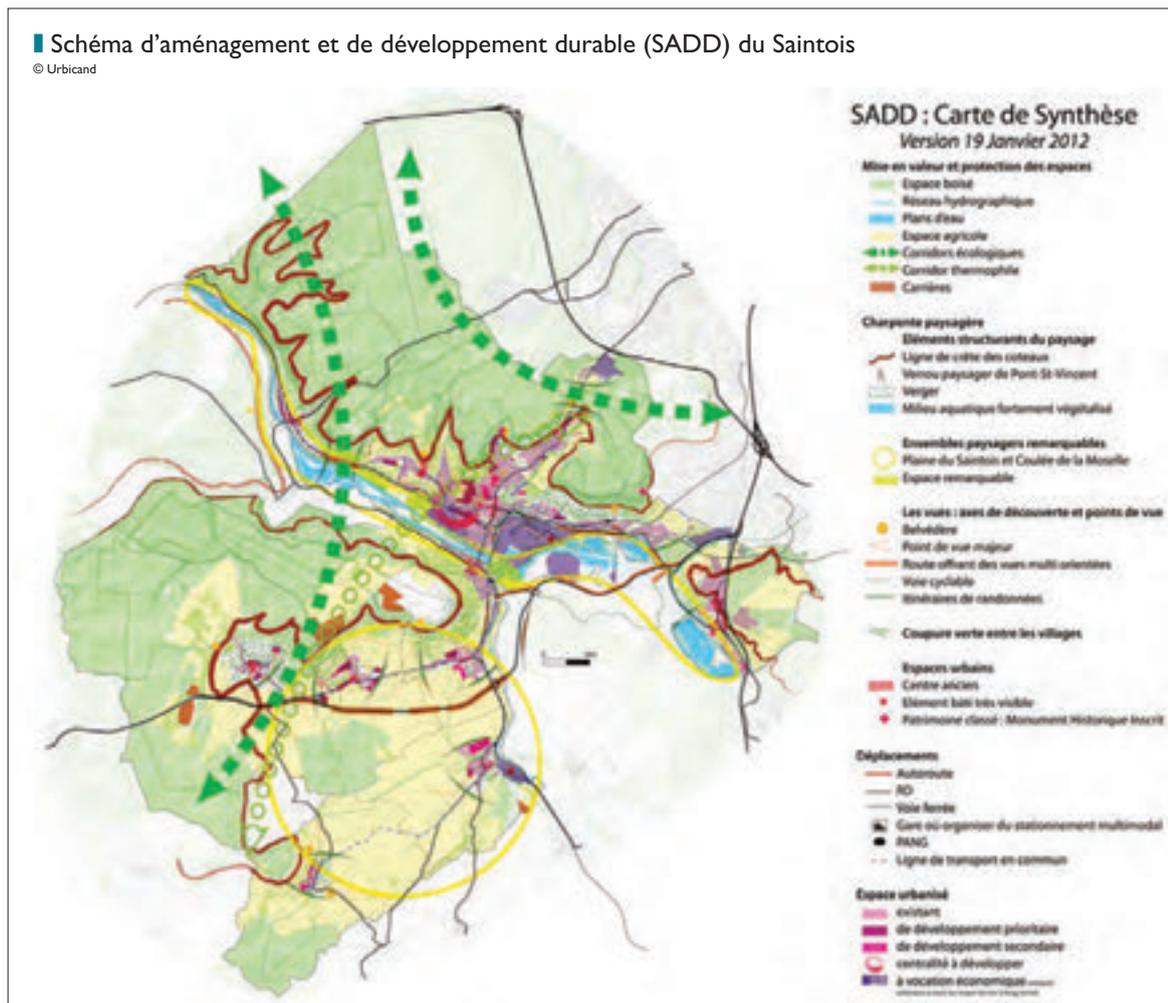
- **Le soutien aux collectivités gestionnaires des Grands Sites**

Ce soutien s'articule avec les thématiques dans lesquelles la Caisse de Dépôts s'investit (outils numériques au service de la médiation, interprétation du patrimoine, éco-mobilité avec les "Escapades nature sans voiture", marketing territorial et touristique des Grands Sites).

En 2016, Mairie-conseils a par exemple soutenu la publication d'un recueil de bonnes pratiques en matière de tourisme durable. Ce guide présente vingt exemples innovants mis en œuvre par les Grands Sites de France.

- **La valorisation des activités du Réseau**

Mairie-conseils participe aux Rencontres annuelles du RGSF, en finance la publication des actes et valorise les initiatives du Réseau dans des articles. Nous impliquons par ailleurs depuis longtemps le Réseau dans nos travaux de réflexion sur la prise en compte des spécificités paysagères et du développement durable dans les démarches des territoires.



Mairie-conseils a par ailleurs initié en 2008 un réseau autour des questions de Paysage et d'urbanisme durable, qui se prolonge aujourd'hui par la mise en place d'une mission dédiée au paysage et s'adressant à l'ensemble des territoires.

Ces dernières années, on assiste à une forme de frénésie réglementaire dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme, avec le vote des lois structurantes (Grenelle en 2010 et ALUR - Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové) en 2014, mais aussi de plusieurs lois de réforme territoriale en 2010, 2014 et 2015. Tous ces textes conduisent à une véritable réorganisation des territoires, qui deviennent de plus en plus vastes.

Dans ce contexte, des questions de gouvernance se posent. D'autant que les intercommunalités sont amenées à porter de plus en plus de compétences majeures, notamment le développement économique, le tourisme, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), l'eau et l'assainissement. La tendance est donc à une implication grandissante des intercommunalités, y compris rurales, dans des démarches d'aménagement et de planification.

De ce fait, les SCOT ruraux progressent et un quart des intercommunalités sont aujourd'hui engagées dans un PLUi. Un mouvement qui continuera au vu des fusions qui s'annoncent en 2017.

Une grande majorité des territoires va donc devoir s'engager sous ce mandat dans des démarches de planification destinées à traduire leur projet de territoire au niveau spatial, tandis que plusieurs lois connexes très importantes (loi biodiversité, loi paysage, loi pour la transition énergétique) vont devoir être intégrées, digérées et articulées. Les Grands Sites de France seront également amenés à prendre en compte de nouveaux schémas, y compris les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Équilibre des Territoires (SRADDET) qui émergeront dans les prochains mois.

À la suite d'un déclic survenu en juillet 2015, les intercommunalités – voire les instances supra-communautaires – instruisent désormais des permis de construire. Nous observons donc une véritable implication des territoires sur l'ensemble de la chaîne de l'urbanisme, depuis la stratégie (avec les SCOT) à l'instruction des permis en passant par la planification intercommunale (avec les PLUi).

Certains Grands Sites, comme celui des Deux-Caps, disposent déjà d'un SCOT, d'un PLUi et d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) de par leur partenariat avec un Parc Naturel Régional. D'autres préparent le terrain avec des documents uniques de gestion, une approche patrimoniale comme celle du site de Solutré ou des démarches volontaires et un diagnostic approfondi comme dans le cas de la charte de Navacelles. Mais pour l'instant, les Grands Sites sont moins investis

■ Schéma régional d'aménagement, de développement durable des territoires (SRADDET) de l'Auvergne © Urbicand



dans le champ de la planification, ou de façon moins spontanée. Et ceci pour les différentes raisons qu'Anne Gentil va maintenant développer :

Je m'adresse à vous en tant qu'urbaniste. Les Grands Sites de France et les politiques d'aménagement et d'urbanisme peuvent-ils se rencontrer? Je pense que leur rencontre n'était pas prévue, qu'elle n'est d'ailleurs toujours pas prévue, mais qu'elle se fera.

Cette rencontre n'est pas prévue car dans les faits, il existe un relatif cloisonnement entre votre monde et le monde de l'urbanisme au sens "aménagement du territoire" et "planification". Le code de l'environnement, assez bref pour ce qui vous concerne, ne contient en effet aucun lien, ni juridique ni même conceptuel, avec les questions d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Vous êtes par ailleurs gérés, au ministère comme dans les DREAL, par des services qui ne sont pas en charge des documents de planification. Je ne suis donc pas certaine que les connexions se fassent facilement, ni souvent.

J'ajoute que dans la mesure où vous vous occupez de sites remarquables, votre rapport à l'urbanisme repose sur une conception de l'objet. Comme vous n'êtes pas imbéciles, cet objet est quand même ramifié, mais votre politique n'en reste pas moins conçue pour le protéger. À l'inverse, dans le monde de l'urbanisme "banal" en charge de l'urbanisme du quotidien, nous nous occupons des territoires dans leur ensemble et des liens qui les constituent.

Tant que nous ne ferons pas se rencontrer ces deux mondes, nous nous contenterons de préserver de beaux bijoux précieux au milieu de territoires en dégradation. Ce contraste, vous le vivez quotidiennement, et d'autant plus dans les Grands Sites soumis à une forte pression urbaine comme celui de Sainte-Victoire. Or que signifie protéger une montagne exceptionnelle si les vingt kilomètres d'approche qui l'entourent sont grêlés de zones commerciales minables, de dépôts divers et variés et de villas pseudo-provençales standard?

Aujourd'hui, la politique de l'urbanisme est totalement assumée par les collectivités territoriales dans la mesure où l'État s'est relativement - voire presque totalement - retiré du monde de la planification. Grâce aux différents échelons que représentent la commune, l'intercommunalité (avec le PLU ou le PLUi) et le niveau supra-communautaire (avec les SCOT et les SRADDET), vous disposez de tous les outils nécessaires pour articuler ces questions. D'autant qu'en 2017, l'ouverture à l'urbanisation d'une zone nouvelle sera impossible sans SCOT. Un phénomène de généralisation est donc en cours, mettant en œuvre des connexions inter-échelles et inter-partenariales.

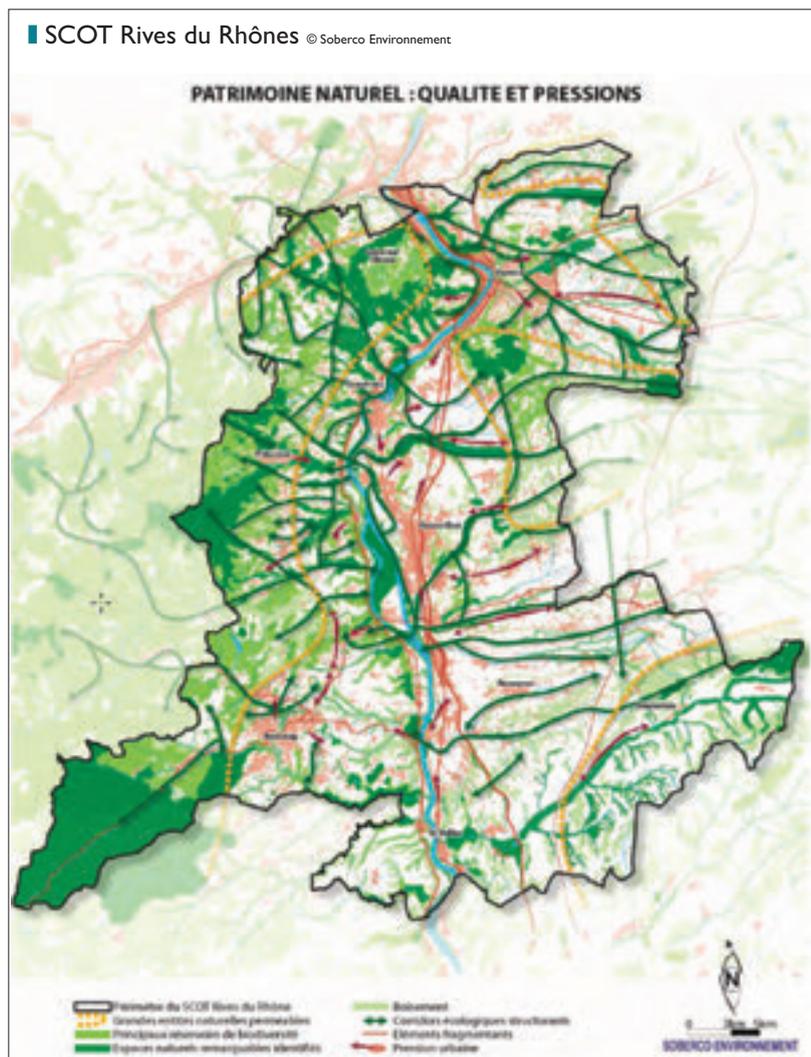
J'observe néanmoins que dans le cadre des consul-

tations diverses et variées comprises dans nos démarches d'élaboration de PLUi et de SCOT, les Grands Sites ne font pas partie de nos "partenaires obligés", pourtant nombreux. Voilà une preuve de plus que nos deux mondes s'ignorent.

Alors pourquoi la rencontre se fait-elle? Car vous portez inévitablement le souci d'inscrire votre bijou précieux dans son territoire. Votre réflexion sur l'accessibilité d'un Grand Site en mode doux ne peut par exemple pas être isolée de la réflexion plus globale dudit territoire sur ses modes de déplacement. De même en matière de qualité paysagère. On traverse parfois des entrées de ville catastrophiques avant d'arriver chez vous. Vous êtes donc sensibles à la qualité des paysages et des points de vue alentours. Or nous, dans nos documents d'urbanisme, nous avons le devoir de protéger la qualité des espaces naturels, agricoles et forestiers. Ce n'est pas une option mais un devoir. Nous devons donc fixer dans les SCOT des objectifs de qualité paysagère. Pourtant, si nous parlons beaucoup de paysage dans notre quotidien d'urbanistes, c'est souvent le premier argument qui saute dans la pratique.

Prenons l'exemple de la Côte-d'Or, dont les climats viennent d'être classés au patrimoine mondial de

l'Unesco. Il faut être borgne pour ne pas voir ce qu'il y a de l'autre côté de la Nationale qui longe la côte viticole. Dans les années 1970 et 1980, chaque commune y est allée de sa petite zone commerciale artisanale. Les vins locaux coûtent suffisamment cher pour que le vignoble résiste à l'urbanisation mais si on laissait faire ce mouvement de l'autre côté de la route, des fenêtres sur la côte se fermentaient. Nous avons donc le devoir de protéger les ouvertures dans nos SCOT. Mais il faut le vouloir. Voilà pourquoi le monde de l'urbanisme a besoin de vous. Car la culture de la beauté - au sens le plus global du terme - du paysage doit être défendue pied à pied face à des enjeux économiques parfois irrésistibles. Aujourd'hui, les arguments juridiques et les obligations de compensation permettent aux espèces protégées de résister. Mais aucune mesure de compensation n'est



prévue lorsque l'on prive les générations futures d'une vue remarquable.

Vous qui portez le souci de la qualité paysagère, sachez que les documents d'urbanisme prévoient des outils de protection adaptés. Pour des motifs de mise en valeur, de réhabilitation ou d'organisation des aménagements, les OAP inclus dans les PLUi ou les PLU permettent de fixer des schémas, des programmes, des phasages, des quantifications et des principes d'aménagement pour tous les sites que l'on veut bien dénommer et circonscrire.

Ces OAP peuvent en outre concerner n'importe quelle échelle et n'importe quel sujet, y compris l'aménagement ou la réhabilitation de sites naturels. On peut même descendre à des échelles très fines en allant jusqu'à définir des profils de voirie ou, comme c'est le cas sur un ancien site industriel situé le long de la Moselle et reconverti en zone de loisirs péri-urbains, coordonner des coulées vertes avec le tissu urbain alentour. Pour rappel, les OAP sont élaborées au 1.000^{ème}, les PLU du 5.000^{ème} au 25.000^{ème} et les SCOT du 100.000^{ème} au 200.000^{ème}. Toutefois, pour mettre les outils disponibles au service de la qualité paysagère, une véritable volonté politique est nécessaire. J'invite donc les élus et les techniciens qui sont présents aujourd'hui et portent la sensibilité des Grands Sites de France à venir dans nos instances de travail pour faire entendre leur point de vue.

Dans les vingt dernières années, nous avons unifié

les politiques de l'environnement en passant d'une logique de sites à une logique de trames et de corridors. À l'échelle des PLUi, des SCOT et des SRADDET, vous devriez entreprendre la même métamorphose.

Je prendrai l'exemple du SRADDET du Puy-de-Dôme. Bien qu'intitulé "Préserver et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales", il fait apparaître les Parcs naturels régionaux mais pas les Grands Sites de France. Par ailleurs, les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE), qui ont vocation à être intégrés dans les SRADDET, prévoient des planches sur les espèces ou des sous-trames "pelouses sèches". Dès lors, pourquoi ne pas élaborer de trames "paysage et espaces remarquables"?

Je ne vous dis pas que figurer dans des SRADDET changerait la face du monde pour les Grands Sites. Mais voilà qui ferait politique et permettrait de passer d'une politique de l'objet à une politique de réseau. La politique française de conservation du patrimoine est parfois perçue comme réglementaire et coercitive et non comme dynamique, notamment en raison de l'existence des autorités indépendantes que représentent les Inspecteurs des sites ou les ABF. Il ne s'agit bien entendu pas de supprimer ces autorités mais de développer la politique de protection. Et le développement est dans les gènes du RGSF, comme il était dans ceux du réseau des Parcs naturels régionaux. Voilà pourquoi je pense que nous sommes appelés à nous rencontrer. ■

LES ACTIONS DU GRAND SITE DE LA VALLÉE DE LA VÈZÈRE POUR AMÉLIORER L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME ET L'INSERTION PAYSAGÈRE DES PROJETS

À l'issue de la concertation menée pendant plusieurs années pour la définition du programme d'actions du Grand Site de la Vallée de la Vézère et pour l'évolution des protections paysagères, plusieurs actions ont été mises en place afin d'accompagner la gestion des sites classés et inscrits et de sensibiliser le public aux thématiques de l'architecture, de l'urbanisme et de l'intégration paysagère des projets :

- Réalisation d'un **cahier d'orientations de gestion des sites classés et inscrits**. Il comprend notamment un volet agricole et un volet forestier qui présentent la réglementation applicable aux secteurs protégés et qui formulent des préconisations architecturales et paysagères pour une bonne insertion des projets.
- Installation d'un **Guichet unique, instance mensuelle de conseils en architecture et urbanisme**, qui fonctionne depuis 3 ans. Il réunit les services instructeurs et les acteurs compétents – communautés de communes, DDT, DREAL, UDAP, CAUE, Grand Site, pour orienter les porteurs de projets, le plus à l'amont possible de leur demande d'autorisation de travaux.

- Dans la continuité du Guichet unique, organisation de **journées d'échanges autour de l'urbanisme**, de l'architecture, des secteurs protégés, en 2016 et 2017. Elles ont réuni des agents et des élus des communes du Grand Site avec pour objectif de renforcer les connaissances de ces acteurs, quotidiennement en lien avec les habitants. Une prochaine journée pourrait être adressée aux architectes, maîtres d'œuvre et géomètres.

- **Élaboration d'un guide de coloration du bâti**. Il a été diffusé dans les communes concernées par les protections paysagères. Il sensibilise les porteurs de projets de construction, à la couleur, et les accompagne dans leur choix.

La mise en place de ces outils, en particulier le Guichet unique, a largement contribué à désamorcer les inquiétudes exprimées par les habitants, et notamment par le monde agricole, face à l'arrivée de nouvelles protections. Ils ont aussi permis de créer une culture interservices pour une gestion partenariale des secteurs protégés du Grand Site. ■

Christèle GERNIGON - Mes questions s'adressent aux représentants du Grand Site de Solutré. Vous nous avez dit que ce document unique avait une vocation pédagogique. Nos documents de gestion forestière doivent être compatibles avec les DOCOB. Votre document unique équivaut-il aux DOCOB? En quoi a-t-il une valeur potentiellement réglementaire et opposable?

Estelle LABBE-BOURDON - Le document unique de gestion, qui contiendra seulement des orientations, n'aura pas de valeur réglementaire. Il se rapprochera d'une circulaire d'application dans le sens où il définira ce qu'il serait bon d'envisager dans des espaces qui, eux, seront sous protection réglementaire. Pour les sites classés, il indiquera par exemple ce qui semble être autorisé. Charge ensuite à l'instructeur de trancher au moment du dépôt du dossier. Les textes seront néanmoins plus précis pour les espaces Natura 2000. Par ailleurs, l'évocation des plans simples de gestion et des coupes a chaque fois généré des tensions lors des ateliers forêt organisés dans le cadre de l'élaboration du document. Pour l'instant, les orientations ne sont pas encore écrites. Nous en reparlerons avec les forestiers lorsqu'elles sortiront.

Stéphanie BEAUSSIER - Sur notre site, les espaces Natura 2000 ne sont jusqu'à présent pas concernés par le milieu forestier. Le DOCOB continuera donc de porter exclusivement sur les milieux Natura 2000 tandis que le document unique de gestion fera véritablement office de référence sur les espaces forestiers.

Carole BRETON - Mes questions s'adressent aux représentants du Grand Site de Navacelles. Les permanences gratuites sont-elles mises en place dans vos deux CAUE? Vos conseils portent-ils aussi sur les secteurs protégés (sites classés, sites inscrits et monuments historiques)? Si oui, comment se passe la liaison avec les Bâtiments de France?

Laurent PONS - Nous ne rencontrons aucune difficulté dans notre relation avec les ABF. Plus généralement, c'est l'implication de tous qui fait la réussite du projet mais il s'agit d'un travail de très longue haleine. Chaque projet fait l'objet de discussions dont tout le monde doit

être partie prenante, et ce parfois deux ou trois ans en amont du dépôt du dossier.

Myriam BOUHADDANE-RAYNAUD - Les nombreuses réunions publiques que nous avons organisées avec la population ont éveillé un intérêt chez les habitants des communes périphériques au Grand Site. Certains d'entre eux nous demandent désormais des conseils en matière d'architecture ou de paysage. Récemment, une dame construisant des murs de soutènement très visibles à flanc de colline a par exemple eu le bon réflexe de nous appeler pour minimiser leur impact.

Jean-Pierre SYLLA - Je souhaite interpeller le Réseau des Grands Sites de France sur la question des espaces cultivés. Les espaces agro-pastoraux ou viticoles faisant l'objet d'une gestion humaine traditionnelle doivent être maintenus. Néanmoins, l'image de la viticulture et de l'agriculture est aujourd'hui ternie par un usage parfois abusif d'intrants et de pesticides. Ne serait-il pas pertinent que les Grands Sites de France incitent leurs agriculteurs et leurs viticulteurs à emprunter des chemins plus vertueux en termes de pratiques environnementales?

Olivier PROVIN - Vous l'avez constaté, notre site abrite une agriculture très dynamique dont les acteurs ont su se diversifier. S'appuyant sur l'accueil des visiteurs, ils ont en effet créé divers gîtes ou chambres d'hôtes. Nos exploitations, parfaitement viables sur le plan économique, présentent donc un taux très élevé de reprise par les enfants des exploitants. Le Grand Site et le PNR ont développé plusieurs projets avec les agriculteurs. Concernant le Grand Site, 70 % de son territoire est agricole, avec essentiellement de la grande culture. Toutefois, dans le cadre de la gestion des sites naturels, nous travaillons aussi avec des éleveurs. Chaque fois que nous avons à gérer un nouvel espace, nous mobilisons Eden 62, le Conservatoire du littoral et le Département du Pas-de-Calais pour faire en sorte qu'il puisse être utilisé à la fois par les agriculteurs et par les éleveurs. Ce qui permet de mettre en place des dispositifs de gestion par le pâturage mais aussi de sauvegarder des races locales comme celle du mouton boulonnais. Quant au Parc naturel, il mène une politique

très incitative pour que les agriculteurs passent au bio, se diversifient ou créent des circuits courts. En outre, sur les terrains très proches de ceux du Conservatoire ou ceux dont il est propriétaire mais qui sont en convention agricole, une culture plus respectueuse de l'environnement est préconisée.

Christophe CAVARD - Je suis Président d'un Grand Site et parlementaire. J'aimerais savoir comment les gestionnaires des Grands Sites de France intègrent les contraintes législatives. Prenons l'exemple de la publicité. Il existe un texte précis mais son application est pour le moins compliquée. Comment faire le lien entre une contrainte législative opposable et le bon procédé de gestion d'un site et de ses enjeux de paysage ?

Myriam BOUHADDANE-RAYNAUD - Par la pédagogie, la concertation, le dialogue et les réunions publiques. Lorsque nous leur parlons du paysage, les gens s'emparent du sujet et y développent une sensibilité accrue. Peut-être devrions-nous parler aux commerciaux, propriétaires qui louent leur terrain et autres acteurs concernés par la publicité.

Olivier PROVIN - Le site des Deux Caps est concerné à double titre puisqu'il est aussi Parc naturel régional. Dans le cadre du renouvellement de notre label Grand Site, nous avons formé un groupe de travail sous l'égide du sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne. Avec les maires et divers autres partenaires, nous tentons d'avancer vers du mieux sans brusquer personne.

Didier VORDY, maire de Minerve - La mairie de Minerve a pris en charge la suppression de tous les panneaux publicitaires de la ville sans que l'opération ne coûte un centime à la commune. En revanche, pour les routes départementales, ce sont les institutions qui ne jouent pas le jeu. Elles n'ont qu'à faire appliquer la loi.

François LETOURNEUX - Comment concilier une politique non contraignante de discussion et l'action réglementaire ? Voilà une question permanente que les PNR se sont naturellement posée. C'est d'ailleurs avec pré-

caution qu'ils ont demandé l'opposabilité des chartes. Ils avaient conscience de mettre le doigt dans l'impopularité.

J'ai par ailleurs observé que sur les photos de Grands Sites présentées ce matin, la présence de la voiture et de ses signaux était permanente sans que nul ne semble plus la remarquer. Alors même que toute la France se mobilise contre les éoliennes, comment les Grands Sites traitent-ils cette omniprésence insidieuse ?

Anne VOURC'H - Une grande partie du travail dans les Grands Sites de France consiste justement à reculer la voiture des cœurs de site et à démonter ses signes de présence. Par exemple certains espaces des Deux Caps aujourd'hui pâturés étaient auparavant des parkings. Par ailleurs le Réseau s'est engagé dans une action qui incite à venir sur les Grands Sites sans voiture "Escapades nature sans voiture". Pour revenir à l'intervention d'Anne Gentil, elle a fait mouche et nous met la pression en nous rappelant que nous avons une mission.

Anne GENTIL - J'ajoute que c'est par la connivence des réseaux et les connaissances réciproques qu'il faut interpénétrer les mondes. Est-ce si grave que nos codes n'aient pas prévu notre rencontre ? Un amendement est-il nécessaire pour que vous deveniez Personnes Publiques Associées (PPA) ? Je n'en suis pas convaincue.

Emmanuelle DIEZ, responsable Développement durable et Plan climat, Conseil départemental du Gard - Je bois vos paroles car les espaces naturels sensibles des départements constituent un point de rencontre entre l'outil de protection des espaces du code de l'urbanisme et notre outil de protection foncière, dont on parle peu dans le monde de l'environnement. Or le paysage représente le cœur même de l'approche spatiale régissant les espaces naturels sensibles, elle-même complémentaire avec l'approche spécifique défendue historiquement dans la protection de la nature.

L'outil de protection foncière est trop peu mobilisé alors même que tous les départements ont instauré cette compétence volontaire, qui permet aux élus locaux d'avoir une maîtrise



foncière de leur territoire sans passer par la planification ou la réglementation. Votre intervention sur la rencontre entre les mondes me touche donc particulièrement.

Laurence RUVILLY, Inspectrice des sites, DREAL Bourgogne-Franche-Comté - Je voudrais témoigner des passerelles qui existent entre les documents d'urbanisme et nos politiques de protection des espaces. Je suis en train de créer un site classé sur la Côte de Nuits, celle dont vous disiez à l'instant qu'on ne peut la regarder que d'un côté. Je me suis appuyée sur les documents du SCOT du Pays de Nuits-Saint-Georges et leur zoom paysager pour structurer mon argumentaire sur la création de ce nouveau site. Je suis donc parfaitement en phase avec votre propos, les deux mondes pouvant s'alimenter l'un l'autre, tout comme les réflexions supra-communales et nationales sur la protection des espaces. Je vous remercie d'avoir créé ce document, qui nous est très précieux.

Pastèle SOLEILLE - Au ministère, mes missions sont liées à la fois au paysage (code de l'environnement) et à la planification (code de l'urbanisme). Voilà bien la preuve que nous sommes loin de mettre ces politiques dos à dos. Nous considérons qu'elles doivent se parler, et c'est bien le cas.

Bertrand Folléa nous a expliqué hier que le paysage était relation. Au niveau national, nous constatons que tout travail de réseau et de dynamique territoriale vient alimenter la planification. Proportionnellement, la dynamique de PLUi est plus importante dans les territoires de Grand Site que dans les autres territoires ruraux. C'est donc le projet qui fait la dynamique territoriale puis aboutit, très logiquement, à une planification.

Ce point me semble très important. En effet, tout ne peut pas s'inscrire dans des relations juridiques. Une des grandes difficultés que nous rencontrons dans la planification réside dans la multiplicité des liens juridiques créés au fil des années, qui peuvent entraîner de nombreux contentieux.

Anne GENTIL - Nous allons en effet tous dans le même sens.

Concernant le Grand Site Sainte-Victoire, il me semble que l'échelle d'un PLUi vous permettrait de débattre au mieux des zones d'approche, avec notamment une grande précision sur les cônes de vue ou les espaces à requalifier. Les PLUi comprennent en outre tous les véritables outils réglementaires, le SCOT n'aboutissant qu'à des objectifs. Car les moyens de bloquer toute construction dans des cônes de vue remarquables, y compris agricoles, existent, même s'il faut veiller à ne pas entraver l'économie agricole. En connectant les cheminements de réseaux doux ou en manipulant des outils comme les emplacements réservés, qui permettent d'acquérir, nous avons les moyens d'élaborer dans les OAP des schémas d'aménagement précis.

J'ajoute que les PLU ont connu une petite révolution avec la réforme de leur règlement. Un bloc entier est désormais réservé aux prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales. J'espère que les urbanistes ne feront pas de copier-coller stupides des règlements que nous traînons depuis les années 1960. L'esprit du nouveau règlement passe davantage par le projet et le dessin qu'auparavant.

En résumé, les outils dont vous disposez permettent de véritables engagements. ■



■ Piémont sud de Sainte-Victoire. © Sainte-Victoire, Grand Site de France - V. Paul

Séquence thématique

Transition énergétique :
quelle prise en compte du paysage ?

Perrine LAON

Adjointe au bureau des paysages et de la
publicité, Ministère de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer



Auréline DOREAU

Chaire Paysage et Énergie,
Ecole nationale supérieure de
Paysage Versailles – Marseille

Vincent GUICHARD, animateur

Directeur général de BIBRACTE EPCC



Lucie POIRIER

Initial Paysagistes et
Collectif Paysages de l'après-
pétrole

Transition énergétique : quelle prise en compte du paysage ?

INTRODUCTION

Vincent GUICHARD
Directeur général de BIBRACTE EPCC

Je pense que beaucoup d'entre vous vivent ce dont je vais témoigner en introduction. Depuis quelques mois, nous voyons naître un grand nombre de projets éoliens non pas à proximité immédiate du Grand Site de Bibracte Mont-Beuvray, que j'ai l'honneur de gérer – les développeurs n'auraient pas osé – mais en périphérie, dans un champ de 20 à 30 kilomètres. Au total, l'implantation de 80 mâts est envisagée. En l'absence de documents officiels en la matière, nous avons dû réaliser nous-mêmes le récolement en nous rendant aux réunions publiques organisées par les opérateurs. Nous aurions peut-être pu anticiper ces arrivées mais reconnaissons que nous avons négligé de le faire, ne mesurant pas suffisamment le risque. Aujourd'hui, le processus est parfois déjà très avancé. Pour certains projets, l'enquête publique a déjà commencé. Pour d'autres, un dossier complet a été remis aux services de l'État il y a quelques mois. Ailleurs encore, le dépôt d'un dossier est annoncé pour début 2017.

S'ajoute à notre prise de conscience tardive une véritable préoccupation quant à la taille desdits générateurs éoliens. En effet, dans notre région, la qualité de vent est loin d'être exceptionnelle. Les opérateurs entendent donc installer des éoliennes "de nouvelle génération" mesurant de 180 à 205 mètres de hauteur. Il est difficile d'imaginer un paysage constellé de dizaines d'objets de cette taille, dont très peu sont déjà opérationnels (les machines installées dépassant rarement 125 mètres).

De tels projets sont-ils acceptables ? La réponse négative n'est pas évidente dès lors que les éoliennes ne seraient pas implantées à proximité immédiate du site. Mais quels moyens développer pour décider de cette acceptabilité ?

À Bibracte, nous avons la chance de travailler depuis longtemps avec un paysagiste-conseil, Claude Chazelle. Ensemble, nous avons tenté de formuler

correctement notre question, par essence très subjective puisqu'elle a trait au paysage. Il ne s'agit pas seulement ici de visibilité ou de co-visibilité mais du sens même du paysage et de la potentielle dénaturation de ses traits qui en font la qualité. Un enjeu que l'on peut résumer simplement par la formulation suivante : on peut accepter un paysage avec des éoliennes, mais il ne doit pas se muer en un paysage d'éoliennes, c'est-à-dire un paysage dont la caractéristique principale de la perception serait la prégnance des éoliennes, au détriment des traits singuliers et identitaires du paysage d'aujourd'hui. Sur notre territoire, les développeurs d'éoliennes se sont vu remettre un document d'orientation (le schéma éolien régional, publié en 2012) qui repose sur une analyse tout à fait honnête des enjeux paysagers et patrimoniaux. Parmi les zones sensibles recensées en Bourgogne figuraient notamment la Côte viticole alors en cours d'inscription sur la liste du patrimoine mondial, le Parc naturel régional du Morvan et le futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne.

Une autre carte du même document dénombrait les zones où il serait possible d'installer des éoliennes. La Côte viticole entre Beaune et Dijon, le site de Vézelay (inscrit sur la liste du Patrimoine mondial) et le futur Parc national y étaient traités avec beaucoup d'égards, contrairement au Parc du Morvan. Des hachures signalaient en outre quelques communes, correspondant au premier plan des campagnes visibles depuis les belvédères du Mont-Beuvray, comme des zones de "vigilance renforcée". Ce qui ne signifiait pas que l'implantation d'éoliennes y était interdite. La situation était donc très peu restrictive. De fait, une dernière carte, destinée à indiquer les zones favorables pour le développement éolien, incluait justement les abords immédiats du Mont-Beuvray.

On doit en outre noter que, considérée globalement, la moitié sud de la Bourgogne fait partie des zones de notre pays où les qualités de vent sont les plus médiocres. Peut-être les opérateurs ont-ils opté pour cette zone de confins administratifs en espérant que le niveau de contestation y serait



■ Bibracte-Mont Beuvray. © BourgogneLive / Aurélien Ibanez 2015



“Nous devons davantage nous interroger sur la manière d’adapter la production d’énergie aux spécificités de nos territoires plutôt que de nous contenter de déterminer des zones d’implantation des éoliennes dans le paysage.”

limité. Mais ces derniers mois, les associations anti-éolien s’y sont néanmoins multipliées et leur action est particulièrement virulente.

Face à cette situation, les deux établissements gestionnaires du Grand Site (Bibracte EPCC et le Parc régional du Morvan) ont saisi les services de l’État via un courrier à la préfète de région. Nous y demandons à être associés à la réflexion pour apporter notre regard, notre expertise et les compétences que nous pouvons mobiliser autour de nous. Notre objectif n’est pas de nous opposer aux projets, puisque nous ne savons pas s’ils sont acceptables,

mais de participer à la réflexion afin d’affiner l’argumentaire paysager. Nous demandons aussi à être sollicités plus en amont des projets afin d’éviter de nous retrouver au pied du mur au moment de l’enquête publique, comme ce fut le cas il y a deux ans pour un projet éolien en lisière d’un autre Grand Site de France, le Puy Mary.

Aujourd’hui, une concertation est en cours à différents niveaux. Le ministère met notamment à jour ses documents d’orientation tandis que les grands réseaux patrimoniaux, sollicités un peu en catastrophe durant l’été 2016, ont produit des propositions pour améliorer l’instruction des projets éoliens. L’Association des biens français du patrimoine mondial est par ailleurs intervenue pour que soit lancée une réflexion collective avec le ministère. Toutes ces initiatives ont pour but de poser des “cordons sanitaires” autour des sites patrimoniaux les plus emblématiques du territoire national. Ainsi des études introduisant des “Aires d’Influence Paysagère” ont été lancées par le ministère sur certains sites inscrits au Patrimoine mondial. Perrine Laon, adjointe au bureau des paysages et de la publicité nous présentera les premiers résultats de ces travaux que nous espérons prometteurs et inspirants pour les autres territoires remarquables.

Les ambitions nationales très élevées en matière de développement des énergies renouvelables risquent fort, en effet, de conduire au mitage et à la banalisation de pans entiers de nos paysages ruraux qui avaient échappé jusqu’à présent à la banalisation qu’ont déjà connue les espaces périurbains par la construction incontrôlée de lotissements industriels ou pavillonnaires.

Il faut souligner à ce propos les incohérences entre nos politiques nationales: en parallèle à la volonté politique affichée de développer fortement les énergies renouvelables, on vise un développement aussi considérable du tourisme. À l'issue des Assises du tourisme de 2014, le Gouvernement proclamait notamment son ambition de passer de 84 à 100 millions de touristes en 2020. L'institut Montagne évoque même le chiffre de 130 millions à l'échéance 2030. La crise économique et sécuritaire amène à temporiser ces ambitions, mais seulement dans le sens d'un rééchelonnement du calendrier: Les destinations traditionnelles étant d'ores et déjà saturées, le tourisme devra donc, comme en conviennent à juste titre les documents programmatiques, irriguer de nouveaux territoires qui seront tenus de cultiver leur singularité... et donc se préserver d'une transformation en paysage éolien, qu'il s'agisse de paysages protégés par la loi ou plus largement de "paysages du quotidien" dont la qualité est socialement reconnue.

De ce fait, comme on le fait naturellement dans le domaine du tourisme et comme on commence à le faire dans le domaine de l'agriculture, nous devons davantage nous interroger sur la manière d'adapter la production d'énergie aux spécificités de nos territoires plutôt que de nous contenter de déterminer des zones d'implantation des éoliennes dans le paysage. Nous ferions ainsi de l'énergie un élément structurant de nos projets de

développement territorial. Nous écouterons donc avec intérêt l'éclairage du Collectif du Paysages de l'Après-Pétrole et de la Chaire Paysage et Énergie de l'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles et leur vision du futur "paysage énergétique", la question du paysage apportant à l'évidence sens et cohérence à une réflexion territoriale intégrée.

CONCILIATION DE POLITIQUES PUBLIQUES : PAYSAGE/PATRIMOINE MONDIAL ET LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

Perrine LAON

Adjointe au bureau des paysages et de la publicité, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Je me contenterai d'exposer ici un point de vue sur le sujet délicat que vous m'avez demandé d'aborder. Je précise que la thématique du développement éolien n'est pas prise en charge par notre bureau des paysages, de la publicité et du patrimoine mondial mais que nous travaillons avec les directions concernées au sein du Ministère.

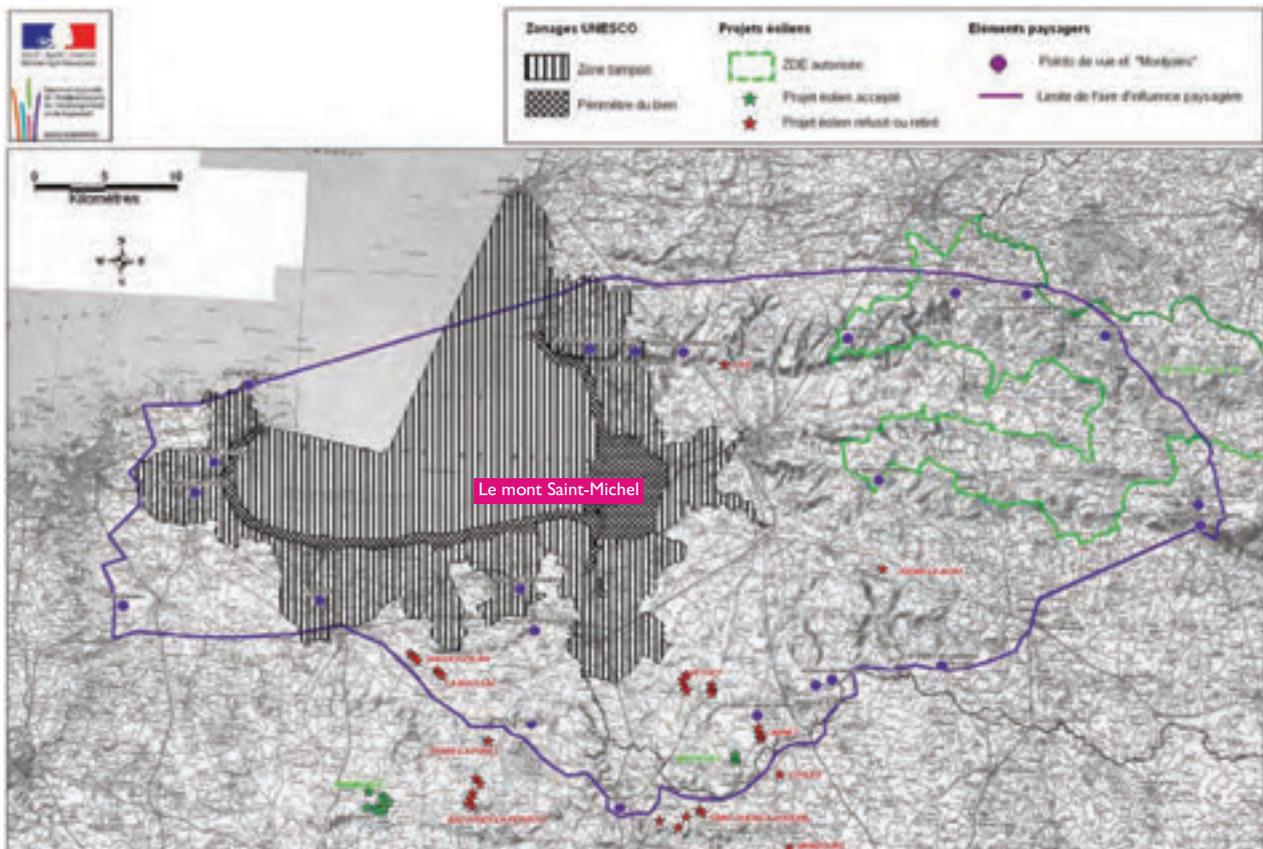


Fig 1. Aire d'influence paysagère adoptée pour le Mont Saint-Michel et sa Baie. © Dreal Basse Normandie Novembre 2011 | IGN scann100



■ Colline de Vézelay. © Perrine Laon, Mtes

Objectifs de la politique de transition énergétique

Rappelons que la politique énergétique française vise à porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale d'énergie en 2030. Parmi les sources d'énergies renouvelables, certaines ont d'ores et déjà été largement développées, comme l'énergie hydraulique, tandis que l'éolien reste en grande partie à développer:

J'ajoute que nous partageons cette politique avec d'autres pays. En Europe, la France se situe en effet à la quatrième place des pays producteurs d'énergie éolienne derrière l'Espagne, l'Allemagne et le Royaume-Uni, et devant l'Italie. Je rappelle que l'Espagne compte 49 sites inscrits au patrimoine mondial contre 42 pour la France et 38 pour l'Allemagne, tandis que l'Italie détient le record mondial du nombre de sites inscrits. Le Ministère s'intéresse donc à la manière dont ces pays concilient leurs politiques publiques en matière de paysages remarquables et de développement de l'éolien.

Procédure d'instruction "éolien"

Les parcs éoliens sont aujourd'hui des installations classées. Au début de chaque procédure d'implantation, des études d'impact tiennent compte du patrimoine naturel et culturel local. Des études d'impact paysager des éoliennes sont donc réalisées par les porteurs de projet. Dans l'état actuel de la procédure, une enquête publique est ensuite menée avant que ne soit consultée la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS). C'est enfin au Préfet que revient la décision d'accorder une autorisation d'exploiter. Il faut

souligner qu'il a la possibilité d'émettre des prescriptions réglementaires supplémentaires pour autoriser un parc éolien spécifique.

Nous sommes conscients que cette procédure n'est pas pleinement satisfaisante. Notre objectif est de concilier les politiques éoliennes et paysagères, et non de les opposer. Au vu de la complexité du sujet, notre bureau a lancé plusieurs travaux pour tenter de dégager une doctrine en la matière.

Analyse de la valeur universelle exceptionnelle d'un site

Nous nous sommes beaucoup appuyés sur un rapport commun aux ministères de l'Écologie et de la Culture et portant sur un projet d'éoliennes à proximité de la saline royale d'Arc-et-Senans. J'en remercie au passage les auteurs, Jean-Luc Cabrit et Hélène Riblet, qui se sont demandés si le projet pouvait être autorisé à seulement 8,4 kilomètres d'un site inscrit au patrimoine mondial. À question complexe, réponse non évidente mais leur travail nous aura permis de faire émerger une doctrine précieuse, à savoir qu'avant de se prononcer sur un éventuel impact des éoliennes sur un site inscrit au patrimoine mondial, il était absolument nécessaire d'analyser précisément sa valeur universelle exceptionnelle.

Dans le cas de la saline d'Arc-et-Senans, le rapport a par exemple mis en lumière quatre points qui n'apparaissaient pas dans la définition initiale de sa valeur universelle exceptionnelle:

- Le côté introverti et la perfection formelle de la "cité idéale" doivent être préservés;
- La présence du bâtiment dans le site doit demeurer forte et première;
- L'inscription du bâtiment dans le site, affirmée par

la composition axiale prévue par l'architecte, doit rester marquée;

- Les éléments fonctionnels doivent pouvoir être appréhendés dans le cadre d'un parcours non perturbé de façon permanente et répétitive.

Grâce à ce travail, nous savons donc aujourd'hui qu'il est nécessaire de décortiquer la valeur universelle exceptionnelle, de l'enrichir et d'en souligner les éléments saillants afin de les mettre ensuite en regard avec le projet éolien.

Les Aires d'influence paysagère (AIP)

Dans la baie du Mont-Saint-Michel, un projet éolien a défrayé la chronique en 2011 et 2012. Depuis, les ministères de l'Écologie et de la Culture ont défini les contours d'une Aire d'influence paysagère excluant toute implantation d'éolienne autour du site (cf. fig 1). Conformément aux recommandations du comité du patrimoine mondial de 2012, le ministère de l'Écologie a décidé de développer cet outil pour l'appliquer à d'autres territoires français.

Il est notamment rapidement apparu que la basilique et la colline de Vézelay devaient bénéficier de cette méthodologie spécifique. Le bien présente les caractéristiques suivantes :

- Il est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1979;
- Il abrite plusieurs Monuments historiques et, depuis 1993, un secteur sauvegardé;
- Il appartient à un site inscrit depuis 1989 et partiellement classé depuis 1998;
- Il fait l'objet d'une Opération Grand Site depuis 2011;
- Avec 1 million de visiteurs par an, il est le site le plus fréquenté de Bourgogne.

Une étude AIP pilotée par la DREAL y a donc été lancée, avec pour objectifs de :

- Concilier la protection du bien et le développement éolien;
- Caractériser et "spatialiser" la valeur universelle exceptionnelle du bien;
- Améliorer la prise en compte de cette valeur dans les dossiers d'étude d'impact;
- Doter les services de la DREAL d'une étude robuste pour instruire les demandes d'autorisations. J'attire votre attention sur le fait que les AIP n'existent nulle part en termes juridiques. Ni dans le code de l'environnement, ni dans celui de l'urbanisme. Ces études, qui relèvent donc exclusivement de la bonne pratique, ont avant tout vocation à produire un argumentaire sur lequel les services instructeurs pourront s'appuyer pour décider si l'on peut implanter des éoliennes sur une zone donnée. Intégralement financées par le ministère de l'Écologie et pilotées par l'État et les collectivités, elles se déclinent en trois étapes :

- Traduction de la valeur universelle exceptionnelle du bien;

- Identification et analyse des vues entrantes sur le bien;

- Identification et analyse des vues sortantes depuis le bien.

Dans le cas de Vézelay, les deux premières étapes ont d'ores et déjà été menées à bien. La traduction de la valeur universelle exceptionnelle du bien, d'abord, a été l'objet de nombreuses réunions et d'un investissement important de la DREAL. Deux notions ont été retenues :

- Intégrité paysagère de la colline

Cette notion a émergé à l'issue d'un double processus de recensement des lieux ayant une signification au regard de la valeur universelle exceptionnelle du bien et d'analyse des points de vue depuis les terrasses de la basilique, le cimetière et les remparts.

- Un haut lieu de spiritualité et de pèlerinage

Les lieux ayant eu un lien avec le pèlerinage au Moyen-Âge ont été recensés sur le terrain en tenant compte de la covisibilité. Pour mener à bien cet important travail, la DREAL s'est attachée les compétences d'un bureau d'études qui a modélisé tout le territoire grâce à un modèle numérique de terrain afin de tracer les contours d'une zone recensant tous les points de vue d'où l'on voit la colline et la basilique.

Il a ensuite fallu aller vérifier sur le terrain si les calculs des ordinateurs étaient justes. Parfois, la basilique n'occupait pas une part suffisante dans le champ de vision pour que la covisibilité soit prise en compte. Dans ce type de cas, la zone a été exclue de l'étude afin que l'argumentaire général soit suffisamment robuste pour tenir devant un tribunal administratif.

Dans une seconde étape, le bureau d'études a identifié et analysé les vues entrantes sur le bien grâce à une approche géomatique du terrain. La démarche a consisté à sélectionner des cônes de vue en appliquant dans le modèle numérique de terrain un "sabin" sur tous les points sélectionnés pour leur covisibilité au cours de l'étape précédente. Les données obtenues ont ensuite été croisées avec une simulation photographique et une appréciation de terrain afin de recenser les points de vue les plus sensibles à l'implantation d'éoliennes.

Après ce travail robuste et copieux sur les vues entrantes, l'étude doit encore se pencher sur l'identification et l'analyse des vues sortantes depuis le bien, notamment depuis la terrasse située à proximité de la basilique. Quelle doctrine retenir concernant les éoliennes que l'on verrait depuis la basilique? La vision d'objets de 200 mètres de haut pourrait-elle venir perturber la visite patrimoniale? Ces questions restent encore en suspens.

Nous souhaitons en tout cas que d'autres territoires s'approprient le travail réalisé à Vézelay. Notre bureau s'est notamment penché sur les coteaux, mai-

sons et caves de Champagne inscrits l'année dernière au patrimoine mondial avec une valeur universelle exceptionnelle totalement différente de celle de Vézelay. Comment appréhender ladite valeur? Comment la caractériser au regard de l'éolien? Une étude, aujourd'hui en cours, devrait nous permettre d'éprouver ces questions de découverte paysagère au regard d'une valeur universelle exceptionnelle différente et particulière.

Autres travaux

Notre bureau travaille également avec le Réseau Vauban, qui réunit douze sites fortifiés inscrits au pa-

des territoires pilotes pour nous qui essayons de conduire des politiques publiques.

Nous inviterons également à cette journée nos homologues espagnols, allemands ou néerlandais pour savoir comment ils concilient sur leur territoire les différentes politiques publiques concernées par la transition énergétique. L'objectif de nos travaux est de dégager des principes et de susciter la contagion sur d'autres territoires.

1. <http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/eolien-terrestre>

2. Séminaire technique "Territoires d'exception et transition énergétique: comment concilier le développement de l'éolien et la préservation des territoires d'exception?", 25 janvier 2017, La Défense

■ Vue depuis la terrasse du Château de Bratislava (Slovaquie). © Jana Hamsikova



trimoine mondial. Certains de ces biens se situent en montagne, d'autres en plaine ou sur le littoral. Leur analyse doit nous permettre de faire émerger les points saillants de leur valeur universelle exceptionnelle afin de dégager, là encore, une doctrine. Que doit-on regarder dans une valeur universelle exceptionnelle? Quels outils développer pour élaborer un document sur lequel on puisse s'appuyer pour bâtir un argumentaire?

Enfin, nous travaillons sur un guide d'études d'impact avec la Direction générale de la protection des risques en charge des installations classées. Certaines associations, dont fait partie le RGSF, ont été sollicitées pour une relecture du document¹.

Par ailleurs une journée, sur l'éolien et le patrimoine mondial, aura lieu le 25 janvier 2017 dans les locaux du ministère de l'Écologie, organisée par l'Association des Biens français au patrimoine mondial (ABFPM)². Les sites inscrits au patrimoine mondial constituent

LE PAYSAGE, MOTEUR DE PROJET POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET AGRICOLE

Auréline DOREAU

Chaire Paysage et Énergie, École nationale supérieure de Paysage Versailles – Marseille

Lucie POIRIER

Initital Paysagistes et Collectif Paysages de l'après-pétrole

Penser le paysage en préalable constitue l'essence de la vision des Grands Sites de France. On l'a vu aujourd'hui, ce questionnement va également de pair avec les réflexions sur la transition énergétique, le changement climatique ou les transitions agricoles. L'inscription dans un territoire d'infrastructures énergétiques renouvelables



■ Scénario paysager de la filière bois-énergie dans la vallée de la Thiérache à partir du projet Aferres2050

est souvent mobilisateur, et parfois dans une posture défensive, pour reparler du paysage souhaité. Notre idée est de proposer une nouvelle révolution paysagère en pensant le paysage énergétique en préalable de manière à anticiper les futures modifications du territoire, alors partagées.

La Chaire Paysage et Énergie

La Chaire Paysage et Énergie, inaugurée en 2015 par Ségolène Royal au sein de l'École de Paysage de Versailles-Marseille (ENSP), est dirigée par Bertrand Folléa. Son objectif est de développer l'interconnaissance entre deux mondes qui se connaissent un peu moins aujourd'hui que par le passé : celui de l'énergie et celui du paysage. Elle a pour objectif de créer des relations fécondes entre leurs deux façons de percevoir un espace. Nos quatre axes de travail sont la recherche, la formation, la création et le développement. Nous nous

adossons aux travaux des uns et des autres pour les faire fructifier au niveau international. Nous travaillons notamment avec le Collectif Paysages de l'Après-Pétrole. Ce groupe rassemble une diversité de personnes (agronomes, philosophes, urbanistes et paysagistes) travaillant sur l'aménagement de l'espace et les paysages en pensant le projet de paysage comme appui au développement durable sur les territoires.

Au sein de notre chaire, nous tentons par ailleurs de créer de nouvelles méthodologies. Je me réjouis de constater que nous partageons cet objectif avec le ministère. Nous entendons ainsi penser la transition énergétique sur les territoires.

Travaux de la Chaire

Nous avons réalisé différents projets lors d'ateliers pédagogiques au sein de l'École. L'objectif de ces travaux est de catalyser la transition énergétique en



© Agence Initial Paysagistes

nous appuyant sur des thématiques classiques : choix de visibilité ou de discrétion de certaines infrastructures, inscription sur des lignes de force paysagères, sobriété, efficacité, recours aux énergies renouvelables sur l'implantation de ces nouvelles infrastructures, faisabilité et pertinence de certaines énergies renouvelables et contribution à l'entretien du paysage, par exemple avec le bois énergie.

- “Désirs et inventions de la transition énergétique par les paysages du Pays du Châlonnais”

À la demande du territoire et d'ERDF, des étudiants en fin de formation ont réalisé un travail sur la communauté de communes Sud Côte Chalonnaise. La commande était de réaliser un plan de paysage de la transition énergétique en croisant les entités de paysage et les entités de potentiel énergétique¹.

- “Partager les valeurs des Préalpes d'Azur”

Un autre atelier de l'École rassemblant de jeunes professionnels, issus de l'atelier Saltus, et des étudiants a par ailleurs travaillé, pour le PNR des Préalpes d'Azur, sur l'implantation d'un poste de raccordement aux énergies renouvelables permettant de redynamiser les vallées du parc par une activité économique nouvelle, grâce à des centrales photovoltaïques. Nous nous sommes appuyés sur cette entrée très technique pour repenser plus globalement la dynamique du territoire. Nous avons proposé de coupler cette production d'énergie à une agriculture du XXI^e siècle, notamment avec des serres à toiture photovoltaïque².

- “La transition énergétique par le projet de paysage dans les Monts du Lyonnais”

Dans le cadre de ses travaux de fin d'étude, un étudiant s'est penché l'année dernière sur les Monts du Lyonnais en travaillant à un plan de paysage de la transition énergétique à même de permettre une réflexion à la fois sur les paysages et les énergies renouvelables. Il a donc émis des recommandations sur les potentiels d'énergie en place. Quant à ses intentions de projet, elles consistent à créer des liaisons de qualité entre les espaces urbains et leur lisière, aménager les mobilités douces ou encore épaissir la trame verte : des objectifs de développement durable tenant compte de la sobriété énergétique.

- Atelier “Paysages de l'Après-Pétrole”

Enfin, notre Chaire mène une démarche de recherche-action avec le Collectif Paysages de l'après-pétrole et le laboratoire de recherche de notre École (LAREP) sur un accompagnement des Territoires à énergie positive (TEPOS) et des Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). L'objectif de nos travaux est d'accompagner leurs réflexions en matière de transition énergétique par le projet de paysage. Nous avons amorcé le processus en septembre dernier, avec un atelier à Kaysersberg.

Pour l'instant, nous avons reçu l'appui du CLER³ (avec le réseau TEPOS) et de négaWATT⁴, auteur de scénarii de transition énergétique. Nous nous appuyons sur deux territoires, à savoir le Pays thouarsais dans les Deux-Sèvres et le Pays de Retz, au sud-ouest de Nantes. Un troisième territoire doit intégrer l'étude. J'en appelle aux Grands Sites de France qui pourraient être intéressés⁵.

La campagne des Paysages d'Afterres2050

Ce projet a été élaboré dans le cadre du Collectif Paysages de l'après-pétrole. Il a été réalisé par l'agence Initial Paysagistes, que je représente.

C'est au sein du Collectif PAP que nous avons découvert Afterres2050, un scénario agronomique réalisé par les ingénieurs agronomes de Solagro⁶, qui ont imaginé quelles modifications occasionnerait la

mise en place sur les territoires d'une agriculture durable à même de nourrir la planète à l'horizon 2050.

Leur scénario est principalement composé de diagrammes scientifiques complexes et difficilement accessibles. En tant que paysagistes concepteurs, nous nous sommes tout de suite dit qu'il y avait là quelque chose à faire car derrière ces données, nous voyions forcément des paysages. Nous avons donc décidé de rendre accessible le scénario pour permettre son appropriation par tous. Nous avons proposé à l'équipe de représenter les paysages agricoles de 2050 à partir de leurs données scientifiques afin de donner à voir les paysages par de l'illustration pour pouvoir engager le débat plus largement avec le grand public.

Nous avons commencé par choisir trois territoires auxquels adapter le scénario. Je prendrai l'exemple du travail que nous avons réalisé pour la vallée picarde de la Thiérache. Nous nous sommes d'abord rendus sur le terrain pour nous imprégner du paysage, à la fois par de la photographie et de longues discussions avec les agriculteurs et les acteurs locaux. Nous avons ainsi fait le lien entre des données scientifiques et une réalité.

En parallèle de ce travail de terrain, nous avons décortiqué le scénario agronomique puis composé une matrice pour mettre en relation tous les éléments à notre disposition. Nous avons donc créé des tableaux décomposant en ordonnées les éléments de paysage à toutes les échelles, depuis le tout petit

jusqu'à la dimension de l'horizon ou du réseau. Sur l'axe des abscisses, nous avons décortiqué les objectifs et les principes agronomiques en jeu pour chacun des territoires.

Nous avons par exemple traité la filière bois-énergie dans la vallée de la Thiérache afin de déterminer comment elle créait un paysage sur le territoire. Le tableau évoque notamment la gestion du bocage via un plan de gestion, les chantiers de taille de haie, la construction de bâtiments de stockage du bois ou le réseau d'acheminement du bois destiné à être transformé en énergie. On arrive là à notre question énergétique, qui consiste à se demander comment une nouvelle appropriation du paysage, de nouvelles pratiques ou des pratiques réintégréés agricoles mèneront à de nouvelles sources d'énergie et à une diffusion de cette énergie dans tout le territoire.

Nous avons ensuite re-décomposé les éléments pour les recomposer en créant des saynètes dessinées. Dans le cas de notre filière bois-énergie, l'illustration fait figurer le chantier de taille de haies, un bâtiment de stockage ou encore l'acheminement du bois en camion jusqu'à la mairie du village, où une chaudière bois énergie permettra de produire l'électricité de la commune.

Plus généralement, pour chacun des principes agronomiques, nous avons tenté de comprendre comment il s'installerait dans le paysage, et quel système il générerait. À partir des différentes saynètes obtenues, nous avons ensuite recomposé une

■ Zoom du scénario paysager de la filière bois-énergie dans la vallée de la Thiérache à partir du projet Afetrres2050. (c) Agence Initial Paysagistes



image globale, complète et cohérente en nous imprégnant du territoire et en nous appuyant sur les grandes structures géographiques que nous avons observées.

Dans le cas de la vallée de la Thiérache, nous avons intégré l'Oise au centre du dessin, comme colonne vertébrale d'un territoire vallonné. Nous avons également fait figurer de petites prairies et des bocages. Nous avons ensuite installé dans cette matrice les saynètes que je viens d'évoquer.

Les images ainsi créées ne sont pas destinées à être consultées sur ordinateur. Nous les avons imprimées en posters en les accompagnant de légendes et d'échelles pour en permettre une lecture complète. On peut ainsi se plonger dans les images pour comprendre les filières et l'agriculture qui s'y déploient.

Nous adaptons bien entendu à un territoire donné une agriculture en particulier et l'énergie qui y est liée. Nous espérons que ces images pourront servir d'outils de débat dans les territoires. Nous abordons du reste une nouvelle phase du projet puisque nous retournons sur place pour montrer nos illustrations aux agriculteurs et aux acteurs locaux. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie, qui nous a commandé ces images, les utilise d'ores et déjà elle-même pour dialoguer avec les agriculteurs de son territoire.

En conclusion, nous nous demandons comment le paysage peut devenir le levier de la transition énergétique et de la transformation de nos modes de vie à tous. ■



“On peut accepter un paysage avec des éoliennes, mais il ne doit pas se muer en un paysage d'éoliennes, c'est-à-dire un paysage dont la caractéristique principale de la perception serait la prégnance des éoliennes, au détriment des traits singuliers et identitaires du paysage d'aujourd'hui.”

Vincent GUICHARD

1. <http://www.ecole-paysage.fr/site/chaire-entreprises-paysage-energie/ERDF-CcC-Cote-Sud-Chalonnaise.htm>

2. <http://www.ecole-paysage.fr/site/chaire-entreprises-paysage-energie/Workshop-ERDF-et-Parc-Naturel-regional-des-Prealpes-d-Azur.htm>

3. CLER, Réseau pour la transition énergétique. <https://cler.org>

4. <https://negawatt.org/>

5. <http://www.ecole-paysage.fr/site/chaire-entreprises-paysage-energie/Reseaux-de-recherche.htm>

6. <https://solagro.org/>

Vincent GUICHARD, Directeur général de BIBRACTE EPCC - Merci infiniment pour ces deux contributions très complémentaires. L'une se préoccupe de paysages d'exception, l'autre des paysages du quotidien. Et là où la première évoque une question brûlante à embrasser dans l'urgence, la seconde fait de la prospective à long terme en imaginant des évolutions susceptibles d'être expérimentées par les Grands Sites de France.

Concernant les éoliennes, peut-on imaginer de mettre en place une démarche de définition des aires d'influence paysagère dans tous les Grands Sites de France?

Perrine LAON, Adjointe au bureau des paysages et de la publicité, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer - Nous souhaitons définir des doctrines qui soient ensuite diffusables et diffusées le plus largement possible. Nous considérons donc que les aires d'influence paysagère peuvent s'appliquer à d'autres zones que les seuls sites inscrits au patrimoine mondial.

Mais qui, comment et avec quels moyens? L'étude de Vézelay, intégralement financée par notre ministère, a coûté 50 000 euros. Nous ne pouvons donc pas financer 250 aires d'influence paysagère. Nous comptons néanmoins sur une diffusion de cette pratique. Voilà pourquoi nous organisons la journée du 25 janvier ou réalisons un guide d'études pour la prise en compte du paysage et du patrimoine au sens le plus large possible dans les études d'impact.

Vincent GUICHARD - Très souvent, les projets éoliens sont déjà déposés lorsque les acteurs locaux en prennent connaissance. Comment intervenir dans ce contexte sans créer de contentieux à longueur de semaines avec les développeurs, ce qui n'est satisfaisant pour personne?

Perrine LAON - Nous menons plusieurs chantiers en même temps, ce qui n'est pas simple. Savoir de quelles valeurs on parle puis comment on appréhende ces valeurs dans une aire spatialisée prend du temps.

Vincent GUICHARD - C'est donc un combat à mener ensemble.

Perrine LAON - Il est certain que nous ne pouvons pas tout faire tout seuls.

Jean-Pierre THIBAULT - L'application de l'accord de Paris en matière de transition énergétique représente un formidable défi pour les territoires. Un défi que les Grands Sites de France, qui sont déjà organisés et disposent d'une gouvernance structurée, me semblent bien armés pour relever.

On peut néanmoins l'envisager de différentes manières. En défensive, d'abord. Et le système de co-visibilité évoqué sous-entend, malheureusement sans que l'on ne l'exprime, que l'éolienne est par nature quelque chose de peu acceptable.

L'autre manière de procéder serait de ne pas aborder le territoire selon la pensée simplifiante, tronçonnée, parcellisée et verticale que dénonçait hier Bertrand Folléa mais bel et bien dans un système de prise en compte sur un même territoire de l'ensemble des problématiques amalgamées, dont l'énergie fait partie. Et bien entendu, la manière dont un territoire sera lui-même économe en énergie fait partie des défis énergétiques à relever. Économe dans sa configuration en préférant la compacité des établissements humains (villes et villages) à la dispersion à laquelle certains élus nous ont montré hier qu'il était difficile de s'opposer.

Économe, aussi, en transformant les territoires agricoles consommateurs d'énergie en producteurs à énergie positive. Parmi les systèmes de production des énergies renouvelables, l'éolien est le plus visible. Mais après tout, il reste moins visible que les belles lignes à haute-tension qui figuraient à l'arrière-plan des affiches de campagne présidentielle du candidat Mitterrand en 1965.

Donc, où met-on les éoliennes, puisqu'il faut en mettre? Pas par un système clandestin et aléatoire comme celui qu'on a vu à l'œuvre aux alentours du Mont Beuvray. Les territoires eux-mêmes doivent dire comment ils veulent mener leur propre expérience en matière d'énergie. C'est pourquoi je pense qu'il serait utile que certains Grands Sites de France fassent bénéficier le Réseau TEPOS de leur notoriété en l'intégrant.

Vincent GUICHARD - On ne peut que souscrire à votre point de vue sur le moyen terme.

■ Pastoralisme, troupeau de brebis. © GSSV - V. PAUL



Il n'empêche que lorsque nous découvrons un projet alors même que le coup est déjà parti, nous sommes forcément en position défensive. Dans de nombreux cas, des projets conçus dans le secret d'officines sortent sans avoir été partagés.

Marie GUIBERT, chargée de mission scientifique Paysages et Eaux continentales, MEEM
Quid de la situation en Espagne, en Grande-Bretagne ou en Allemagne? Les éoliennes sont-elles mieux acceptées chez eux? Sont-elles placées loin des sites patrimoniaux?

Perrine LAON - Nous avons du mal à savoir comment les autres pays concilient leurs politiques publiques. C'est la raison pour laquelle nous travaillons de façon très étroite avec l'Association des biens français pour qu'ils se rapprochent de leurs homologues gestionnaires de biens en Allemagne, en Espagne ou en Italie. En Espagne, les éoliennes sont très nombreuses malgré la présence de 49 biens inscrits au patrimoine mondial. Nous savons que les Espagnols n'ont pas développé d'aires d'influence paysagère, cet outil étant spécifique à la France. Nos voisins devraient en tout cas répondre à nos questions le 25 janvier.

Vincent GUICHARD - Moi qui sillonne régulièrement l'Europe en voiture, je peux témoigner qu'il existe un incroyable catalogue de scénarios différents sur le continent. Ainsi

les éoliennes sont par exemple absentes en Bavière, région ayant complètement misé sur le solaire, tandis que l'Autriche a sanctuarisé une partie de son territoire, située aux frontières slovaque et hongroise, pour y implanter des milliers d'éoliennes. En contrepartie, le reste du pays, et notamment l'espace alpin, n'en compte quasiment pas.

Côté français, je m'interroge sur le fait que les schémas éoliens aient été pensés à l'échelle régionale alors que la diversité géomorphologique oblige à réfléchir à l'échelle nationale, certaines régions étant à l'évidence moins propices que d'autres à ce type d'énergie.

Perrine LAON - Dans certains territoires alpins, il est impossible de mettre des éoliennes pour des questions de vent et de rentabilité.

Lucie POIRIER, Initia! Paysagistes et Collectif Paysages de l'après-pétrole - Lorsqu'on est mis devant le fait accompli, pourquoi ne pas proposer des alternatives et de nouvelles façons de penser? Au lieu de penser en termes de risque, pourquoi ne pas essayer de penser en termes d'opportunité en redéfinissant la vision énergétique du territoire?

Yannick MORIN, Président du Syndicat mixte du Grand Site du Cap d'Erquy-Cap Fréhel - Vous n'avez pas évoqué les champs éoliens en mer, qui concernent directement notre site. Lors de notre passage devant la Commission Supérieure des Sites, nous nous sommes entendu dire que la ministre avait demandé à son jury d'adopter un autre regard sur cette question en matière de paysage.

Perrine LAON - L'éolien terrestre reste notre priorité mais l'implantation de champs éoliens offshore est fortement envisagée. Les méthodes que nous mettons en place devront donc également infuser le littoral.

Plus généralement, nous avons véritablement besoin de savoir de quelles valeurs on parle, de nous construire des doctrines et des opinions très précises. Une fois que cette colonne vertébrale sera constituée, nous pourrons l'appliquer à de nombreux territoires.

Daniel QUILICI, Président du Centre régional de la propriété forestière de PACA - Concernant l'éolien, je regrette qu'on occulte complètement l'aspect économique du système et son impact sur l'avifaune. Cela vaut-il la peine de polluer les paysages alors que l'on sait que les rendements de l'éolien sont catastrophiques ? Aux Etats-Unis, des champs entiers d'éoliennes sont aujourd'hui démantelés devant leur maigre rentabilité et les problèmes de gestion qu'ils posent. En France, le problème est faussé puisque l'on rachète l'électricité plus cher qu'on ne la revend. Mais je suppose que le ministère de l'Environnement a connaissance de la réalité de la situation.

Vincent GUICHARD - Cette réunion n'est pas le lieu pour engager le débat sur l'opportunité économique de l'éolien mais il est vrai que beaucoup se posent la question que vous soulevez.

Patrick BRIE, adjoint à la sous-direction de la qualité du cadre de vie, MEEM - Je rappelle que nous avons fixé des tarifs de rachat un peu haut sur l'éolien afin de permettre l'installation d'éoliennes dans des endroits moins rentables que les seules lignes de crête, où elles auraient été extrêmement visibles. Par ailleurs, les premières grandes éoliennes de France ont été installées en 1999. Depuis, la jurisprudence a été amenée à casser des arrêtés d'autorisation sur des motifs paysagers. Les argumentaires des juges balayaient souvent rapidement les documents de synthèse mais respectaient les analyses paysagères redescendant aux motifs fondamentaux, notamment la co-visibilité de monuments historiques importants pour la Nation ou d'éléments patrimoniaux emblématiques plus proches du naturel. Il serait donc intéressant de se rapprocher des quelques exemples que fournit l'histoire courte mais riche d'enseignements de l'éolien en France.

Estelle LABBE-BOURDON, Inspectrice des sites, DREAL Bourgogne-Franche-Comté - Les SCOT pourraient définir des zones où il serait impossible d'implanter des éoliennes. Serait-ce envisageable juridiquement ? Et serait-il facile de décliner ces interdictions dans les PLUi ?

Par ailleurs, puisque les porteurs éoliens font désormais partie des CDNPS, pourquoi ne pas leur faire financer ces études avec un pilotage par la CDNPS ?

Vincent GUICHARD - Merci pour ces pistes techniques précises et extrêmement intéressantes. Anne Gentil a hoché de la tête à votre suggestion sur les SCOT. Elle estime donc que c'est possible.

Concernant la jurisprudence, la rétrospective est intéressante. Peut-être l'élaboration d'une synthèse serait-elle opportune pour les prochaines réunions.

Perrine LAON - Je note ces différentes pistes.

Fabienne GENSOLLEN, chargée de mission, sous-direction du Tourisme, Direction générale des entreprises - Concernant les destinations touristiques saturées évoquées par Vincent Guichard, elles souffrent actuellement d'un fort désengagement des touristes suite aux événements dramatiques ayant frappé la France.

J'ajoute que deux nouveaux outils destinés à irriguer l'ensemble du territoire et pallier ainsi la saturation de certaines destinations ont été mis en place : les Contrats de destination touristique et les SPÔTT (ou contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux). Les SPÔTT, qui relèvent d'une offre à la fois de qualité et de proximité, sont destinés à valoriser les ressources du territoire, à les refléter avec tous leurs savoir-faire locaux et surtout à mettre autour de la table l'ensemble des acteurs du tourisme de façon transversale, y compris les professionnels du tourisme que sont les hébergeurs, les restaurateurs et les prestataires d'activité, afin de les sensibiliser à tous les enjeux du tourisme, dont ceux qui vous concernent.

Vincent GUICHARD - Ce souci de transversalité est louable. Reconnaissons qu'il est également nécessaire entre les porteurs des politiques touristiques et les porteurs des autres politiques ayant une incidence sur le territoire. ■



■ Champs de blé fauché commune de Jouques, en arrière plan le Concors © GSSV.V. PAUL

Séquence thématique

Agriculture, gestion forestière
et paysage

Christian VUILLAUME

Président de la Communauté
de communes des Coteaux
de la Haute Seille



Isabelle SICARD

Chargée de mission forêt,
Grand Site de France
Sainte-Victoire

Jean-Yves VOURGÈRES

Inspecteur des sites,
Dreal PACA



Pauline MARTY

Centre régional
de la propriété forestière

Christèle GERNIGON

En charge du paysage et du label
Forêt d'exception, ONF



Roland PELTEKIAN

Chef du pôle paysage et sites,
DRIEE Ile-de-France

Claude MILLO, animateur

Chef de service adjoint biodiversité,
eau et paysage, Dreal PACA

Agriculture, gestion forestière et paysage

LA CHARTE DE FONTEVRAUD POUR LES PAYSAGES VITICOLES

Christian VUILLAUME,
Président de la Communauté de communes
des Coteaux de la Haute Seille

Notre territoire, "Château-Chalon Baumeles-Messieurs", actuellement en phase d'approche pour rejoindre le Réseau des Grands Sites de France, pourrait devenir l'un des plus petit d'entre eux puisque sa surface ne dépasse pas les 1 200 hectares. Il compte deux sites classés et deux Plus Beaux Villages de France. Notre démarche de labellisation porte à la fois sur un site viticole s'étendant sur cinq communes et correspondant à l'appellation "Château-Chalon" le grand crû du vin jaune, et sur le site des Reculés du Jura, dont les falaises proposent des belvédères époustouflants.

Aujourd'hui, nous vous raconterons comment l'appellation viticole Château-Chalon a engagé une démarche volontaire autour du paysage. Peut-être le flacon de ce nectar est-il à l'origine de ce processus. D'abord parce que certains vigneron utilisent le paysage pour communiquer sur leur étiquette ; ensuite parce qu'il y a une quarantaine d'années, nos viticulteurs se sont battus à Bruxelles pour protéger cette centilisation¹ spécifique : en effet, le vin jaune du Jura est le seul vin en Europe à pouvoir être vendu dans une bouteille de 62 centilitres, le clavelin.

L'histoire de ce flacon renvoie à la tradition et au travail des hommes, puisque le clavelin contient le seul "vin de voile" de France. Et c'est lorsque Pasteur s'est intéressé à ce vin obtenu à partir d'un cépage unique développant un voile de protection que l'œnologie moderne est née.

Comment en sommes-nous venus à nous intéresser au paysage ? À l'origine, grâce à une provocation. À Arbois, un paysan a été autorisé à construire une cave métallique juste en face du coteau magnifique de la vigne Pasteur. Quand j'ai vu cette verrue dans le paysage, je me suis dit que nous pouvions nous

attendre à tout. Et notre paysage étant en mutation permanente, nous avons dès 2003 entamé des démarches pour tenter d'empêcher l'irréparable. De plus en 2005, nous avons découvert chez un bouquiniste parisien six calotypes datant de 1854 et représentant les paysages de notre territoire. Ces photographies sur toile cirée devenaient un merveilleux témoignage de l'histoire et des pratiques viticoles locales. En les regardant, nous nous sommes dit qu'il nous revenait de protéger et de valoriser ce merveilleux patrimoine.

Trois années ont été nécessaires pour faire comprendre à nos vigneron, pourtant tous nos amis, qu'un classement du site serait le bienvenu. Certains redoutaient qu'on ne les oblige à des contraintes supplémentaires voire à planter leur vigne en diagonale ! Mais grâce au soutien d'un préfet sensible à notre projet et volontaire nous avons obtenu le classement du site en janvier 2006. Ce fut l'occasion d'organiser un colloque sur les paysages viticoles rassemblant les sites viticoles européens remarquables et l'ensemble de nos syndicats viticoles. Au terme de ces deux jours de réflexion présidés par J. Robert Pitte, tous les acteurs de la filière et les collectivités locales ont signé la Charte de Fontevraud. Cet acte symbolique engageait tous les partenaires à coopérer à la mise en œuvre du plan de gestion visant à préserver nos paysages pour mieux les valoriser. Cette charte internationale pour la protection, la gestion et la valorisation des paysages de la vigne, a été établie en 2003 à l'initiative du Val de Loire et a été adoptée par plusieurs grands vignobles signataires².

La Charte contient les engagements suivants :

- Favoriser une meilleure connaissance des territoires, en particulier viticoles ;
- Mettre en place des échanges entre les différents métiers viticoles, 40 % des viticulteurs s'orientant désormais vers le bio ou la biodynamie ;
- Préserver les aires viticoles à travers les sentiers ou les accès possibles ;
- Valoriser les paysages, en développant notamment l'œnotourisme.

Quant au plan de gestion du paysage du Château-



■ Vignoble du Château-Chalon Menétrou-le-Vignoble 2014. © D. Muzard, CCBHS

Chalon associé à la Charte, il poursuit cinq objectifs :

- Entretien et mettre en valeur le petit patrimoine rural du vignoble ;
- Bien insérer dans le paysage les aménagements du vignoble ;
- Gérer les espaces ruraux dans un souci patrimonial et paysager ;
- Résorber les problèmes paysagers ponctuels ;
- Améliorer les conditions de découverte du vignoble.

Nous avons d'ores et déjà réalisé de nombreuses actions prévues dans la Charte qui nous lie, parmi lesquelles :

• Mise en valeur du patrimoine

Les douze employés en insertion de la Communauté de communes se sont chargés de la restauration et de l'entretien des murs en pierre sèche qui délimitent les terrasses.

Les Compagnons du Devoir, qui viennent chaque année nous proposer une œuvre, ont quant à eux restauré des cabanes de vigne, dont certaines sont devenues des haltes pour les randonnées viticoles.

• Insertion paysagère

Nous avons supprimé toute publicité sur le site en substituant aux panneaux traditionnels des pierres levées qui mentionnent l'appellation et le nom de chaque domaine. Au départ, nous avons eu quelques difficultés à faire accepter cette mesure mais aujourd'hui, nous comptons 45 pierres et tous les vigneron nous en demandent davantage. Mais nous ne voudrions pas que le site se transforme en cimetière ! Quant aux vignerons ils envisagent maintenant de replanter des roses au pied des rangs

de leurs vignes pour voir venir le mildiou. La sensibilisation est donc en cours.

Nous reconstituons par ailleurs le vignoble de l'abbaye dans les terrasses restaurées, puisque c'est aux abbesses que nous devons le développement de ce vignoble. Sur proposition de notre bureau d'études, nous avons décidé de mailler le vignoble avec des arbres fruitiers, et en particulier des avanchers³ – qui servaient jadis à lier la vigne – afin de retrouver un paysage de référence.

Enfin, ERDF nous a proposé d'enfouir nos lignes à ses frais. Le Groupe disposait de 220 000 euros à investir dans l'opération, à condition qu'ils puissent réaliser un film pour communiquer sur leur intérêt pour le paysage. Ils ont également accepté d'enlever un transformateur qui vieillissait au beau milieu de notre paysage. Coût de l'opération pour la Communauté de communes : un buffet de remerciements !

• Lutte contre l'enfrichement

Le règlement lié à ce classement exige que le vigneron adresse à notre Inspecteur des sites une demande pour couper quelques acacias faisant de l'ombre à une vigne. Quelle utopie ! En revanche, aucun dispositif n'est prévu pour juguler l'enfrichement, qui menace les terrasses entourant nos villages.

Ces terrasses faisant partie des éléments essentiels de ce que nous donnons à voir, leur maintien constitue l'un de nos objectifs prioritaires. Les vignerons s'impliquent dans cette démarche.

- Lutte contre la renouée du Japon

Quatre années seront nécessaires pour venir à bout de cette plante invasive.

- Découverte du site

Notre site abritait une décharge municipale. La com-

mune et la Communauté de communes ont pris en charge sa requalification. Aujourd'hui, elle a complètement disparu, comme tous les points noirs de notre paysage.

Les employés en insertion de la Communauté de communes ont par ailleurs entretenu et balisé 170 kilomètres de sentiers ainsi que 18 belvédères, qui proposent des panneaux d'interprétation aidant à la lecture du paysage.

Nous avons également mis en place des animations œnotouristiques avec :

- La création à Château-Chalon d'un espace muséographique sur la lecture de paysage et la géologie, lequel abrite un office de tourisme et une cave entièrement consacrée à l'approche du Château-Chalon, ce vin à nul autre pareil que Curnonsky classait parmi les cinq grands vins blancs du monde –

consacrées à la géologie, au paysage et à l'approche esthétique. Ce qui signifie qu'aujourd'hui, je l'espère, nous nous dirigeons vers un tourisme intelligent, curieux et respectueux. Cela permettra à ceux qui feront l'effort de comprendre le caractère original de ce paysage qui a été façonné et sculpté par les hommes pour la production noble qu'il secrète. Cette intervention de la main de l'homme faisait partie des réticences exprimées au moment du classement. Pourquoi classer ce paysage, puisque c'est nous qui l'avons fait? Depuis, nous avons pris des précautions. 250 000 à 300 000 personnes se baladent sur notre territoire durant la période touristique. L'idée est de les inciter à se comporter différemment face au paysage en le comprenant mieux.

Je termine en disant que nous avons créé une vigne



■ Restauration du mur de la vigne conservatoire Château-Chalon 2015. © C. Vuillaume

avec le Château-d'Yquem, le Montrachet, la Coulée-de-Serrant et le Château-Grillet. Il faut que les gens qui entrent dans notre paysage l'appréhendent mieux. Et comprennent comment en ce lieu, des hommes élaborent ce vin, qui mérite un voyage initiatique;

- Des balades vigneronnes organisées par l'office du tourisme et les vigneronnes. En effet, quand nous avons reçu le bureau national de l'INAO, j'ai été surpris d'apprendre qu'ils n'avaient jamais dégusté le vin dans le paysage. Quand nous les avons conduits, avec leur verre, sur les terrasses où grandit le savagnin, ils ont mieux compris la valeur de ce terroir.

Cette démarche a conduit à ce que les vigneronnes se sentent concernés. Le comité de pilotage, auquel participe la DREAL, compte dix vigneronnes et dix élus.

Enfin, nous avons rédigé, avec quinze plumes, une Bible du Château-Chalon. Sur ses 240 pages, 40 sont



■ Château-Chalon et son éperon rocheux 2014. © J.C. Alary

conservatoire rassemblant les 48 cépages qui existaient avant la crise du phylloxera. Située dans un clos, elle est visitable par tous les touristes et vise à les sensibiliser à la biodiversité. Le public peut vendanger, goûter, mais nous ne sommes pas autorisés à vinifier. Un interdit qui peut quelques fois faire l'objet d'une transgression!

1. Mention obligatoire sur l'étiquette d'un vin indiquant la mesure d'un contenant en centilitre ou en millilitre.

2. https://www.google.fr/search?q=charte+e+fontevraud+2017&ie=utf-8&oe=utf-8&client=firefox-b&gfe_rd=cr&ei=TutQWcr_FpDFaM3vgrgC

3. Osier:

L'ANNEXE VERTE SUR LES FORÊTS PRIVÉES DU GRAND SITE SAINTE-VICTOIRE

Daniel QUILICI
Président du Centre régional de la propriété
forestière de PACA

Isabelle SICARD
Chargée de mission forêt,
Grand Site Sainte-Victoire

Jean-Yves VOURGERES
Inspecteur des sites, Dreal PACA

Pauline MARTY,
Ingénieur environnement,
Centre régional de la propriété forestière

La naissance du Grand Site Sainte-Victoire est liée à la catastrophe de l'incendie de 1989, qui a brûlé 4 000 hectares de végétation. À cette occasion, nous nous sommes rendu compte que notre gestion forestière n'était pas assez dynamique. Le milieu s'était en effet largement refermé et les paysages dits "cézanniens" n'avaient plus rien à voir avec ceux de l'époque de Cézanne.

Depuis la création du Grand Site, nous avons mené à bien un travail considérable avec le personnel du Syndicat mixte. Je voudrais témoigner de la qualité des relations que nous avons eues, avec eux comme avec les représentants de l'Administration. Tous ont témoigné beaucoup d'attention aux propriétaires. Il me semble que c'est ce qui a permis la réussite de ce magnifique site.

Nos paysages sont façonnés de la main de l'homme depuis toujours. Ils sont donc en continuelle évo-

lution. La tâche qui nous incombe est de perpétuer cette évolution, avec les hommes et pour les hommes et non dans une gestion fermée éliminant la nature humaine de tous ces milieux. Il est alors possible d'obtenir des résultats merveilleux qui génèrent une dynamique extraordinaire sur les territoires. Et les propriétaires ont à cœur d'apporter tout leur savoir-faire pour concourir à cette réussite.

Sont aujourd'hui présentes dans la salle deux personnes ayant concouru à l'élaboration de notre annexe verte. Laurence Le Lagard-Moreau, de l'ONF, a été le chef de projet de l'étude annexe verte tandis que Corine Corbier, paysagiste indépendante, a apporté des compétences paysagères complémentaires à celles de l'ONF.

Rappel réglementaire

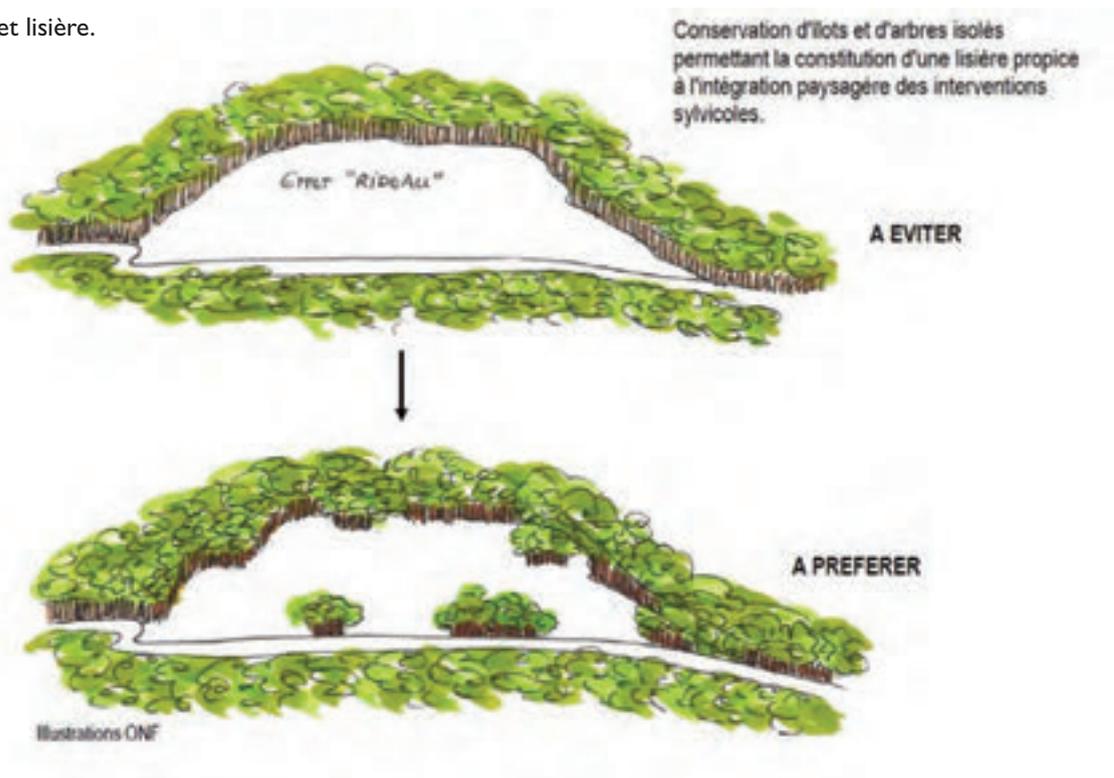
Les articles L 122-7 et L 122-8 du code forestier, auparavant nommés plus simplement L 111, ont pour principe de dispenser les travaux forestiers des autorisations au coup par coup prévues par les huit législations de protection existantes, parmi lesquelles celle concernant les sites classés.

Ces articles sont valables pour les forêts aussi bien privées que publiques. Autrement dit, les démarches engagées aujourd'hui pour les forêts privées de Sainte-Victoire pourraient concerner également la forêt publique, qu'elle soit communale, départementale ou domaniale.

Ce dispositif de simplification nous offre deux options. La première, largement mise en œuvre depuis longtemps, et avant même d'avoir été codifiée par le code forestier, ménage la possibilité de délivrer un accord global en matière d'autorisations de travaux forestiers sur la base d'un document de gestion forestière (plan simple de gestion, règlement type de gestion ou plan d'aménagement forestier pour la forêt publique). Pour les sites classés, elle se traduit par la présentation du plan de gestion forestière en Commission départementale des sites puis par un accord formel du ministère de l'Environnement.



■ Effet lisière.



La seconde possibilité, que l'on nous incite à mettre en œuvre de façon privilégiée, est l'annexe verte. Elle consiste à annexer au document cadre forestier (SRGS¹ ou SRAF) un document de règles de bonne gestion arrêtées conjointement par le ministère chargé des forêts et le ministère dont relève la protection concernée.

La révolution de l'annexe verte

Pour les sites classés, l'annexe verte est validée par le ministère de l'Environnement, conjointement avec le ministère chargé des forêts, ce qui se traduit par une petite révolution dans les pratiques administratives. En effet, une fois que le texte est annexé au SRGS, les plans simples de gestion sont agréés directement par le CRPF sans que la DREAL, la Commission départementale des sites ni bien entendu le ministère chargé des sites n'aient à statuer. L'annexe verte permet donc de passer la main aux acteurs de la gestion forestière pour de nombreux hectares de coupe en sites classés. Cela peut effrayer dans un contexte où il est parfois nécessaire d'obtenir une autorisation ministérielle pour couper un arbre. C'est la raison pour laquelle je vous fais part de l'analyse et de la position de la DREAL PACA.

L'annexe verte en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

En ce qui nous concerne, la problématique de gestion forestière doit être recontextualisée. Nous comptons actuellement 215 sites classés, qui couvriront bientôt, avec les encours, une surface de



L'annexe verte permet donc de passer la main aux acteurs de la gestion forestière pour de nombreux hectares de coupe en sites classés.

180 000 hectares. Parmi eux, de nombreux sites de grande taille (Vallée de la Clarée, Massif du Pelvoux, Vallée des Merveilles, Plateaux de Calern et Causols, Massif de l'Esterel, Monts toulonnais, Cap Cannaille, Massif des Calanques, Gorges du Verdon et Concors Sainte-Victoire) et deux sites forestiers de moindre taille mais aux enjeux patrimoniaux importants (Vallée de Sénanque et Massif des Ocres de Roussillon).

Vous l'aurez compris, nos sites les plus étendus sont répartis selon une logique de massifs et de vallées, avec une forte composante forestière mais également une diversité forestière importante compte tenu des divers contextes biogéographiques. Sachant que chaque site présente en plus, ses sensibilités propres et doit s'apprécier au plus près de la réalité de terrain. Cette diversité a pu représenter une difficulté au moment de l'élaboration de notre annexe verte régionale pour les sites classés.

En outre, l'enjeu premier sur nos sites naturels est de contenir l'urbanisation et la pression d'aménagement. Donc de préserver leur caractère naturel, et au demeurant forestier. À l'origine, nos protections ne sont donc pas censées couvrir la gestion forestière, ni la problématique de la défense des forêts contre les incendies. Mais ces thématiques se retrouvent de fait prises dans les mailles du filet de la législation des sites classés.

Avantages de l'annexe verte

Dans ce contexte, nous voyons un double intérêt à l'annexe. D'abord, elle permet de préciser les conditions d'adéquation entre la gestion forestière et le site classé. De manière générale, ce point ne pose pas de difficultés dans la mesure où les documents cadres régionaux (SRGS et SRAF) vont,

comme nous, dans le sens d'une gestion durable des forêts. Mais peut-être pouvons-nous encore améliorer les choses au plus près du terrain.

Le second avantage de cette législation réside bien entendu dans la simplification administrative qu'elle permet. Avantage pour les acteurs de la gestion forestière mais également pour la DREAL PACA, qui apprécie de ne pas être obligée de rapporter en Commission départementale des sites un nombre important de plans simples de gestion qui, généralement, présentent assez peu d'enjeux du point de vue de la préservation du site.

En liaison avec le CNPF, la DREAL PACA est donc favorable aux annexes vertes. Mais compte tenu de l'extrême diversité des sites et de leur sensibilité propre, nous avons un peu dérogé à l'esprit initial du code forestier en privilégiant une approche expérimentale qui vise à mettre en place des annexes vertes spécifiques aux différents sites classés. Et nous avons choisi de commencer par le site forestier le plus important du réseau des sites PACA, à savoir le site classé Concors Sainte-Victoire.

Contexte spécifique au Grand Site Sainte-Victoire

Le Grand Site Sainte-Victoire s'étend sur une surface de 35 000 hectares, dont 6 600 hectares

■ Accueil saisonnier Sainte-Victoire © GSSVV, Paul



constituent le site de Sainte-Victoire, classé en 1983, et 17 000 hectares celui de Concors (classé en août 2013). Au total, un peu plus de 23 000 hectares sont donc aujourd'hui classés. La quasi intégralité de cet espace relève également de la protection Natura 2000, qui s'étend quant à elle sur 32 000 hectares. En cœur de massif, les deux protections se superposent.

Nos deux sites classés sont composés à plus de 70 % d'espace forestier, dont la moitié est couverte de forêts privées. Parmi elles, une très grande majorité appartient à de grands propriétaires. Je rappelle que les forêts privées de plus de 25 hectares sont soumises aux plans simples de gestion, notamment pour leurs coupes.

Contenu de l'annexe verte

L'annexe verte porte sur des enjeux à la fois paysagers et naturalistes. Nous avons veillé à coupler ces deux thématiques dans notre document, d'autant que nos sites classés sont également placés sous la protection Natura 2000.

Nous avons par ailleurs tenté de formuler les préconisations les plus concrètes et illustrées possible dans la mesure où l'annexe verte est destinée aux propriétaires et gestionnaires forestiers, qui ont la charge de mettre en œuvre les bonnes pratiques paysagères dans leur gestion. Les spécialistes avec lesquels nous avons travaillé ont donc tenté de produire des schémas et des dessins pour illustrer nos préconisations paysagères.

Concernant la diversité de nos paysages forestiers, les sites classés Concors et Sainte-Victoire abritent des pinèdes à pins d'Alep, des taillis de chênes blancs ou verts ou encore des pins pignons, avec des paysages différents entre les versants nord et sud de la montagne ou les lacs. Nos préconisations paysagères ont donc été adaptées à 11 unités paysagères différentes pour décliner les règles et conseils en matière de gestion forestière.

Certaines prescriptions générales concernent néanmoins l'ensemble du territoire. Elles portent sur la forme des coupes, le maintien d'arbres et d'îlots boisés au sein des coupes, la gestion des lisières et des axes de circulation, les coupes de taillis ou la gestion des chantiers.

Prenons l'exemple de l'unité paysagère de l'écrin du Cengle. Les prescriptions générales s'appliquent sur l'ensemble de l'unité mais des préconisations spécifiques sont édictées pour quatre zones ciblées.

Mise en place de l'annexe verte

La DRAAF a piloté un groupe de travail en charge de l'élaboration de l'annexe verte sur le plan réglementaire. Ce groupe réunissait la DREAL, le CRPF et le Grand Site Sainte-Victoire. Mais des compétences environnementales et paysagères nous manquaient. Nous avons donc fait appel à trois bureaux d'études, à savoir celui de l'ONF, dont les com-

pétences en matière de préconisations forestières en lien avec le paysage sont reconnues, et les bureaux d'études Akène paysage et Biodiv, ce dernier étant spécialisé dans les questions naturalistes.

L'annexe a ensuite été soumise à l'avis des Commissions départementales nature, paysages et sites (CDNPS) et à la Commission régionale de la forêt et des produits forestiers (CRFPF). Suite à une mise à disposition du public, l'annexe a ensuite été envoyée aux ministères de l'Agriculture et de l'Environnement pour la fin de l'instruction du dossier. Nous sommes en attente de leur retour.

I. Schéma Régional de Gestion Sylvicole.

GESTION DES FORÊTS PUBLIQUES, SITE CLASSÉ ET PAYSAGE : L'EXEMPLE DE LA FORÊT DE FONTAINEBLEAU

Christèle GERNIGON

En charge du paysage et du label Forêt d'exception, ONF

Roland PELTEKIAN

Chef du pôle paysage et sites, DRIEE Ile-de-France

La forêt de Fontainebleau constitue un véritable poumon vert pour la Région Ile-de-France, qui compte 12 millions d'habitants. Chaque année, elle reçoit 17 millions de visites. Parmi les visiteurs, 25 % sont parisiens. Ils pratiquent des activités comme le VTT, la randonnée, le tourisme ou la varappe.

La forêt ne bénéficie pas du label Grand Site de France mais elle en rassemble toutes les caractéristiques, notamment au regard de la coordination des multiples instances de gouvernance qui y cohabitent. Au fil du temps, différents dispositifs de protection se sont en effet mis en place (site classé, réserve biologique, réserve de biosphère Unesco, bien culturel Unesco, forêt de protection, etc.). Depuis 2013, la gouvernance s'organise en trois instances de concertation entre les acteurs, à savoir un Comité scientifique et des usagers, un Comité Natura 2000 et un Comité de pilotage Forêt d'Exception®.

Le caractère exceptionnel de cette forêt repose avant tout sur la nature de ses sols. Le soubassement calcaire surplombé par des grès et des sables avec quelques horizons argileux correspond à un sol assez pauvre. Par ailleurs, l'orientation est-ouest produit des paysages d'adret et d'ubac. Enfin, ses reliefs nerveux pour la région parisienne, compris entre 81 et 130 mètres de hauteur, offrent de vastes panoramas et une ouverture sur la vallée de la Seine. La forêt de Fontainebleau est aujourd'hui une icône

de l'histoire de la protection des monuments historiques puisque le 13 avril 1861, sous la pression des peintres de l'École de Barbizon, fut adopté par décret impérial le premier dispositif français de protection, qui portait sur des "séries artistiques". Car en effet, ce qui a attiré le regard de ces peintres c'étaient ces milieux pauvres initiaux qui ont déterminé des scènes paysagères rustiques.

Depuis, la forêt de Fontainebleau a évolué. Aujourd'hui, elle compte moins d'espaces ouverts que lorsqu'elle était une forêt de chasse royale. Néanmoins, la permanence de certains tracés comme ceux des fameux carrefours en étoile, l'absence de fossés due au caractère drainant de ses sols pauvres ou la persistance de certains signaux de l'activité humaine conservent à la forêt tout son pouvoir de séduction. En outre, la plantation à partir de 1830 de pins sylvestres dans ces paysages de chaos rocheux recouvre la même force esthétique que les chênaies dominantes au XIX^e siècle.

Sur une période d'un siècle, cette forêt domaniale

paysagère s'agissant d'une forêt qui a déjà fait l'objet de nombreuses études, détaillées ou globales. Notre diagnostic reprend la lecture des paysages de Fontainebleau établie par Alain Freytet en 1996, en amont du précédent aménagement forestier. Son étude recensait trois grands types de paysages contrastés :

- Des rochers et des platières pour la partie plateau, avec des chaos rocheux sur ses rebords et ses versants ;
- Un paysage collinéen de buttes boisées et de monts forestiers. Ces deux unités paysagères, qui occupent des sols très pauvres, proposent notamment des paysages ouverts de landes, à la fois minéraux et de faible potentiel forestier ;
- Des plaines et plateaux forestiers, qui abritent la vieille chênaie. Là, le sol est profond et riche, permettant d'y produire du chêne de merrain.

Nous avons orienté notre projet pour les vingt années à venir vers la gestion en futaie irrégulière sur les deux premiers types de paysages, soit 12 000

hectares, afin d'organiser une certaine permanence du couvert forestier. La question de la chênaie, qui occupe 5 000 hectares et ne peut être gérée qu'en futaie régulière pour les 50 prochaines années, subsiste avec des phases à venir de fortes évolutions paysagères.

Les coupes de régénération naturelle passent nécessairement par un stade de prélèvement de l'ensemble du peuplement forestier adulte. En outre, l'état sanitaire des chênaies est aujourd'hui assez dégradé et la pression du gibier (cerfs et chevreuils) oblige à enclore non seulement les plantations mais également les semis naturels de chênes. Un enjeu de conservation génétique du chêne sessile ajoute aux difficultés d'organisation du renouvellement à mener sur ces ensembles forestiers.

Mandatés en février 2015 pour réfléchir en termes paysagers sur cette phase de renouvellement de la chênaie, nous devons rendre nos conclusions dès le mois de juin de la même année. Pour respecter ce délai très court, nous avons dû innover sur le plan méthodologique.

Repartant des bases de l'étude d'Alain Freytet, la démarche paysagère est centrée sur les principes de mise en régénération et leur mise en œuvre adaptée à Fontainebleau. Nous avons organisé un atelier collectif mobilisant sept paysagistes de l'ONF travaillant pour certains à Fontainebleau, pour d'autres sur des forêts de plaines et plateaux en Lor-



■ Le Chêne de Fontainebleau, Claude Monet, 1865

© Metropolitan Museum of Art, New York, Wikimedia Commons

a connu cinq aménagements forestiers plus ou moins heureux. À l'issue du plan d'aménagement de 1996-2015 ont été mis en place des ateliers impliquant à la fois l'ONF, la DRIEE et des associations. Cette démarche expérimentale cherchait à définir, notamment pour la chênaie, des approches partagées intégrant à la fois des notions de loisirs et d'exploitation forestière.

Depuis 2014, l'ONF travaille à l'élaboration du document de gestion forestière qui prévaudra pour les vingt prochaines années. Nous nous sommes interrogés sur quelle forme donner à notre réflexion



■ Carte d'André Desquinemare, 1716-1718

raine, en Alsace ou dans le grand Ouest. Ensemble, en croisant leurs regards, les participants devaient rapidement formuler les principes d'intervention paysagère et sylvicole à appliquer. Participaient également aux échanges les agents forestiers locaux et Juliette Oeconomio, Inspectrice des sites du secteur de Fontainebleau. L'atelier était co-piloté par le rédacteur de l'aménagement forestier, Sylvain Ducroux, et moi-même.

En mai, un atelier de trois jours sur le terrain a alterné travail en binômes et phases de mise en commun sur trois sites pilotes représentatifs des problématiques existant sur les chênaies : les relations aux lisières urbaines, aux routes traversant le massif ou aux sites d'importance accueillant du public. À été produit un document d'une trentaine de pages restituant des propositions sur chacun des trois sites pilotes. Cinq fiches thématiques transversales permettent en complément d'inspirer toutes les autres actions à mener le reste du massif. Elles portaient sur :

- Les lisières routières, dont nous avons revisité les principes en testant de nouvelles distances et échelles sur le terrain ;
- Les lisières urbaines, avec par exemple le recours à une lisière progressive sur ces fronts ;
- Les carrefours en étoile, et le respect de leur géométrie au fil des travaux ;
- Les clôtures de régénération. Cette contrainte perdurera tant que le plan de chasse n'arrivera pas à rééquilibrer les populations de gibier ;
- Les lisières internes et la gestion de la présence de rochers dans les chênaies, qui offrent un paysage extraordinaire avec des jeux de lumière et de matière.

Sur les 5 000 hectares occupés par les chênaies, 1 000 hectares seront ouverts sur 20 ans, et l'ensemble est planifié en anticipant la réflexion sur la période des 60 ans à venir.

La restitution de l'atelier a eu lieu à la fin du mois de juin 2015 auprès de l'équipe ONF et l'Inspectrice des sites. Intégrant leurs contributions, le travail rédactionnel s'est poursuivi dans les mois suivants.

Une visite a été organisée en novembre 2015 avec des représentants du bureau des sites du ministère et de la DRIEE Ile-de-France¹ ainsi que des personnels ONF responsables de la gestion forestière au niveau local. Ce dialogue visait à préparer l'instruction du dossier d'autorisation en site classé au niveau national.

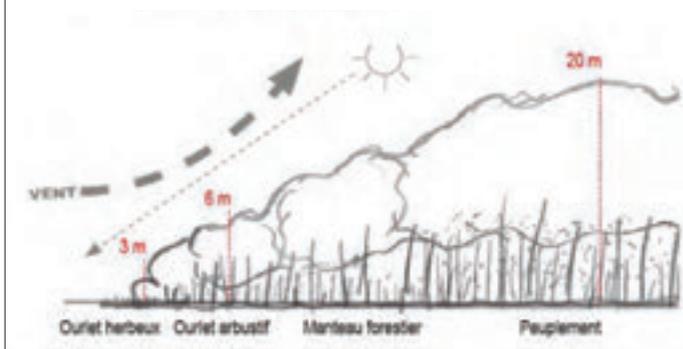
Cinq des neuf aménagements forestiers élaborés au cours des 150 dernières années n'ont pas pu être mis en œuvre en raison de conflits avec les usagers, et ce dès 1870. Nous sommes donc prudents et inscrivons des étapes de dialogue au sein du processus d'élaboration de l'aménagement afin que sa mise en œuvre ne soit pas bloquée d'emblée.

- Dès 2014, le comité de pilotage Forêt d'Exception® a été informé du lancement des études préalables et de leurs résultats ;
- Le comité scientifique de la réserve de biosphère et plusieurs comités techniques sur l'environnement, la chasse, les relations avec les associations ou les communes sont associés à la réflexion ;
- De nombreuses réunions d'équipes au sein de l'ONF : sur les 20 000 hectares de la forêt, une vingtaine de personnes sont directement impliquées dans la mise en œuvre des actions sur le terrain. En plus d'un partage de connaissances et d'expériences, il s'agit de développer l'appropriation du projet et du document final par chacun ;
- L'implication de la direction générale de l'ONF et ses deux ministères de tutelle pour l'instruction du dossier au niveau national. L'aménagement forestier sera in fine validé par le ministère de l'Agriculture. L'objectif est de bénéficier de l'application de l'article L.122-7 du code forestier avec, en amont, une autorisation du ministre de l'Environnement sur



Ensemble, sur le terrain en croisant leur regard, les participants devaient formuler les principes d'intervention paysagère et sylvicole à appliquer.

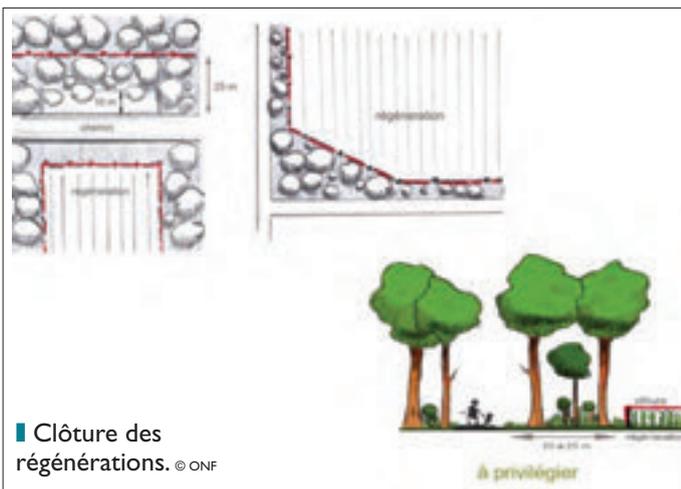
■ Eviter un effet mur. © ONF



■ Lisière interne. © ONF



■ Clôture des régénérations. © ONF



la programmation des coupes et des actions sylvicoles sur 20 ans.

L'atelier paysage ne représentait donc qu'une étape à mi-parcours du processus de concertation. Aujourd'hui, nous attendons le passage du projet en commission départementale des sites puis les décisions successives des deux ministères.

Un des paysagistes de l'ONF à Fontainebleau est sollicité par l'équipe de terrain et accompagne chaque année la mise en œuvre des actions programmées. Il se prononce par exemple sur la délimitation précise d'une coupe, le traitement d'une lisière ou du couvert forestier proche d'un rocher emblématique.

Ce travail paysager se poursuit donc au quotidien, y compris sur les secteurs hors chênaie, avec des problématiques de réouverture des paysages sur certains points hauts et chaos rocheux. ■

1. DRIEE Île de France: Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie.

Daniel **QUILICI** - Je suis moi-même propriétaire sur le massif de Sainte-Victoire. Inutile de vous dire que lorsque les services de l'État nous ont annoncé en 2007 leur intention d'en classer 16 000 hectares, les propriétaires forestiers ont bondi. Ils avaient le sentiment qu'une chape de plomb allait s'abattre sur la forêt. Leurs terres allaient-elles devenir une friche forestière paralysée et soumise aux incendies ?

Il fallait donc réagir. Nous avons accepté de prendre le taureau par les cornes ensemble, avec le Grand Site de France et les services de l'État, et nous nous sommes tout simplement parlé. Il était notamment important que les forestiers puissent, au moment où ils établissent leur document de gestion durable, prendre en compte les aspects paysagers et environnementaux pour anticiper les autorisations. C'est l'objet de notre annexe verte. Grâce à elle, nous allons pouvoir faire les choses dans les règles et dans le respect de la loi et ce grâce au dialogue instauré au sein de notre groupe de travail.

Carole GAUYACQ, urbaniste, Grand Site de l'Estuaire de la Charente – Arsenal de Rochefort - L'annexe verte et l'étude paysagère réalisée sur le piémont sud de la montagne sont-elles concordantes, notamment quant à la détermination des unités et sous-unités paysagères ?

Isabelle SICARD, Chargée de mission forêt, Grand Site Sainte-Victoire - Je rappelle que l'annexe verte guide les actions de gestion de zones destinées à rester forestières tandis que l'étude paysagère que vous évoquez porte sur de potentielles ouvertures de milieux.

Jean-Yves VOURGERES, Inspecteur des sites, Dreal PACA - Les 11 unités éco-paysagères de l'annexe verte sont issues du PIDAF¹. Le piémont sud a fait l'objet de deux études distinctes. La première, dite "du piémont sud" au sens large du terme, préfigure un plan de paysage. Conduite par le CAUE, elle concerne uniquement la périphérie du site.

La seconde, totalement concordante avec notre annexe verte, portait sur les opérations d'ouverture de milieux conduites sur la commune de Saint-Antonin.

Laurence LE LAGARD-MOREAU - J'ai co-rédigé l'annexe verte avec Corine Corbier et l'étude menée sur le piémont sud de Sainte-Victoire a en effet constitué une base de travail pour l'une de nos unités paysagères, dont le milieu avait vocation à s'ouvrir pour dégager une vue sur la falaise. Dans ce cas précis où la perméabilité de vue devait primer sur l'espace forestier, les consignes inscrites dans l'annexe verte ont porté sur un renouvellement du peuplement et la densité du peuplement forestier en place.

Christian DELAVET, maire de Saint-Antonin sur Bayon - Il suffit de suivre la route depuis Saint-Antonin jusqu'à Puylobier pour constater que les arbres constituent un élément particulièrement structurant du regard que l'on porte sur le paysage de Sainte-Victoire. J'ai pour ma part commencé à travailler sur les questions de paysage et de couverture végétale à la suite de l'incendie de 1989. À l'époque, on parlait de "forêt" et le terme "exploitation" était un gros mot. Je me félicite que l'on parle aujourd'hui plus volontiers de "gestion forestière", une expression qui intègre l'action de l'homme sur la forêt.

Aujourd'hui, avec la colonisation de nos milieux par le pin d'Alep, nous nous trouvons à la croisée des chemins puisque nous devons choisir entre chênes et pins, mais également entre milieux ouverts et fermés. Plusieurs études complémentaires ont été menées sur notre territoire. Chaque fois, leurs différents acteurs se concertent et nous sommes souvent ensemble sur le terrain.

Il faut bien reconnaître que notre travail est facilité par la proportion importante de forêts publiques sur le secteur. Les propriétaires privés sont bien entendu associés à nos démarches mais les expérimentations démarrent généralement sur des espaces publics.

Je voudrais par ailleurs signaler que nous n'avons pas évoqué lors de ces Rencontres le traitement réservé aux arbres situés dans les zones de paysage ouvert situées en frange forestière ou en frange agricole, voire incluses au domaine agricole. Pourtant, tous les arbres de Sainte-Victoire jouent un rôle important dans le paysage, que ce soient les arbres remarquables au milieu des prairies de Saint-Antonin, les alignements d'arbres longeant les fossés et les



■ Croquis de Vincent Charrueau. © Mathilde Milot

écoulements ou les arbres du plateau du Cengle, dont une organisation datant des Templiers a permis le drainage. Ces alignements d'arbres ont toujours existé. Il est donc impératif de les identifier, de caractériser leur impact sur le paysage et de les préserver.

C'est le travail de dentelle que nous menons depuis maintenant vingt ans. Il me semble que nous avons été exemplaires en la matière. Et toutes les énergies dépensées ont fini par prendre forme dans notre PLU, qui identifie des enjeux quasiment à l'arbre près. Voilà comment nous garantirons la pérennité et l'amélioration de notre paysage.

Jean-Yves VOURGERES - Parmi les différentes études conduites sur notre territoire, nous n'avons pas évoqué le maillon intermédiaire qu'a constitué notre schéma directeur de gestion éco-paysagère du plateau du Cengle, élaboré par la paysagiste Corine Corbier sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint-Antonin. Ce document avait pour objets les gestions forestière et agricole, les ouvertures de milieux et la limite des espaces agricoles dans une commune où les projets en lien avec l'activité agricole foisonnaient. Il s'est traduit à la fois par des travaux d'ouverture de milieux et de gestion de la masse végétale et par l'élaboration du volet paysager du PLU de Saint-Antonin.

Jean Pierre SYLLA, Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson - Je trouve intéressant que les expériences viticoles ou forestières évoquées ce matin mêlent des aspects économiques aux enjeux paysagers et biologiques. 72 % du territoire du Grand Site de Solutré est à dominante viticole. Nous sommes donc face à une quasi monoculture, qui représente

une puissance économique importante. Christian Vuillaume peut-il nous indiquer sur quels points d'appui il a construit son argumentaire destiné à convaincre les viticulteurs du bien-fondé de la démarche ayant abouti à la signature de la Charte de Fontevraud? Et quelles plus-values le territoire a-t-il retiré de cette charte?

Christian VUILLAUME, Président de la Communauté de communes des Coteaux de la Haute Seille - La Charte de Fontevraud s'est

ouverte progressivement. Au moment de notre signature, nous étions sans doute le plus petit vignoble à intégrer le mouvement. Et lorsque vous côtoyez les grands vignobles, vous mesurez mieux les enjeux et vous apprenez de leur expérience à commencer par la mobilisation des acteurs. Ces échanges, comme ceux des présentes Rencontres du RGSF, représentent un moment extrêmement constructif, où chacun apporte sa contribution. Quant à notre argumentaire, nous avons joué sur l'attachement des viticulteurs au produit qu'ils élaborent. Les 62 centilitres de notre clavelin sont ce qui reste d'un litre de vin au bout de six ans et demi de vieillissement dans un fût sur lequel s'installe le fameux voile quand tout va bien. Car nos vigneronnes sont si exigeantes sur la qualité du nectar attendu qu'ils ne se sont pas attribués l'appellation Château-Chalon en 1974, 1980, 1984 et 2001 pour cause de millésime trop moyen. Avec un tel respect pour leur vin, ils se devaient de respecter aussi l'écrin qui le secrète.

Sur le plan économique, il faut bien reconnaître que le vignoble du Jura est un vignoble de niche qui ne connaît pas de problème de commercialisation et qui voit l'export se développer très fortement. L'appellation Château-Chalon ne représente que 150 000 bouteilles! Le plus important pour les viticulteurs était de ne pas perdre l'initiative. Et leur implication était essentielle dans notre démarche. Ma plus belle récompense, je l'ai reçue après la signature de la Charte, lorsqu'un agriculteur de 70 ans passés m'a confié: "Grand, t'as eu raison parce que je vais te dire un truc, c'est beaucoup moins fatiguant de travailler quand c'est beau". ■

I. PIDAF : Plans Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier



Clôture

des 18^{èmes} Rencontres
du Réseau des Grands Sites de France

Le regard d'un grand témoin



Denis CLEMENT

Conseil général de l'Environnement
et du Développement durable,
Inspection générale des sites,
perspectives et paysages

Je suis très heureux d'intervenir ici en tant que témoin et de participer à la dynamique extrêmement vivante du Réseau des Grands Sites de France, ces joyaux des sites et des paysages français. Le thème choisi pour ces Rencontres a manifestement passionné les participants. L'année dernière, les interventions portaient sur une approche conceptuelle du paysage. Cette fois, les démarches évoquées sont davantage pratiques. Or la prise en compte du paysage est évidemment déterminante pour les Grands Sites, puisque leur vocation première est la préservation et la valorisation du paysage exceptionnel qui se trouve au cœur de chacun.

RETOUR SUR LES DÉMARCHES EXPOSÉES

Au cours de ces deux journées, des démarches paysagères fort diverses ont été évoquées. Parmi elles, des plans de gestion, des documents uniques de gestion, des plans de paysage, des plans de cohérence ou encore des chartes. Certaines portaient sur la totalité ou sur une partie seulement du territoire d'un Grand Site, d'autres s'étendaient au-delà. Quant aux thèmes traités, ils relevaient tantôt de l'aménagement du territoire, tantôt de sujets plus spécialisés (forêt, agriculture, viticulture, énergie et éoliennes...).

Ces démarches, dont l'objectif commun est de concilier paysage et activités humaines, revêtent les caractéristiques suivantes :

- Elles sont justifiées par une finalité de prise en compte du paysage ;

- L'échelle du projet est suffisamment large pour que le recours au paysage ait du sens. Trop souvent en effet, on pense les aménagements sur des espaces limités et l'on obtient ainsi une des successions d'aménagements dépourvues de cohérence ;
- L'aspect visuel est envisagé dans ses trois dimensions et il permet d'aborder l'ensemble des problématiques du territoire. La démarche comprend donc des visites sur le terrain et s'appuie sur un décloisonnement des thèmes ;
- Une vision dans le temps est absolument essentielle. La démarche paysagère revisite l'histoire des lieux afin de partir des véritables valeurs du territoire. Puis sont examinées les perspectives d'évolution possible, les parties classées n'étant elles-mêmes pas figées dans leur état. Il s'agit donc de voir plus loin, afin que le paysage ne soit pas que le résultat d'activités économiques inorganisées, et qu'il ne soit pas traité de façon dissociée ;
- L'humain est mis au centre de la démarche, notamment au travers de sa perception du paysage. Ainsi, deux volets cohabitent : le paysage dans toute sa complexité physique, et les perceptions - de plus en plus souvent prises en compte désormais. Ce domaine de la relation avec le sensible et le perçu est à la fois essentiel et nouveau. La démarche paysagère permet manifestement davantage de compréhension, de lien social. En outre, contrairement à ce que permettent les plans qui ne sont qu'une projection verticale de la réalité, l'approche visuelle favorise les débats avec la population. D'une manière générale, les démarches paysagères apportent du sens, de la cohérence, de la lisibilité, du partage et de la perspective. Leur mise en pra-

tique conduit à des avancées de plus en plus notables; les responsables des PLUi ont par exemple compris qu'il fallait travailler à l'échelle d'un paysage. Ces deux derniers jours, nous avons néanmoins aussi entendu parler de limites. Assez peu pour les sites classés, car cette protection permet de maîtriser le territoire. Mais pour les espaces relevant du régime général, il n'est pas toujours aisé de faire intégrer les prescriptions que l'on a souhaité définir en matière d'urbanisme ou d'énergie. En cas de difficulté, la nécessaire mobilisation peut passer par divers moyens d'intervention: beaucoup de conviction, de la contagion, des démarches personnelles... Quelquefois, des acteurs fonciers comme le Conservatoire du littoral ou les départements avec les Espaces naturels sensibles sont aussi à même d'intervenir.

Les démarches remarquables qui nous ont été présentées au cours de ces Rencontres prouvent en tout cas que les Grands Sites de France, véritables démonstrateurs en la matière, détiennent un capital d'expérience considérable. Il a également été dit combien le rayonnement de cette compétence était nécessaire. Le paysage participe en effet largement

donne toujours naissance à autre chose qu'aux projets habituels.

Sur les espaces non protégés, la sous-direction de la qualité du cadre de vie - pilotée par Pastèle Soille - mène une politique nationale du paysage très diversifiée: plans de paysage de plus en plus nombreux, sensibilisation, formations, meilleure reconnaissance des paysagistes concepteurs, etc. Une plaquette de quatre pages a été éditée pour montrer l'intérêt d'avoir recours à la démarche paysagère pour élaborer les futurs PLUi: voilà, à mon sens, une piste tout à fait prometteuse.

Une autre expérience m'avait frappé. Il s'agissait d'un travail mené sur un an avec des agents de l'État et six communes de la région parisienne. Le projet, piloté par une direction du ministère de l'Environnement qui ne s'occupait pas de paysage mais d'aménagement du territoire, consistait à faire de l'aménagement du territoire non pas pour le paysage mais par le biais de l'outil paysage. Les thèmes étudiés (relief, eau et hydrologie, structures végétales et biodiversité, équipements structurants et activités, axes de déplacement et transport, organisation urbaine et quartiers) étaient abordés



■ Croquis d'Alain Freytet

à l'attrait exercé par la France sur ses 84 millions de visiteurs annuels. Malheureusement, l'attention portée au paysage en dehors des espaces strictement protégés reste globalement fort modeste et très inégale sur le reste du territoire.

LA TECHNIQUE DE L'OUTIL PAYSAGE

Le recours à l'outil paysage n'impose pas nécessairement de considérer la prise en compte du paysage comme une finalité. Néanmoins, l'outil paysage

selon la technique de la démarche paysagère, avec des visites sur place, des débats, des discussions et une vision en 3D.

Le résultat fut un enthousiasme général - de tous les participants et des collectivités. Finalement, ne serait-ce qu'au travers de l'approche technique elle-même, le paysage se trouvait pris en compte. Car lorsque l'on considère visuellement - et avec un peu de bon sens - un versant, on sait qu'on ne l'équipera pas n'importe comment et les choses se font tout simplement. Le paysage, par la méthode même, inonde ainsi le reste.

Il me semble que cette vision du territoire à travers le paysage mériterait d'être diffusée. Elle devrait même devenir systématique pour les protections réglementaires. Il s'agit en tout cas d'une voie d'avenir pour les PLUi.

Une autre piste pourrait venir compléter l'outil paysage de façon judicieuse. Aussi bien sur Géoportail que sur Google Earth, on peut aujourd'hui très facilement s'élever dans l'espace comme le ferait un drone et percevoir le relief d'un site grâce à des vues obliques. Dans les documents d'urbanisme, très peu de blocs diagrammes viennent illustrer le relief et permettre de sentir les grandes lignes d'aménagement, alors même que les projections planes peu explicites sont légion. Aujourd'hui, pouvoir disposer de visions obliques selon l'angle que l'on souhaite constitue une base de travail d'autant plus extraordinaire qu'elle est accessible à tous et gratuite.

LE PAYSAGE, VALEUR QUALITATIVE DIFFICILEMENT MESURABLE

Enfin, nous sommes ici pour parler de paysage avec des gens qui s'y intéressent, et c'est formidable... mais on rencontre ailleurs beaucoup d'incompréhension. Je voudrais donc souligner l'importance de la reconnaissance du paysage et - à travers lui - d'une valeur qualitative non mesurable, sensible, alors même que nous vivons dans un monde marqué par le matérialisme et le quantitatif.

Pour ce qui concerne les Grands Sites de France, l'importance quantitative du paysage est plus évidente. C'est ainsi qu'en 2016 a pu être publié un document d'évaluation des retombées économiques des sites d'exception. Mais partout ailleurs où le paysage compte, il reste une valeur très difficile à évaluer. Et en dehors des sites inscrits, sites classés, parcs nationaux, sites du Conservatoire du littoral et PNR, le paysage reste très souvent mis de côté dans les aménagements. Bien souvent, il passe même après la biodiversité ou le bruit qui, eux, se mesurent quantitativement.

Il existe une raison majeure à cela, sur laquelle Jean-Luc Cabrit et moi-même avons insisté en 2014 dans notre rapport intitulé "Paysage et aménagement, propositions pour un plan national d'action"²; je voudrais rapporter à ce sujet un cas qui m'avait frappé lorsque j'étais DIREN à la Réunion. Le plan d'urbanisme de l'une des communes les plus belles de l'île devait être révisé. Dans l'étude relativement sérieuse menée par un cabinet d'études, le paysage n'apparaissait pas. Lorsque nous nous sommes enquis des raisons de cette absence, il nous a été répondu que le paysage était "quand même un domaine subjectif", et "qu'on ne savait pas comment s'y prendre". Voilà une ritournelle que j'ai en permanence entendue sur le terrain.

Or, nous l'avons vu, le paysage n'est pas un élément

subjectif. Il mêle une composante physique, certes complexe mais que l'on peut décrire, et une composante liée à la perception - mais qui n'est pas aléatoire. En effet, si la perception d'un paysage dépend des époques, des pays, des cultures et des gens, les subjectivités sont très souvent partagées. En fait, une fois que l'on a compris ce que vaut un paysage pour ce qu'il est dans sa réalité matérielle et pour ses populations, on reste libre de réaliser les aménagements que l'on souhaite, qu'ils soient en intégration ou en rupture, mais on sait ce que l'on fait en toute conscience.

Il existe aujourd'hui des spécialistes du paysage, comme il en existe pour l'eau ou les transports... Mais les paysagistes ne sont en France que 2 000, contre 8 000 en Allemagne. Il serait par ailleurs nécessaire de former à la question du paysage les architectes et les ingénieurs dans leur formation initiale, ce qui n'est aujourd'hui pas du tout le cas. Il conviendrait aussi de plus former les paysagistes au travail "d'ensemblier" pour qu'ils soient à même de piloter des démarches paysagères d'aménagement et non seulement d'élaborer des "projets de paysage". Mon propos ne vise pas à nier la valeur du quantitatif mais à rétablir la valeur du qualitatif, du sensible et des perceptions. Le beau et l'harmonie sont des mots qui ont disparu du vocabulaire habituel. "Le beau est aussi utile que l'utile, plus peut-être", écrivait pourtant Victor Hugo. Quant à Jacques Legoff, grand historien des civilisations, il affirmait: "La beauté, la justice... voilà sur quoi sont bâties les civilisations". Et il opposait ces valeurs supérieures à la culture, qui se résume à un ensemble de coutumes et de comportements. Je considère que l'un des rôles des Grands Sites de France est de permettre un réapprentissage du qualitatif et de le rayonner tout autour d'eux.

Je suis aussi impressionné par plusieurs exemples de Grands Sites qui, sur le plan qualitatif, ne s'intéressent pas seulement au paysage mais également au développement durable de façon plus large, innovant par exemple en matière de lien social. Vous êtes manifestement aussi des expérimentateurs et souvent des exemples en matière de développement durable.

Pour conclure, il est enthousiasmant de voir la dynamique de votre Réseau, dont témoigne le taux de participation à ces Rencontres et je tiens à saluer cet élan qui entraîne toujours plus de collectivités dans son sillage. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à tous une belle poursuite de votre action et de son rayonnement. ■

1. http://www.club-plui.logement.gouv.fr/IMG/pdf/Club_PLUi_-_PLUi_Paysage_-_Brochure_pedagogique_cle2f3b95.pdf

2. http://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/cgedd/008333-01_rapport.pdf

Clôture des Rencontres

Pastèle SOLEILLE

Sous-directrice à la Qualité du cadre de vie, Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer



Denis Clément vient de nous parler de beauté et d'harmonie ; je parlerai pour ma part de plaisir :

Du plaisir de prendre part à ces Rencontres, d'abord. Prendre le temps de s'écouter et de profiter de l'expérience des autres permet de mesurer le chemin parcouru. Mais ces deux jours passés ensemble apportent également beaucoup de réconfort à ceux qui y participent. Car la démarche des Grands Sites de France est exigeante. Comme l'a dit Bertrand Folléa, elle se construit par la relation, ce qui en fait un processus long et complexe.

Sur le plan national, je peux témoigner de l'avance que les Grands Sites de France ont aujourd'hui sur le reste du territoire. Je pense notamment à leur capacité à passer d'un projet de paysage à un projet territorial impactant in fine jusqu'aux documents d'urbanisme, et ce par la force du projet politique et non par la contrainte réglementaire. Je suis consciente des difficultés que de tels projets représentent au quotidien mais ils reflètent le succès et la force de votre réseau. Je vous témoigne donc aujourd'hui tout l'engagement du ministère et de ses agents à vous accompagner dans votre démarche, mais également à la valoriser et à la faire connaître.

Du plaisir, aussi, d'appartenir à un réseau si vivant puisque d'ici la fin de l'année, deux nouvelles démarches seront officiellement lancées : celle du Canal du Midi (Hérault) et celle de Montségur (Ariège). En outre, la Commission supérieure des sites se réunira dans les prochains mois pour exa-

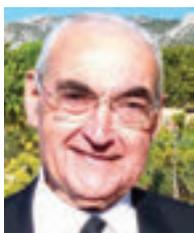
miner les demandes de labellisation du Cirque de Navacelles (Hérault) et des Îles Sanguinaires (Corse).

Du plaisir, enfin, de nous réunir sur le site de Sainte-Victoire, fer de lance historique de la politique des Grands Sites de France dont nous attendons avec impatience l'instruction de renouvellement du label. Je remercie tous les acteurs de ce territoire. Les élus, d'abord, dont on ne peut que saluer l'engagement compte tenu du caractère très exigeant de cette démarche. J'ai été très impressionnée hier de les voir tous réunis dans un grand mouvement de solidarité allant bien au-delà des clivages politiques. C'est aussi cela, la force des Grands Sites.

En tant que technicienne, je souhaite également donner un coup de chapeau à tous les techniciens de Sainte-Victoire et parmi eux Jean-Yves Vourgères, Sophie Herete et Philippe Maigne, qui illustrent à mes yeux toute l'intelligence de la relation de partenariat entre État et collectivités telle que développée par les Grands Sites. Votre travail tout au long de ces années perdurera.

En conclusion, l'exemplarité des Grands Sites est enthousiasmante, pour nous qui travaillons à animer les politiques publiques en faveur de la qualité paysagère de l'urbanisme et du développement durable. Elle est aussi inspirante. En effet, nous avons le devoir de diffuser votre expérience sur d'autres territoires afin de favoriser leur maturation vers un développement territorial durable. ■

Clôture



Louis VILLARET

Président du Réseau
des Grands Sites de France

Merci beaucoup, Madame Pastèle Soleille, pour votre intervention. Je ne tirerai pas les conclusions de ces deux journées. Denis Clément nous a livré brillamment son regard de grand témoin, éclairé et éclairant, à la fois exigeant et bienveillant. Et je l'en remercie vivement. Ces rencontres sont toujours très riches, il faut prendre le temps de laisser reposer et mûrir ces échanges. Je voulais préciser que ces Rencontres seront suivies par la mise en ligne des interventions de ces journées sur le site internet du RGSF¹, ainsi que par l'élaboration d'un "document cadre du RGSF" centré sur l'approche paysagère des Grands Sites de France. Il rassemblera les enseignements des Rencontres 2015 et 2016 de façon à prolonger et faire fructifier ces deux années de réflexion sur la gestion des sites et des paysages.

Pour clore ces deux jours, je souhaiterais vous livrer trois messages.

Le premier message s'adresse aux hommes et aux femmes qui "font" le Grand Site Sainte-Victoire à ses habitants, aux élus de ce territoire, et en tout premier lieu à l'équipe du Grand Site et à la Métropole qui porte désormais le Grand Site de France, qui sont habités par le Grand Site de France autant qu'ils l'habitent: on l'a vu au travers de tous ceux qui sont intervenus hier durant les visites, et au travers des producteurs qui nous ont fait découvrir les saveurs de ce Grand Site de France.

Vous avez entre les mains un trésor; vous l'aimez, vous en prenez soin. Nous avons entendu les élus

du Conseil territorial du pays d'Aix, de la Métropole, du Département, de la Région, exprimer de façon très unanime qu'ils avaient conscience de l'approche exemplaire conduite sur le Grand Site. Je les ai entendus dire aussi combien le Grand Site Sainte-Victoire est important et tout ce qu'il apportera à cette nouvelle grande Métropole. Le Grand Site Sainte-Victoire est une chance pour la Métropole, comme le sont aussi les sites classés et le Parc national des Calanques.

Le deuxième message s'adresse aux membres du RGSF. Ces rencontres nous montrent à quel point le travail avec les paysagistes-concepteurs est intéressant, fécond et indispensable.

"Le paysage est relation, il est projet, il est méthode!" Et il me semble que nous aurions intérêt au sein de chaque Grand Site à renforcer notre travail, associant gestionnaires de Grand Site et paysagistes et être meilleurs encore dans le "comment bien travailler ensemble?".

Le troisième message s'adresse à l'État que nous remercions de son soutien et de sa présence chaque année plus nombreuse: que ce soit les membres des services centraux services du Ministère et les Inspecteurs des sites des Dreal. Leur présence est enrichissante et encourageante.

L'État et les collectivités, ont un rôle et des compétences qui leur sont propres. Nous tenons à ce label Grand Site de France. Et nous attendons de l'État qu'il affirme haut et fort cette politique et qu'il protège le label de ceux qui veulent l'utiliser sans



mettre derrière cette appellation toute la méthodologie, le travail de fond, le projet de territoire, la vision conjugée de la protection et du développement durable, dans une gouvernance exigeante. Paul Delduc a dit que le Ministère n'utilisait pas suffisamment l'expérience des Grands Sites de France en matière de développement fondé sur le paysage, de gouvernance, etc. pour la faire connaître aux autres territoires. Nous serions très heureux de diffuser cette expérience acquise, originale et qui a fait ses preuves. Alors appuyez-vous sur les Grands Sites de France et sur leur Réseau pour mettre en valeur cette politique publique dont nous sommes des partenaires enthousiastes et engagés! ■

1. <http://www.grandsitedefrance.com/fr/ressources/actes.html>

“Appuyez-vous sur les Grands Sites de France et sur leur Réseau pour mettre en valeur cette politique publique dont nous sommes des partenaires enthousiastes et engagés !”

■ Photo de groupe des Rencontres 2016. © GSSV - Virginie Isambert



Participants

Ils ont participé à ces Rencontres

Guy ALBERT, Grand Site de France Sainte-Victoire, Maire de Jouques

Marika ARABI-ONNELA, Grand Site de France Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault, Chargée de mission Grand Site

Hélène ARBAUD, Grand Site de France Sainte-Victoire, Conseillère municipale de Beaufort

Soline ARCHAMBAULT, Réseau des Grands Sites de France, Responsable communication

William ARMENAUD, DREAL Nouvelle-Aquitaine, Inspecteur des sites

Alain ARNAUD, Grand Site de la Vallée de la Vézère, Maire de Campagne

Bruno AVIGNON, CDT Cantal Destination, Directeur

Agnès BADAROUX, Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, Vice-présidente du Syndicat mixte

Alain BARALE, Grand Site des Gorges du Verdon, Conseiller municipal de Comps sur Artuby

Stéphane BARELLE, Grand Site de la Vallée de la Clarée et Vallée Etroite, Chef Pôle Environnement et Développement Durable, Communauté de Communes du Briançonnais

Cedric BAREZ, Grand Site des Dunes de Flandre, Chef de projet OGS, Communauté urbaine de Dunkerque

Claude BARRAL, Conseil départemental de l'Hérault, Vice-président du Conseil départemental de l'Hérault, Président d'Hérault Tourisme

Mathieu BATAIS, DRIEE Ile-de-France, Inspecteur des sites

Daniel BAUX, Grand Site de France Massif du Canigó, Vice-président du Syndicat mixte

Anthony BAZIN, Conseil départemental de l'Ardèche, Chargé de mission Paysage

Stéphanie BEAUSSIER, Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson, Gestionnaire du patrimoine et du paysage - Adjointe à la Direction

Marie BÉGUÉ, Conseil départemental du Finistère, Chargée de mission Mer et Littoral

Damien BELLON, Grand Site de la Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères, Chef du service Développement durable

Mireille BENEDETTI, Région Provence-Alpes-Côte

d'Azur, Vice-Présidente de la Commission Environnement, Présidente de l'Agence Régionale pour l'Environnement

Roseline BENEVENT, Mairie d'Ornac l'Aven, Rédacteur principal

Michèle BIZOT-GASTALDI, Grand Site des Gorges du Verdon, Maire de La Palud sur Verdon

Elise BLANCHART, Grand Site de France Baie de Somme, Chargée de mission

Mickaël BOIRON, Grand Site de la Dune du Pilat, Technicien gestion et aménagements

Roland BOISSIERE, Grand Site du Cirque de Navacelles, Vice-président du Syndicat mixte

Christine BONFIGLIO, Grand Site de Gâvres-Quiberon, Directrice

Myriam BONNET, Conseil départemental de l'Hérault, Chef du service Tourisme

Wolfgang BORST, Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, Chargé de mission Territoires d'exception

Christian BOUCHERIE, Métropole Aix-Marseille-Provence, DGS Territoire Pays d'Aix, DGA de la Métropole chargé de la stratégie environnementale, plan climat, prévention des risques, sports et équipements sportifs, culture et équipements culturels

Thierry BOUCHIE, Grand Site de la Vallée de la Clarée et Vallée Etroite, Vice-président délégué de la Communauté de Communes du Briançonnais

Myriam BOUHADDANE-RAYNAUD, CAUE Gard, Paysagiste conseil

Pascal BOURGOGNE, Grand Site de la Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian, Adjoint au maire de Minerve

Benoît BOUTILIE, Grand Site de France Bibracte - Mont Beuvray, Secrétaire Général

Espoir BOUVIER, Conseil régional PACA, Chargé de mission Parcs, Espaces naturels et Biodiversité

Carole BRETON, Grand Site de la Vallée de la Vézère, Chef de projet

Patrick BRIE, Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, Adjoint à la sous-direction de la qualité du cadre de vie

Sylvain BRISA, Grand Site de Cité de Minerve, Gorges

de la Cesse et du Brian, Chargé de mission OGS
Fanny BROUILLET, CAUE Bouches-du-Rhône, Ingénieur paysagiste
Karine BUDJEIA, Grand Site de France Sainte-Victoire, Secrétaire de Direction
Pascale BURET-CHAUSSEY, Grand Site de France Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, Conseillère départementale du Pas-de-Calais
Jean-Luc CABRIT, Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer - CGEDD, Chargé de mission d'Inspection générale des sites
Bernard CALVIA, Métropole Aix-Marseille Provence, Chargé de mission "Site des étangs de saint Blaise et de la forêt de Castillon"
Catherine CANDELIER, Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer - CGEDD, Chargée d'études
Christiane CAPUS, Grand Site de France Sainte-Victoire, Chargée des relations extérieures
Alain CARALP, Président de la Communauté de Communes La Domitienne et Vice Président de l'Association de préfiguration pour le projet OGS du Malpas à Fonsérannes
Bruno CARIOU, Grand Site de France Pointe du Raz en Cap Sizun, Directeur du Syndicat mixte
Jean CARMILLE, Grand Site des Gorges du Verdon, Chargé de gestion PNR Verdon
François CARRASSAN, Grand Site de la Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères, Adjoint au développement durable
Christophe CAVARD, Grand Site des Gorges du Gardon, Député du Gard, Président du Syndicat mixte
Jean-Marie CHANABÉ, Grand Site des Gorges du Gardon, Directeur
Olivier CHANDIOUX, Société Alcina, Technicien forestier
Florian CHARDON, Grand Site de France Massif du Canigó, Directeur
Philippe, CHARRIN, Grand Site de France Sainte-Victoire, Maire de Vauvenargues
Vincent CHARRUAU, Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région Flandre Dunkerque, Paysagiste DPLG
Magali CHAUVEAU, Grand Site des Gorges du Verdon, Adjointe au maire de Rougon
Leslie CHAZE, Mairie-conseils Caisse des Dépôts, Chargée de mission
Marc CHEILLAN, Grand Site de France Sainte-Victoire, Conseiller municipal de Vauvenargues
Jean-Louis CHEVALIER, Grand Site de la Vallée de la Clarée et Vallée Etroite, Vice-président délégué de la Communauté de Communes du Briançonnais
Pierre CHEVILLON, Grand Site de l'Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort, Vice-président de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan
Anthony CHOLLET, Grand Site de la Cité de Carcassonne, Architecte, chargé d'études
Monique CHRISTOL, Grand Site de France Camargue gardoise, Vice-présidente du Syndicat mixte
Estelle CLEMENT, Grand Site des Falaises d'Etretat,

Côte d'Albâtre, Chargée de mission, Conseil départemental de Seine-Maritime
Denis CLEMENT, Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer - CGEDD, Ingénieur général
Patrick COHEN, PNR du Luberon, Responsable de service
Agnès CONSTANT, Grand Site de France Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault, Vice-présidente de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
Corine CORBIER, Akene Paysage, Paysagiste
Pierre COSTERASTE, Grand Site de France Sainte-Victoire, Garde nature
Pierre COUSIN, Grand Site de France Sainte-Victoire, Conseiller municipal de Beaurecueil
Ludovic CREPET, Grand Site des Gorges du Verdon, Chargé d'aménagement, PNR du Verdon
Karine DE BARBARIN, Grand Site de France Sainte-Victoire, Propriétaire forestier
Maria DE VOS, Grand Site de la Dune du Pilat, Directrice
Catherine DEFFAYET, Grand Site du Cirque de Sixt-Fer-à-Cheval, Adjointe au maire de Sixt-Fer-à-Cheval
Christian DELAVET, Grand Site de France Sainte-Victoire, Maire de Saint-Antonin sur Bayon
Paul DELDUC, Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, Directeur général de l'Aménagement, du Logement et de la Nature
Clotilde DELFORGE, Grand Site de la Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze, Directrice
Lydie DEMENE, Grand Site de l'Estuaire de la Charente-Arsenal de Rochefort, Conseillère communautaire de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan
Dominique DEROUT, Grand Site de France Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, Directeur gestion/aménagements, EDEN 62
Sébastien DESANLIS, Grand Site de France Baie de Somme, Directeur de l'Environnement
Brigitte DEVESA, Grand Site de France Sainte-Victoire, Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône
Franck DHERSIN, Grand Site des Dunes de Flandre, Vice-président de la Communauté urbaine de Dunkerque
Wanda DIEBOLT, Grand Site de France Bibracte - Mont Beuvray, Présidente de l'EPCC Bibracte
Emmanuelle DIEZ, Conseil départemental du Gard, Responsable Développement durable et Plan climat
Maxime DODEMANT, Grand Site de France Sainte-Victoire, Responsable administratif et financier
Auréline DOREAU, Ecole Nationale Supérieure du Paysage Versailles-Marseille, Chef de projet Chaire paysage et énergie
Xavier DOUARD, Grand Site de France Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, Chargé de mission Site des Caps, EDEN 62
Paule DRUBIGNY, Rédactrice
Laurent DUMAS, Grand Site de l'Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort, Chef de projet
Claire DUTRAY, Syndicat de Préfiguration du Parc

Participants

naturel régional de la Sainte-Baume, Chargée de mission Paysage et Urbanisme

Saïd EL MANKOUCH, Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche, Directeur

Lydiane ESTEVE, Réseau des Grands Sites de France, Chargée de mission animation du réseau

Laurence FABBRI, Territoires & Paysages, Directrice

Philippe FABRE, Grand Site de France Puy Mary - Volcan du Cantal, Président du Syndicat mixte

Nathalie FAUCHARD, Grand Site de France Sainte-Victoire, Chargée de gestion administrative et financière

Jean-Claude FERAUD, Grand Site de France Sainte-Victoire, Vice-président du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

Gunnel FIDENTI, Agence Régionale pour l'environnement, Animatrice du Réseau Régional des Gestionnaires d'Espaces Naturels

Nadja FLANK, Assistante parlementaire

Bertrand FOLLEA, Agence Folléa Gautier, Paysagiste DPLG - Urbaniste

Michel FRAISSET, Office de tourisme d'Aix-en-Provence, Directeur

Olivier FREGEAC, Grand Site de France Sainte-Victoire, Maire de Peyrolles-en-Provence

Alain FREYTET, Paysagiste conseil RGSF

Michel GACON, Métropole Aix-Marseille-Provence, DGS Territoire Pays d'Aubagne, DGA de la Métropole chargé Agriculture, Forêt et Paysage

Michel GAILLOT, Grand Site de l'Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort, Vice-président de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan

Danièle GARCIA, Grand Site de France Sainte-Victoire, Maire d'Auriol et Membre du bureau de la Métropole Aix-Marseille Provence déléguée Agriculture, Forêt et Paysage

Jonathan GAUTHIER, Grand Site de France Pointe du Raz en Cap Sizun, Directeur Général des Services

Carole GAUYACQ, Grand Site de l'Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort, Urbaniste

André GAYMARD, Grand Site des Gorges du Verdon, Maire de Comps sur Artuby

Fabienne GENSOLLEN, Direction Générale des Entreprises, Sous direction du tourisme, Chargée de mission Contrats de destination, Montagne, Outre-Mer, Espaces protégés

Anne GENTIL, URBICAND et experte associée Mairie-conseils, Directrice Urbicand

Bruno GENZANA, Grand Site de France Sainte-Victoire, Vice-président du département des Bouches-du-Rhône, chargé de l'Environnement

Sophie GEORGENTHUM, Grand Site de France Sainte-

Victoire, Responsable du personnel, adjointe au Directeur

Christele GERNIGON, Office National des Forêts, Mission Paysage et Forêt d'exception

Caroline GIRAN-SAMAT, Grand Site de la Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères, Directrice de Cabinet du Député-Maire d'Hyères-les-Palmiers

Nicolas GOGUÉ-MEUNIER, Conseil départemental de la Drôme, Responsable du service Espaces Naturels Sensibles

Françoise GONNET-TABARDEL, Grand Site des Gorges de l'Ardèche Combe d'Arc, Directrice

Jacques GORLIER, Grand Site de France Bibracte - Mont Beuvray, Directeur technique

Joelle GOUDAL, Grand Site de la Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze, Vice-présidente du Syndicat mixte

Serge GOUTEYRON, Sous-Préfet de Région

Alain GUGLIELMETTI, DREAL Occitanie, Paysagiste, chargé de mission territorial, correspondant Grands Sites

Marie GUIBERT, Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, Chargée de mission scientifique Paysages et Eaux continentales

Vincent GUICHARD, Grand Site de France Bibracte - Mont Beuvray, Directeur Général

Sandrine GUIHENEUF, Grand Site de France Marais poitevin, Directrice technique Aménagement et Cadre de vie

Frédéric GUINIERI, Grand Site de France Sainte-Victoire, Maire de Puyloubier

Georges GUINIERI, Cave coopérative de Puyloubier, Président

Camille GUYON, Réseau des Grands Sites de France, Chargée de communication

Christian GUYOT, Grand Site de Vézelay, Vice-président en charge de l'OGS, Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan

Emmanuelle HARTMANN, Grand Site de France Sainte-Victoire, Conseillère municipale de Saint Marc Jaumegarde

Lorant HECQUET, Grand Site de Vézelay, Adjoint à la mairie de Vézelay

Yann HELARY, Grand Site de France Marais poitevin, Elu délégué au Grand Site de France, PNR Marais poitevin, adjoint au maire de la Rochelle

Agnès HENNEQUIN, Agence Régionale pour l'environnement PACA, Chargée de mission

Sophie HERETE, DREAL PACA, Chef de l'unité Sites et Paysages

Serge HOIBIAN, Association de Préfiguration Grand Site Canal du Midi du Malpas à Fonseranes, Directeur adjoint Agglomération Béziers Méditerranée

Laura HOPP, Grand Site de France Massif du Canigó, Chargée de mission Natura 2000 / Grand Site

Hélène HOUGA, Parc National des Calanques, Chargée de mission Architecture

Marie INOCENCIO, Grand Site de France Puy de Dôme, Chef de projet

Virginie ISAMBERT, Grand Site de France Sainte-Victoire,

Chargée de communication
Catherine JACOB, Association de Préfiguration Grand Site Canal du Midi du Malpas à Fonseranes, Chargée de mission Communauté de Communes La Domitienne
Aude JAVELAS, Grand Site de France Camargue Gardoise, Responsable de la Maison du Grand Site
Jean Pierre JOURTAU, Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel, Directeur
Mireille JOUVE, Grand Site de France Sainte-Victoire, Sénateur maire de Meyrargues
Chantal KERRIOU, ADT Finistère tourisme, Directrice adjointe, responsable pôle marketing et développement territorial
Thomas KLEITZ, CAUE de Vaucluse, Chargé de mission
Catherine, KORENBAUM, Mairie-conseils Caisse des Dépôts, Chargée de mission
Estelle LABBE-BOURDON, DREAL Bourgogne-Franche-Comté, Inspectrice des sites
Perrine LAON, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, Adjointe au bureau des paysages, de la publicité et du patrimoine mondial
Armelle LARGER, Communauté de Communes Pays des Lacs, Responsable service Tourisme
Guillaume LAURENT, DREAL Bourgogne-Franche-Comté, Inspecteur des Sites
François LAVIELLE, Grand Site de France Pont du Gard, Responsable des Espaces naturels
Dominique LE BRAS, Aix-Multi-Services Environnement, Chef de chantier
Laurence LE LEGARD - MOREAU, Office National des Forêts, Chef du service Forêt-Bois
Bruno LE PORT, Grand Site de France Pointe du Raz en Cap Sizun, Président de la Communauté de Communes Cap Sizun - Pointe du Raz
Nathalie LE YONDRE, Grand Site de la Dune du Pilat, Présidente du Syndicat mixte
David LEGLINEL, Grand Site du Massif des Ogres, Chargé de mission culture et OGS
Céline LELIEVRE, Grand Site du Cap d'Erquy-Cap Fréhel, Directrice
Maurice LEMAITRE, Grand Site de France Pointe du Raz en Cap Sizun, Président du Syndicat mixte
Catherine LENOIR, Grand Site du Cirque de Sixt-Fer-à-Cheval, Présidente de l'Office de Tourisme de Sixt-Fer-à-Cheval
François LETOURNEUX, Comité français de l'UICN, Vice-président
Emmanuelle LOTT, CAUE Bouches-du-Rhône, Correspondante territoriale
Philippe MAIGNE, Grand Site de France Sainte-Victoire, Directeur
Christine MALFOY, Grand Site des Gorges de l'Ardèche, Vice-présidente du département de l'Ardèche, Présidente du Syndicat mixte
Céline MALIGNON, Grand Site de Rocamadour, Directrice
Joël MANCEL, Grand Site de France Sainte-Victoire, Maire de Beaurecueil
Charlotte MANGOT, Réseau des Grands Sites de

France, Bénévole
Emmanuel MAQUET, Grand Site de France Baie de Somme, Vice-président du Conseil départemental de la Somme, Président du Syndicat mixte
Louis Pierre MARECHAL, Communauté de Communes Pays des Lacs, Vice-président de la Communauté de Communes du Pays des Lacs
Régis MARTIN, Grand Site de France Sainte-Victoire, Maire de Saint Marc Jaumegarde
Pauline MARTY, Centre régional de la propriété forestière PACA, Ingénieur
Rémi MAZERON, Société Alcina, Ingénieur forestier
Marion MEFFRE, Grand Site du Cap d'Erquy-Cap Fréhel, Animatrice nature et chargée de communication
Alise MEURIS, Cabinet de curiosité, Paysagiste
Mathilde MILOT, Citémômes, Directrice
Christine MONTOLOY, PNR des Volcans d'Auvergne, Responsable des Milieux Naturels
Valérie MORA, Office National des Forêts, Paysagiste
Stéphanie MOREL, Grand Site de France Sainte-Victoire, Garde nature
Philippe MORGE, Grand Site de France Puy de Dôme, Directeur
Yannick MORIN, Grand Site du Cap d'Erquy-Cap Fréhel, Conseiller départemental, Président du Syndicat mixte
Jean-Paul MORTREUX, Grand Site de France Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, Directeur
Martine MURAT, Grand Site de France Sainte-Victoire, Adjointe de Beaurecueil
Véronique MURE, Botanique Jardins Paysages, Botaniste
Cyrille NAUDY, Métropole Aix-Marseille-Provence, Chef du service Forêt Territoire du Pays d'Aix - Métropole
Xavier NICOLLE, Grand Site de France Sainte-Victoire, Responsable des Gardes Nature
Laurence NINA, Grand Site de France Sainte-Victoire, Assistante d'accueil
Bérengère NOGUIER, Grand Site des Gorges du Gardon, Conseillère départementale du Gard, Vice-présidente du syndicat mixte
Valérie NORMAND, DREAL PACA, Inspectrice des sites
Cécile OLIVE, Conseil départemental de l'Hérault, Chargée de mission Développement touristique - Grands sites
Martine OLMOS, Grand Site de la Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian, Maire d'Azillanet
Antoine ORSINI, Conca d'Oro - Vignoble de Patrimonio, Chef de mission
Mathias PAICHELER, Grand Site de la Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian, Adjoint de La Caunette
Lucie PARA, Réseau des Grands Sites de France, Chargée de mission international
Françoise PASQUIER, Communauté de Communes Lodévois et Larzac, Directrice Générale Adjointe
Marie PASSIEUX, Grand Site de la Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze, Vice-présidente du Conseil départemental de l'Hérault, Présidente du Syndicat mixte
Roland PASTOR, Fontaine de Vaucluse, Maire de Fontaine de Vaucluse

Participants

86

Jacques PATRI, ADT Hérault, Chargé de mission
Marie-Amélie PÉAN, Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, Chargée de mission
Gilbert PELEGRIN, Grand Site des Gorges du Verdon, Président Régie Aménagement, PNR du Verdon
Roland PELTEKIAN, DRIEE Ile-de-France, Chef du pôle Paysage et Sites
Rachel, PELTIER-MUSCATELLI, Grand Site de France Aven d'Ornac, Conseillère municipale d'Ornac l'Aven
Fabrice PENASSE, Grand Site de Vézelay, Chargé de mission
Brigitte PETIT, Grand Site de France Sainte-Victoire, Secrétaire
Sophie PICOU, Grand Site du Ballon d'Alsace, Chargée de mission Grand Site
Marie PIETRI, Grand Site des Iles Sanguinaires - pointe de la Parata, Chargée de communication
Benoit PIQUART, Grand Site de France Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault, Directeur
Lucie POIRIER, INITIAL paysagistes, Paysagiste DPLG
Laurent PONS, Grand Site du Cirque de Navacelles, Président du Syndicat mixte
Isabelle POULET, Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, Chargée de mission Grands Sites de France
Louise POUPIN, Grand Site de la Dune du Pilat, Chargée de mission
Jean PRIVAT, Grand Site de France Puy Mary - Volcan du Cantal, Chef de projet
Olivier PROVIN, Grand Site de France Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, Chargé de mission, PNR Caps et Marais d'Opale
Sandrine RAMBAUD, Association de Préfiguration Grand Site Canal du Midi du Malpas à Fonseranes, Service Ingénierie touristique à l'Agglomération de Béziers Méditerranée
Didier REAULT, Grand Site de France Sainte-Victoire, Vice-président aux Finances du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, Président de Rivages de France
Odile REBOUL, DREAL PACA, Inspecteur des sites
Françoise REBOULOT, DREAL PACA, Chargée de mission Paysage et Publicité
Hervé REVOL, Communauté de Communes Pays des Lacs, Vice-président de la Communauté de Communes du Pays des Lacs
Marc RICHEL, ADT Deux-Sèvres, Directeur
Marielle RICHON, Expert auprès du RGSF
Anne RINJONNEAU, Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, Chef du service Tourisme
Catherine ROBIN-LÉVY, Grand Site des Gorges du Gardon, Directrice adjointe
Corinne ROGER, Grand Site de la Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian, Directrice Générale des

Services du Pays Haut Languedoc et Vignobles
Céline ROUGET, Grand Site du Cirque de Sixt-Fer-à-Cheval, Chargée de mission OGS
Fanny ROUX, Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel, Animatrice charte forestière Grand Estérel
Daniel ROZEC, Grand Site de France Sainte-Victoire, Chargé d'accueil
Laurence RUVILLY, DREAL Bourgogne-Franche-Comté, Inspecteur des sites
Sonia SABATIER, Grand Site de France Pont du Gard, Adjointe médiation culturelle
Frédéric SACCO, Grand Site du Massif des Ogres, Vice-président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon
Patricia SAEZ, Grand Site de France Sainte-Victoire, Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône, Présidente du Grand Site de France Sainte-Victoire
Muriel SAINT-SARDOS, DREAL Occitanie, Responsable département Sites et Paysages
Dominique SAUMET, DREAL Nouvelle-Aquitaine, Inspecteur des sites, chargé de mission Paysage
Olivier SAUZEAU, Grand Site de France Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault, Directeur adjoint
Stéphane SBRAGGIA, Grand Site des Iles Sanguinaires - pointe de la Parata, 1^{er} adjoint au maire d'Ajaccio, Membre du conseil syndical
Mathilde SELLIER, Grand Site du Cirque de Navacelles, Chargée de mission
Joël SENNAVOINE, Aix-Multi-Services Environnement, Responsable d'équipe
Agata SFERRATORE, Société du Canal de Provence, Service Aménagement-Environnement
Isabelle SICARD, Grand Site de France Sainte-Victoire, Chargée de mission Forêt
Katia SIGG, Urbaniste - Paysagiste
Pastèle SOLEILLE, Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, Sous-directrice de la qualité du cadre de vie
Philippe SUSINI, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, Chargé de mission - Direction Environnement, Grands Projets, Recherche
Jean-Pierre SYLLA, Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson, Consultant recherche et expertise territoriale
Luc TALASSINOS, DREAL PACA, Chargé de mission Paysage
Jacques TAURINYA, Grand Site de France Massif du Canigó, Vice-président du Syndicat mixte
Alain THÉODOSE, Commune de Sainte-Anne (Martinique), Adjoint au maire
Florence THIBAUDEAU-RAINOT, Grand Site des Falaises d'Etretat, Côte d'Albatre, Vice-présidente du Conseil départemental de Seine-Maritime
Jean-Pierre THIBAUT, Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer - CGEDD, Inspecteur Général
Vincent THIBEAUD, Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, Chargé de mission Sports nature
Olivier THIEBAUT, PNR du Morvan, Chargé de mission Paysage et Urbanisme

Stéphane TOPIN, Grand Site des Dunes de Flandre,
Directeur adjoint Développement économique et
Tourisme CUD

Carole TOUTAIN, Grand Site de France Camargue
gardoise, Chef de projet Grand Site

Julien TRANSY, Ministère de l'Environnement, de
l'Energie et de la Mer, Chargé de mission Paysages

Philippe TREILLARD, Ministère de l'Environnement, de
l'Energie et de la Mer, Chargé de mission Sites

Eric TRÉMEREL, Syndicat Intercommunal pour la
Protection du Massif de l'Estérel, Chargé de projet

Evelyne TRICOT, Grand Site de la Cité de Carcassonne,
Chef de Projet

Céline TURNIER, Grand Site de France Sainte-Victoire,
Conseiller municipal à l'environnement de Peyrolles

René UGHETTO, Grand Site de France Aven d'Orgnac,
Maire d'Orgnac l'Aven

Joël UGHETTO, Grand Site de France Aven d'Orgnac,
Directeur

Christian VARLET, DREAL Hauts-de-France, Inspecteur
des sites

Isabelle VAUQUOIS, DREAL Nouvelle-Aquitaine,
Chargée de mission Sites et Paysage

Caroline VENDRYES, Ministère de l'Environnement, de
l'Energie et de la Mer, Chef du bureau des sites et
espaces protégés

Marc VERRECCHIA, Grand Site de France Sainte-
Victoire, Responsable scientifique

Cécile VESCHAMBRE, Grand Site des Gorges du Tarn,
de la Jonte et des causses, Chargée de mission

Louis VILLARET, Grand Site de France de Saint-
Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault, Président du
Réseau des Grands Sites de France

Didier VORDY, Grand Site de la Cité de Minerve,
Gorges de la Cesse et du Brian, Maire de Minerve

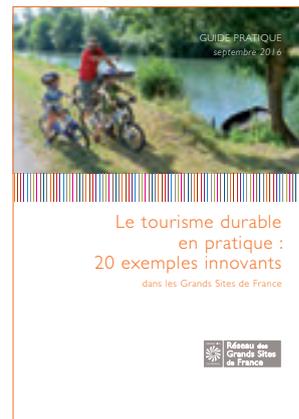
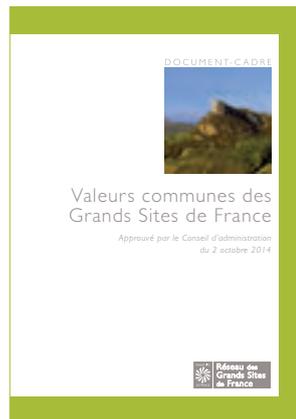
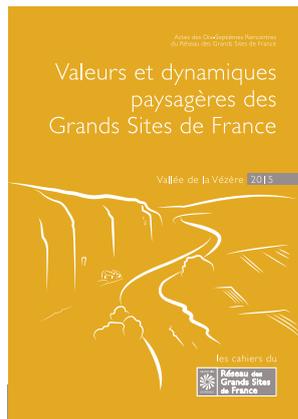
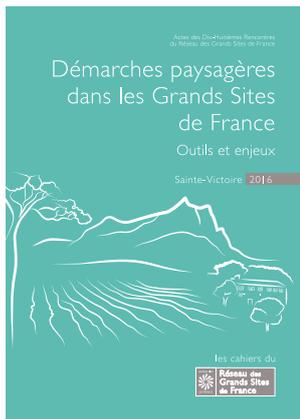
Anne VOURC'H, Réseau des Grands Sites de France,
Directrice

Jean-Yves VOURGÈRES, DREAL PACA, Inspecteur des
sites

Christian VUILLAUME, Vignoble de Château Chalon,
Président Communauté de Communes des Coteaux de
la Haute Seille

Denise VUILLAUME, Vignoble de Château Chalon

Publications du Réseau des Grands Sites de France



Actes des Rencontres

(collection Les Cahiers du Réseau des Grands Sites de France)

- Démarches paysagères dans les Grands Sites de France - Outils et enjeux - 2016
- Valeurs et dynamiques paysagères des Grands Sites de France - 2015
- Du sens aux sens : vivre et faire vivre l'expérience Grand Site de France - 2014
- Quel tourisme dans les Grands Sites ? - 2013
- Quelle gouvernance et quelle organisation pour la gestion des Grands Sites ? - 2012
- Place et organisation des activités commerciales dans les Grands Sites - 2011
- L'écomobilité dans les Grands Sites - 2010
- Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui et pour quoi un site est-il grand ? - 2009 (en coédition avec l'ICOMOS)
- Les Grands Sites à l'épreuve de la photographie - 2008
- Agriculteurs, forestiers et Grands Sites : quels partenariats ? - 2007
- Grands Sites et stratégies touristiques des territoires - 2006
- Maisons de sites et interprétation dans les Grands Sites - 2005
- Vivre dans un Grand Site : le pari du développement durable - 2004 (en coédition avec l'ICOMOS)

Pour commander :

lydianeestev@grandsitedefrance.com
grandsitedefrance.com/ressources

Autres publications www.grandsitedefrance.com



Documents-cadre du Réseau des Grands Sites de France

- Valeurs communes des Grands Sites de France
- Grands Sites de France et tourisme
- 2013-2022 Projet à 10 ans pour le Réseau des Grands Sites de France

[A télécharger sur grandsitedefrance.com/ressources](http://grandsitedefrance.com/ressources)

Etudes et guides pratiques

- Les Observatoires Photographiques des Paysages dans le Réseau des Grands Sites de France
- Le tourisme durable en pratique : 20 exemples innovants dans les Grands Sites de France

[A télécharger sur grandsitedefrance.com/ressources](http://grandsitedefrance.com/ressources)

Petit traité des Grands Sites

Réfléchir et agir sur les hauts lieux du patrimoine (ICOMOS France/Actes Sud)

Pour commander : lydianeestev@grandsitedefrance.com

Collection Grands Sites de France (Petit Futé)

De beaux livres à glisser dans la poche pour découvrir les Grands Sites de France.

Disponibles en librairies, dans les points de vente des Grands Sites de France et sur www.boutique.petitfute.com



Association créée en novembre 2000, le Réseau des Grands Sites de France fédère au niveau national les collectivités territoriales gestionnaires des paysages protégés parmi les plus emblématiques de notre patrimoine. Il regroupe des sites qui ont reçu le label Grand Site de France et d'autres qui œuvrent pour pouvoir obtenir un jour ce label de développement durable attribué par l'Etat. Ses membres ont tous en commun d'être à la recherche de fonctionnements novateurs pour offrir aux visiteurs un accueil de qualité dans des paysages restaurés et préservés à long terme, favoriser un tourisme responsable en adéquation avec l'esprit des lieux, générer des retombées positives pour les habitants.

Accueillies chaque année par un site différent, les Rencontres annuelles du Réseau des Grands Sites de France sont l'occasion d'approfondir sur deux jours un thème important pour la gestion et le devenir des sites protégés et des paysages remarquables en associant témoignages concrets et interventions d'experts.

Édité par RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE
99 rue de Vaugirard - 75006 PARIS
T 01 48 74 39 29 - F 01 49 95 01 87
contact@grandsitedefrance.com
www.grandsitedefrance.com

23 euros

ISBN : xxxx - ISSN : xxxx - Dépôt légal xxxx

Ces rencontres sont organisées avec



En partenariat avec



Avec le soutien de

